

possibles

Volume 36. Numéro 1. Hiver 2012

Ressources - Mines

possibles

DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
C.P. 6128, SUCCURSALE CENTRE-VILLE, MONTRÉAL (QUÉBEC), H3C 3J7
TÉLÉPHONE : 514-274-979
SITE WEB : www.redtac.org/possibles

COMITÉ DE RÉDACTION

Christine Archambault, Hugo Beauregard-Langelier, Jasmine Bélanger-Gullick, Stéfanie Bergeron, Raphaël Canet, Dominique Caouette, Anthony Cote, Pascale Dufour, Efe Can Gurcan, Anne-Cécile Gallet, Gabriel Gagnon, Pierre Hamel, Mathieu Hamelin, Kheira Issaoui-Mansouri, Nadine Jamal, Maud Emmanuelle Labesse, Marie-Josée Massicotte, †Gaston Miron, Francis Paquette, Caroline Patsias, †Marcel Rioux, Raymonde Savard, André Thibault, Hoai-Ai Tran et Ouanessa Younsi.

La revue souhaite aussi donner la parole à l'ensemble des cybercitoyens par le biais de son blogue à l'adresse suivante, <http://redtac.org/possibles/a-propos/>.

RÉVISION DES TEXTES

Anne-Cécile Gallet et Stéphanie Martel

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE :

Timothé Feodoroff, François Fortin et Hoai-Ai Tran

COUVERTURE

François Fortin

RESPONSABLE DU NUMÉRO

Alain Deneault

La revue POSSIBLES est membre de la SODEP
et ses articles sont répertoriés dans Repère.
Les textes présentés à la revue ne sont pas retournés.

Ce numéro : 13\$

La revue ne perçoit pas la TPS ni la TVQ.

PRODUCTION ET IMPRESSION : Le Cäius du livre

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec : D775 027

DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Canada : ISSN : 0707-7139

© 2010 Revue POSSIBLES, Montréal

ÉDITORIAL

Les « ressources » au vu des idéologies	5
Alain Deneault	

SECTION I : BLOC THÉMATIQUE

Flou artistique et mystification autour des diamants camerounais	13
Jean Marc Soboth	

Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique subsaharienne	28
Pascal Vallières	

Mongolie : derrière le boum minier	52
Arthur Floret	

Rétrospective d'une année de résistance à l'exploitation minière : entre espoirs et attermolements	73
Annie Pelletier	

«L'identité» comme ressource	79
Ekédi Kotto Maka	

La redéfinition des réfugiés comme ressource	90
Hiba Zerrougui	

Le saphir malgache, une ressource pour la Grand-île ou pour les étrangers?	104
Naina Rakoto	

SECTION II : POÉSIE ET FICTION

Poémoire113

Lisa Carducci

Toi, mon Infinitude

Quand prendra fin ma marche?

À toi

La raison de ma marche

La première neige 117

Yves Patrick Augustin

J'ai parcouru une route provinciale..... 121

Pedro Carbajal

SECTION III : DOCUMENTS

Métamorphose du paysage idéologique..... 125

André Thibault

Démocratie sans État Laïc? Le Dilemme des « Printemps Arabes »..... 129

Nadia Fahmy-Eid

Souveraineté alimentaire 133

Arielle Desforges

The Ghost Writer – Les dessous sordides de la réalité politique .. 146

Paul Beaucage

Les « ressources » au vu des idéologies

PAR ALAIN DENEAULT

C'est le fruit de rencontres sur plusieurs mois entre des étudiant-e-s, des chercheur-e-s et d'autres intervenant-e-s examinant le bien-fondé d'une notion souvent trop vite entendue, les « ressources ». Cette livraison de *Possibles* marque donc le moment d'une halte théorique : faire un arrêt sur image critique sur ce terme *ressources* plutôt que de feindre qu'il irradie l'évidence. Plus encore, jauger sa sourde acception idéologique. L'enjeu : comprendre de la langue courante ses expressions données et ses locutions toutes faites à la manière d'abstraites concepts comportant sourdement la charge idéologique, voire impériale, d'un temps. Prendre la mesure de la responsabilité politique qu'engage l'assertion : ceci est du coltan et le coltan représente désormais une ressource. Ne plus en rester à ce que l'on place sous cette expression de « ressources », mais s'enquérir de ses sujets : *qui*, dans l'ordre économique et politique constitué, attribue à telle chose l'appellation de « ressource ». Qui est le sujet actif de cette appellation ? Ce faisant, qui se trouve-t-il à assujettir ? Enfin, à quel ordre du discours s'en remet la dénotation sûre dont il fera preuve à tel moment de l'histoire ? Qu'est-ce qu'une ressource, certes, mais plus encore : quelle instance qualifiera à un certain stade historique du développement telle chose « ressources », et au nom de quoi ? Dans une discrète optique de légitimation, qu'est-ce que cette notion inférra pour les uns au titre de l'exploitation, du développement et de la valorisation, et qu'inférra-t-elle donc pour les autres, le plus souvent, en termes de pillage, de spoliation et de déstabilisation ?

Donc, ne plus tablez sur l'illusion d'une existence apriorique de « ressources » en propre, cesser de s'appuyer sur « elles » comme sur une nécessaire pierre de touche appelant de conséquents questionnements idéologiques quant, par exemple, au « développement », aux « investissements internationaux »

et autres programmes d'encadrement autour de la « bonne gouvernance ». Plutôt, retourner aux (res)sources, revenir à ce qui les définit, à l'ordre qui les définit. Renaître soi-même à la question première de la « ressource » comme fait de construction politique. À qui revient la prérogative de désigner telle une chose à laquelle la nature ne confère d'emblée aucun statut de cet ordre ?

Notre questionnement quant aux « ressources » durant ces mois de travail de l'hiver 2010 : Que reconnaît-on en tant que ressources ? Qui les convoite ? Qui se les approprie ? Qui s'en voit écarté ? Selon quel système qualifie-t-on des choses selon ce terme, les évalue-t-on, les comptabilise-t-on ? Qui les cède ? Qui les sécurise ? Qui les exploite ? Qui les traite et les sous-traite ? Qui les transporte ? Qui les distribue ? Qui les vend ? À qui ? Quels sont les intermédiaires ? Qui en tire profit ? Quels sont les dommages collatéraux relatifs à ce que telle chose soit un jour appelée « ressource » et traitée comme telle dans un environnement, quant à l'immigration, l'économie locale, la santé publique, l'environnement, la sécurité et la démographie ?

Notre surprise initiale : que ces questions d'apparence triviale soient systématiquement escamotées dans la couverture publique des grands conflits internationaux. Les pipelines de l'Afghanistan, l'eau du Proche-Orient ou le cacao de la Côte d'Ivoire ressortent peu du traitement que l'on fait de ces enjeux, abstraitement hissés au rang de la « géopolitique ». Que ce soit dans une rare rubrique radiophonique que l'on puisse mesurer l'importance des ressources dans la politique internationale¹ est davantage de nature à inquiéter qu'à rassurer.

Surprenante omission s'il en est, puisque l'approche comptable des ressources a tout à fait contaminé la définition occidentale que nous avons adoptée de la « richesse ». On peut repérer dans l'œuvre économique de Thomas Malthus le moment généalogique de cette « perversion », ainsi que Dominique Méda le relève. Selon un classement anthropologique très sommaire, Malthus concevra au moment d'établir une définition fondamentale de la richesse en économie, que l'art de la conversation et la culture, d'une part, de même que la faculté d'entretenir un commerce avec des instances sacrées, d'autre part, constituent une richesse. Il est parfaitement évident que la danse, la musique ou la morale sont des ressources. Mais parce que ces valeurs se laissent mal comptabiliser, et qu'en cela elles compliquent le travail de formatage paramétré des

données scientifiques auquel les sciences économiques s'essaient dans une visée positiviste, Malthus suggérait tout simplement que soit exclues de la définition économique toutes ces modalités de vie. À cet aveu d'échec épistémologique s'ajoutait une préoccupation idéologique : hisser la discipline comptable au sommet de la hiérarchie des discours. Ne rien considérer, donc, qui puisse nuire à son déploiement. Le raisonnement : une population ne doit se dire riche que de ce qui est comptabilisable. Ce serait une erreur pour elle de se penser riche de ce qu'elle entretient à titre de valeurs non comptabilisables si d'aventure les paramètres de la production chiffrée indiquaient des résultats à la baisse. Par le fait même, les tenants particuliers d'une logique chiffrée peuvent imposer leur lecture de la valeur comme la seule qui vaille. La question de la « ressource » s'est idéologiquement trouvée soumise à cette seule évaluation économétrique. « Malthus soutient donc ici que, d'une certaine manière, la vraie richesse, ce sont les ressources matérielles du pays. Il prête également cette idée au sens commun, et c'est elle qui sous-tend toutes les étapes de son raisonnement en jouant le rôle d'un véritable *préjugé* (d'un jugement formé avant même la procédure de jugement) : la richesse, ce ne sont pas ces choses intangibles et plaisantes, ou même les croyances, les lois, la liberté civile, les arts, la morale... Ce sont bel et bien les ressources matérielles »².

Il s'entend que la position centrale de la « ressource » comme élément exploitable au titre de la conception de la richesse dépend précisément de la définition qui la fait advenir à cette position centrale. Force est de s'en apercevoir en suivant la pensée de Samir Amin sur le développement économique de l'Afrique de l'Ouest. Amin distribue dans sa table des matières les ressources en fonction des pays où elles se trouvent (exploitées) : L'arachide du Sénégal, le Cacao de la Côte d'Ivoire, les phosphates du Togo. Mais on ne lit pas là un ouvrage de vulgarisation nous introduisant platement à la cartographie des ressources africaines. C'est en accompagnant toujours cette description des modalités d'exploitation d'inspiration coloniale des ressources qu'Amin repère ce qui confère effectivement à la ressource son statut occurrent dans l'histoire. C'est l'économie coloniale dans sa forme et ses visées et non la relation qu'on peut avoir aux denrées à l'échelle locale qui définit la ressource et le lien qu'on entretiendra avec elle.

Le constat se confirme à la lecture d'un livre d'histoire percutant sur les pays non-alignés ayant marqué les deux premiers tiers du XX^e siècle, *Les nations obscures* de Vijay Prashad. Le thème de la ressource est transversal.

La visée du mouvement tiers-mondiste, à l'époque où il est synonyme d'un renouveau en puissance plutôt que de l'objet d'assistanat international en quoi on l'a caricaturé, ne consiste pas tant à recouvrer le contrôle des ressources que de définir celles qui en seront et ce qu'elles seront à ce titre. « Le FLN [Front de libération nationale en Algérie] hérita d'une terre desséchée, toujours riche de ressources et de possibilités, mais drainée en surface. Le premier monde avait détourné les richesses de l'Algérie pour n'en laisser que des miettes. Bien peu d'usines, d'écoles ou d'hôpitaux, emblèmes de la modernité, avaient été construits, suivant l'idée coloniale de préserver la tradition. Dans ce dénuement, le tiers-monde dut bâtir ses espoirs »³.

Nombre d'ouvrages nous indiquent aujourd'hui combien la colonisation de l'Afrique s'est poursuivie par le biais de l'exploitation souterraine de ses ressources⁴. Tandis que les discrètes multinationales du pétrole et des mines épuisent les ressources avec le concours d'une élite corrompue, de discrètes occupations du marché ont cours dans des domaines moins en vue. L'ingénieur agronome Bernard Njonga a été l'un de ces acteurs de l'ombre dans les années 2000, en constatant que des morceaux de poulet congelés et, qui plus est, étaient néfastes, produits par des sociétés européennes subventionnées, faisaient illégalement leur entrée sur le marché camerounais au point de pousser à la faillite les éleveurs locaux⁵. La question : qui et en vertu de quoi définit-on tout à coup que le bon poulet camerounais ne sera plus une ressource, mais qu'une production lointaine, soutenue de manière factice le deviendra?

Qu'est-ce qu'une ressource ? Et selon qui ?

Il ressort de ce travail d'équipe une ingéniosité dans l'observation de ce que l'on définit en tant que ressource. Il étonne que soit considérée comme telle la diaspora indienne au vu des investisseurs miniers du pays, les réfugiés politiques entassés dans des camps dans des pays qui ne savent quel statut leur conférer ou encore les sites vierges devenus en Afrique les lieux d'enfouissement que l'on ne saurait imaginer dans les pays du Nord.

Parmi ces réflexions qui ont donné lieu à des articles, Delphine Desnoiseux s'intéresse à la façon dont les états du Sud voient en les sites d'enfouissement de pays mal gérés du Sud des ressources pour les économies du Nord : les déchets deviennent ainsi une ressource pour des chefs d'État peu scrupuleux au regard des questions environnementales. Hiba Zerrougui a

défini pour sa part les réfugiés politiques comme une ressource officielle pour des autorités décidées à recourir à cette présence sur son territoire. Ekédi Kotto Maka se penche pour sa part sur l'identité en tant que ressource en relisant l'œuvre de Joseph Ki-Zerbo. Arielle Desforges et Pascal Vallières se sont penchés sur la dispute mondiale dont le contrôle des terres agricoles fait l'objet. Enfin, Naina Rakoto s'intéresse au saphir malgache tandis que Jean-Marc Sobboth s'est enquis des vicissitudes autour de l'exploitation des diamants au Cameroun. Dans des billets plus courts, Annie Pelletier fait le point sur la question minière au Guatemala.

1 Jean-Pierre Boris, *Commerce inéquitable, Le roman noir des matières premières*, Paris, Hachette et Radio-France internationale, 2005.

2 Dominique Méda, *Qu'est-ce que la richesse*, Paris, Aubier, 1999, p. 27.

3 Vijay Prashad, *Les nations obscures, Une histoire populaire du tiers monde*, Montréal, Écosociété, 2009, p. 163.

4 Xavier Harel, *Afrique Pillage à huis clos, Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*, Paris, Fayard, 2006, et François-Xavier Verschave, *Noir Silence, Qui arrêtera la Françafrique*, Paris, les arènes, 2000.

5 Bernard Njonga, *Le poulet de la discorde*, Yaoundé, Éditions Clé, 2008.



**SECTION I : RESOURCES
& MINES**

Flou artistique et mystification autour des diamants camerounais

PAR Jean Marc Soboth

Découvert récemment par le géologue-découvreur le plus célèbre de Corée du Sud, le premier gisement de diamants a fait l'objet d'un spectacle bureaucratique typique du système au pouvoir.

Introduction

Unique en son genre, l'une des plus hautes, des plus variées et des plus luxuriantes au monde, l'altière flore équatoriale du sud-est camerounais se classe au troisième rang des plus grands massifs forestiers de la planète, après celle d'Amazonie au Brésil et le massif du Congo-Kinshasa. Il s'agit d'un des réservoirs d'oxygène essentiels à l'humanité. Mais ceux qui l'exploitent semblent depuis des lustres n'en avoir cure.

Les rapports français de la campagne antiallemande de 1914-1916 la présentent pourtant comme étant sans intérêt, « d'autant moins accueillant pour l'Européen qu'on descend vers le Sud »¹... Ce n'est en fait qu'une vue de l'esprit.

Pillée sans relâche par des multinationales de coupe des essences depuis deux-tiers de siècle, cette forêt se trouve cette fois convoitée pour les immenses ressources minières dont elle regorge. Des chercheurs coréens y ont découvert un gisement important de diamants en 2008, en plus de l'or, du fer, du nickel, du cobalt et de l'uranium dont on savait déjà qu'elle était riche.

C'est en analysant le fonctionnement historique de l'appareil d'État camerounais qu'on en vient à comprendre les raisons de l'exploitation contre-productive des ressources naturelles dans cette sous-région. Il convient donc d'examiner ici, successivement : 1) le contexte géopolitique, environnemental et historique du système camerounais; 2) le débat diplomatique autour du gisement de diamant de Mobilong/Limokoali; 3) en particulier les premiers conflits dans la bureaucratie et *in situ*; 4) un panorama des autres ressources minières objet de processus d'exploitation dans la région, ainsi que 5) des contenus textuels destinés théoriquement à favoriser le développement.

1. Enjeux environnementaux, géopolitiques et historiques du système camerounais

Le rapport occidental à la région est l'histoire d'un mépris.

Conduit par la méconnaissance des lieux, et surtout par la nécessité de dénigrer systématiquement le bilan allemand au Cameroun à la fin de la première guerre mondiale, le colonel français Jean Charbonneau peint une image peu reluisante de cette forêt; « le climat insalubre et chaud dans toutes les régions du Cameroun, écrit-il, devient de plus en plus débilitant dans la zone forestière, et les populations qu'on y rencontre, très clairsemées, puisque leur densité ne dépasse pas un habitant au km², présentent de tels caractères de dégénérescence qu'on les considère comme les plus arriérés du globe... (sic). »²

Cet hinterland, auquel l'Allemagne renonce en vertu du Traité de Versailles du 28 juin 1919, est partagé le mois suivant entre la France et la Grande-Bretagne sous l'égide de la Société des Nations (SDN). Mais la région vit, des suites de ce transfert, un déstructurant *aggiornamento*. Lesdites populations « dégénérescentes », partie intégrante du patrimoine foncier retransmis aux nouveaux maîtres des lieux, seront réduites au rôle de muets et impuissants spectateurs d'une méga-exploitation de leur environnement, qui dure maintenant depuis plus d'un demi-siècle.

Privés progressivement de l'essentiel de leur terre nourricière par la multiplication des Unités Forestières d'Aménagement (UFA)³, les bantous, voisins des peuplades pygmées Baka (premières nations⁴ de la forêt) sont maintenus dans la pauvreté et l'indigence complètes. Convertis à une modernité de précarité matérielle et de dénuement, sans revenu aucun,

ces ruraux analphabètes à mi-chemin entre deux cultures antinomiques sont restés sans infrastructures sociales, sanitaires ou pédagogiques crédibles. Ils sont réduits soit à quémander des déchets d'usine destinés au feu, désormais difficiles d'accès par simple maraudage; soit à tel lopin de broussaille dans l'espace ancestral pour une culture vivrière de subsistance ou pour la chasse au gibier – raréfié par un braconnage innommable « importé » par le pillage industriel des écosystème. Ils doivent mendier de rares emplois de manœuvres, d'ouvriers ou de tâcherons payés à moins de 25 000 francs Cfa/mois (50\$ CAD), le Smic local, emplois qu'on leur refuse sans scrupule « parce qu'ils ne sont pas qualifiés ».

Les indépendances politiques intervenues dans les années 60 dans cette sous-région des ex-colonies françaises n'ont pas changé grand-chose à la donne. Elles ont généré un nouveau type de contrôle stratégique des ressources par la métropole. L'ancienne puissance tutélaire – qui, à son tour, a rogné de plus du tiers le territoire « utile » hérité de l'Allemagne pour arrondir la superficie de ses colonies voisines d'Afrique Équatoriale Française (AEF)⁵ - y perpétue sa mainmise. Elle veille scrupuleusement à imposer sur l'échiquier des multinationales en situations monopolistiques ou de préemption sous le couvert d'un présidentialisme aux ordres⁶. Cette France-là a concédé accords de défense, pactes secrets, amabilités et protection internationale pour la pérennité des régimes locaux.

La France y a surtout maintenu le levier de contrôle suprême⁷ : la politique de l'émission de la monnaie. La devise officielle du giron, le franc des Colonies françaises d'Afrique (Cfa), créé en 1945 par l'État français suite à la ratification des accords de Bretton-Woods, y a à juste titre acquis le patronyme de franc de la Communauté française d'Afrique en 1958. Puis, de l'indépendance à nos jours, il est devenu le franc de la Communauté financière africaine, avec un mécanisme d'émission qui n'a toutefois jamais changé.

C'est dans ce paysage, historiquement marqué par l'annihilation de toute volonté citoyenne locale depuis les déportations massives obligatoires de populations pour les travaux forcés coloniaux et, précédemment, du fait de la traque-pouction esclavagiste multiséculaire⁸, que des permis de piller la nature sont offerts à tour de bras par le régime en place. Ce système permet une définition particulière de ce qu'est une ressource, au profit d'exploitants étrangers et au détriment des populations locales.

La ressource (naturelle) est ici l'élément central d'un système dans lequel les populations font tout au plus partie de l'achalandage. L'État n'a toujours pas intégré l'idée postcoloniale de populations pouvant être bénéficiaires automatiques de l'exploitation. Pendant des décennies, l'élite politique locale a mené le combat de la reconnaissance des riverains comme ayants-droit directs. Cette idée a, tout juste, fini par transparaître dans les discours politiques, d'autant que l'idée des écosystèmes comme propriété exclusive de l'État gouverne depuis toujours la philosophie du pillage de la forêt.

La plupart du temps, les transactions administratives sur la forêt se font à l'insu des riverains, et à l'exclusion de toute contrepartie en termes de développement local, le tout se réduisant à des libéralités politiciennes. La technique est celle de petits compromis au sommet dans une géostratégie de la conservation du pouvoir de l'État par la satrapie⁹ régnant depuis l'indépendance, question d'assouvir son allergie aux incertitudes du suffrage universel, et ce, avec l'appui inconditionnel de l'ancienne puissance coloniale.

C'est donc dans ce type de contexte que l'on découvre en 2008 la gracieuse cristalline et autres bijoux miniers du sud-est camerounais - s'ajoutant en matière d'envergure au gisement septentrional de bauxite de Minim-Martap, d'une capacité de 1,2 milliards de tonnes, jamais exploité depuis l'indépendance par la seule volonté d'un groupe français producteur d'aluminium qui tenait à éviter toute concurrence avec sa filiale de Guinée Conakry.

2. Les diamants de Mobilong/Limokoali : la découverte¹⁰, la diplomatie et les premiers conflits in situ

L'annonce par le quotidien coréen *Korea Times*¹¹ en février 2008 de la découverte du gisement de diamants d'un potentiel de 736 millions de carats dans la Boumba-et-Ngoko eût pu être une belle nouvelle. Pour les observateurs, elle a conféré une dimension internationale au potentiel minier national dont la contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) demeure négligeable – 6,5 %.

Malgré la conjoncture alors jugée défavorable¹², cette découverte, qu'essayait de dissimuler le régime (apeuré par l'idée que « le diamant apporte la guerre ! ») a accru de manière substantielle l'intérêt d'exploitants mondiaux du minerai, en l'occurrence la Corée du Sud. En octobre

2009, Séoul a signé l'augmentation de sa mise à la Banque Africaine de Développement (BAD) à hauteur de 306,1 millions de dollars US. Et il y a eu une offensive diplomatique : un ballet à Yaoundé et la réouverture annoncée de l'ambassade de Corée du Sud au Cameroun, fermée il y a quelques années faute d'intérêt¹³.

En annonçant officiellement la découverte aux Camerounais au cours d'un gala organisé à Séoul en mars 2008 par le président de la firme C&K Mining Inc., M. Oh Duk-kyun, les Coréens ont tenu à indiquer qu'elle fut l'œuvre du célèbre géologue Kim Won-sa, professeur à l'université de Chungnam, qui honorait également les convives de sa présence. Chercheur de renom en Corée où il a été engagé par la firme coréenne à cet effet, le Pr. Kim Won-sa, 57 ans, n'est pas n'importe qui. Il est cité dans les universités occidentales parmi les découvreurs les plus compétents du siècle.

Le chercheur a une notoriété établie dans son pays. À la tête d'une équipe d'éminents géologues de l'université nationale de Chungnam, le Pr. Kim Won-sa avait découvert en 1997 « le plus grand gisement de titane du monde »¹⁴ (50 millions de tonnes) dans les comtés de Hadong et Sanchung dans la province du South-Gyeongsang, dans le sud-est coréen, au bord de la mer du Japon.

Cependant, en ce qui concerne le Cameroun, le quotidien *Korea Times* se montre déjà prudent. Le processus d'exploitation n'avance pas comme souhaité. En sus des complications bureaucratiques à Yaoundé, le Pr. Kim n'arrive toujours pas à rencontrer le chef de l'État camerounais, M. Paul Biya, pour « un entretien sur les capacités minières du pays ». « L'homme-lion » reçoit fort peu, quelle que soit la nature du sujet. Il y a plus : il est soupçonné de brainstorming avec quelque parrain sur le contrôle du gisement¹⁵.

En tout état de cause, la C&K Mining Inc. a attendu jusqu'au 16 décembre 2010 que le chef de l'État camerounais signe enfin un permis d'exploitation pour démarrer officiellement les exportations de diamants vers la Corée¹⁶. D'après le Code minier, « le permis d'exploitation est accordé par décret du président de la République » (Article 45). D'après l'AFP, une concession minière d'une durée de 25 ans renouvelables a été concédée aux Coréens selon un partenariat 65/35. Dès 2035, la concession fera l'objet d'une prolongation par 10 ans, tandis que la production atteindra très vite les 6 millions de carats annuellement.

Des spécialistes, optimistes, affirment déjà que si le potentiel diamantifère de la Boumba-et-Ngoko est mis en exploitation, le Cameroun se verra propulsé, avec ses 2 millions de carats annuels prévus, dans le *happy-few* des grands producteurs mondiaux parmi lesquels on compte : la Russie (38 millions de carats), le Botswana (31, 890), l'Australie (30, 678), la République démocratique du Congo (27, 000), l'Afrique du Sud (15, 775), le Canada (12, 300), l'Angola (10, 000), la Namibie (1,902), la Chine (1,190), le Ghana (1,065).

Mais le système mafieux et vénal au pouvoir permettra-t-il seulement que tout se déroule selon l'orthodoxie ? Qui évaluera vraiment les ravages environnementaux, culturels ou simplement humains de l'exploitation en la matière ? Le régime au pouvoir, honni¹⁷, est-il à la hauteur des attentes ? Rien n'est moins sûr.

L'intellectuel camerounais Achille Mbembe résume ainsi, telle une galéjade, les « états de service » de ce système. « Il y aura bientôt trente ans, écrit-il, une élite libidineuse s'est incrustée à la tête de l'État. En collusion avec la plupart des forces locales, elle a transformé le pays en l'une des satrapies les plus vénales de tout le continent. Après avoir procédé à une destruction systématique de l'infrastructure morale et éthique de notre société, elle a érigé le vol, la perversité et la transgression en nouvelles normes et coutumes partagées aussi bien par les dirigeants que par leurs sujets. (...). Au point où aujourd'hui, la sénilité aidant, l'ensauvagement s'est transformé en culture, en conscience collective et en mode de vie »¹⁸.

La pratique procède malheureusement de ce scénario-catastrophe. Dans les bureaux à Yaoundé, nul n'est prêt à parler clairement du gisement de diamants. On mystifie malignement. On ment. On feint de banaliser l'affaire. On fait diversion ! Les riverains demeurent sans réelle information ou explication sur ce qui se passe. On leur a parlé vaguement du diamant, d'éventuelles retombées burlesques, comme des points d'adduction d'eau dans les villages, d'un danger environnemental bénin. Ils ne savent donc pas s'il faut déjà se remettre à rêver de sortie de la pauvreté de cette région, la plus indigente ! En même temps, ils ne se font pas d'illusion. Illettrés pour la plupart, les bantous de la forêt équatoriale n'ont jamais su s'ils avaient quelque droit ou emprise sur les événements qui transforment leur environnement, en dehors d'emplois particulièrement précaires auxquels ils pourraient avoir accès - les meilleures positions étant destinées « aux étrangers », nationaux diplômés et plus éclairés en provenance d'autres

régions du pays où se déroulent les recrutements.

La loi portant Code minier¹⁹ prétend certes « encourager la recherche et l'exploitation des ressources minérales nécessaires au développement économique et social du pays ainsi que la lutte contre la pauvreté », mais des énoncés similaires existent dans la plupart des textes. Cette région n'est pas moins demeurée la maudite, avec ses milliers de kilomètres de pistes de boue au milieu du désolant spectacle du pillage tous azimuts.

Selon l'administration des forêts et les organismes spécialisés qui affichent une liste des espèces menacées que nul ne consulte, de nombreuses espèces de faune et de flore disparaissent progressivement. C'est le cas entre autres du *Moabi*, véritable symbole de cette région productrice d'huile de karité à l'état sauvage. Ces éléments identitaires cruciaux sont décimés. L'afflux des braconniers qui s'engouffrent dans les pistes creusées par les engins lourds a également induit l'extermination programmée de la faune en voie de disparition. Les animaux sauvages cherchent en vain un habitat dans leur forêt assiégée par la hargne des tronçonneuses et des canons.

Cette occurrence a poussé les peuplades pygmées Baka, avec leurs moyens de chasse rudimentaires comparés à l'arsenal impressionnant des braconniers, à abandonner massivement la forêt pour s'essayer à une vie sédentaire « moderne » - mais ô combien misérable! - dans le voisinage des villages bantous. Ils y mènent une petite vie pitoyable de tâcherons ivrognes payés très souvent de quelques joints de cannabis.

3. Flou artistique, mafias et mécontentes rendant plus épais le mystère des perspectives d'exploitation

Un flou indescriptible règne donc dans la conduite du processus final de recherche du fait de fonctionnaires corrompus²⁰, profondément divisés sur des questions s'apparentant à des stratégies d'appels du pied à prébendes²¹. Cela se passe entre intermédiaires institutionnels du *business* minier – au Cameroun, l'infrastructure éthique et le sens de la *res publica* se sont considérablement délités dans l'administration²².

Aussi les missions de détonnage des conglomérats commencées en août 2009 sur le site diamantifère par la firme C&K Mining Inc. – coordonnées sur le terrain par le géophysicien Emmanuel Kouokam (BEIG3) – sont autant de spectacles conflictuels : opposition entre les Coréens et les

fonctionnaires écartés du *business* d'une part, entre les riverains/l'élite politique locale et la société exploitante d'autre part, sans parler enfin des bisbilles entre les ex-associés coréens.

Ainsi se dessine le front des conflits :

- Différends entre géologues. Les opérations de brouillage des roches (explosion des roches à l'aide de la dynamite) ont révélé de nombreuses oppositions de vues entre géologues camerounais « de mauvaise foi » (sic) et coréens sur la nature des conglomérats. Sous l'influence d'un groupuscule de technocrates du département des Mines - à l'instar du sous-directeur des ressources minières, M. Guillaume Mananga -, des fonctionnaires, peu au fait des nouvelles technologies du reste, récusent avec véhémence les données techniques, notamment la dimension du gisement telle que déclarée par les Coréens²⁰. Les fonctionnaires réfutent par ailleurs l'idée selon laquelle la découverte est exclusivement coréenne.

Pour un autre camp, il s'agirait simplement de nuire au chef de département en fonction, Badel Ndanga Ndinga, un politique médiocre déjà accusé de se sucrer dans cette affaire sans partage. « Il ne sait même pas grand-chose de cette affaire ! », déclare un de ses proches. D'autres enfin estiment que la bouderie de la bureaucratie est née du fait que les Coréens n'offrent pas de véritable transparence sur leur activité²³.

En réalité, « la vraie découverte coréenne est celle des roches-mères » : il s'agirait de la génitrice de ces kimberlites diamantifères qui, altérées et démembrées par l'érosion météorique, ont été transportées par les rivières et ruisseaux de la région pour former quelques dépôts alluvionnaires²⁴, au point de susciter une razzia des ressortissants voisins centrafricains dès les années 1980, d'après le rapport de C&K Mining.

- Des populations locales marginalisées. Dans les tribus riveraines du gisement (Mbimou, Mvomvong, Kounabembe, etc.), à un millier de kilomètres de piste de la bureaucratie²⁴, les récentes explosions de dynamite dans la forêt ont provoqué un tel émoi que la cité métropolitaine Yokadouma a failli essuyer un soulèvement populaire. Les riverains qui ont été invités à quelques palabres sommaires dans le cadre de l'impact environnemental avaient cru, du fait des détonations, que l'exploitation du diamant avait démarré sans qu'ils n'en soient avisés. Comme d'habitude. Le site a immédiatement fait l'objet, fin août 2009, de mesures de

sécurisation spéciales instaurées par le Premier ministre. Des zéloteurs sont allés promettre des repréailles aux villageois, leur rappelant que la C&K (dont les employés coréens du site ne s'expriment ni en français, ni en anglais, langues officielles au Cameroun) procédait encore à des opérations de recherche. Et surtout qu'elle bénéficiait de la protection des forces de l'ordre, étant donné que « la forêt appartient à l'État et non aux riverains »²⁵.

- Un parlement maintenu dans l'ignorance. Pour percer le mystère - décidément opaque ! - du diamant que l'on se trouve à cacher même au Parlement, des élus, conduits par le député Gervais Bangaoui²⁶, courageux riverain *Mbimou*, ont été mis en mission sur le site (début juillet 2009) par le président de l'Assemblée nationale, Cavaye Yéguié Djibril. D'après l'élu de la Boumba-et-Ngoko (que nous avons rencontré à Yaoundé), « le but de la mission fut de faire la lumière sur l'état de l'exploration/recherche coréenne, cela étant donné nombre d'activités jugées suspectes ».

Avec la complicité de fonctionnaires, des exportations illégales de minerais, recueillis sous le sceau du secret de la recherche, auraient été signalées – ce serait là l'un des principaux moyens d'enrichissement desdits fonctionnaires. La mission parlementaire s'est butée à une hostilité rare de la C&K qui, évoquant à nouveau le fameux secret de la recherche, a refusé l'accès au site. Les Coréens ont dû céder face à la détermination des parlementaires, qui ont bravé la réticence du ministre des Mines appelé à la rescousse par téléphone.

Le prétexte pour mener ces activités secrètes est en béton. D'après le Code minier (article 42), le titulaire d'un permis de recherche est tenu d'adresser des rapports uniquement au ministre. De même (alinéa 1), « Pendant la durée de validité du permis de recherche ou, le cas échéant, du permis d'exploitation en résultant, tout rapport (...) ne peut être mis à la disposition d'une personne étrangère à l'Administration chargée des Mines ». Et « son contenu ne peut être divulgué, sauf dans la mesure où les éléments sont nécessaires à la publication des informations statistiques sur la géologie et les ressources minérales de la nation ». Or justement, on a rarement vu des données statistiques domestiques de ce pays, en dehors de celles des organismes internationaux.

- Des exploitants coréens eux-mêmes divisés. La C&K Mining Inc., joint-venture créée en mars 2006 – et ayant fait l'objet d'un permis par décret du

26 avril 2006 – a engendré sa propre dissidence, résultant manifestement d'une mise à l'écart de la juteuse découverte. La Kocam Mining (Korea & Cameroon Mining) est née, avec de nouvelles structures, en employant une partie de l'ancien personnel coréen de C&K Mining (Cameroon and Korea). La formation mutine poursuit la recherche, extrait et exporte l'or de Colomines dans la Kadey, la circonscription voisine de la Boumba-et-Ngoko diamantifère.

Pour l'instant, toute l'information sur l'activité diamantifère et aurifère, artisanale ou industrielle, est détenue en exclusivité par un certain Ntep Gweth, ingénieur et coordonnateur du Capam (Cadre d'appui à la promotion de l'activité minière), principal interlocuteur des Coréens avec lesquels il a signé un accord en 2006. Selon des informations crédibles, ce Cadre, qui n'emploie qu'un entourage tribal et dont la proximité avec le département des Mines n'offre pas plus de clarté, est plutôt soupçonné de complicité dans le business coréen lui-même conclu dans un partenariat déséquilibré – 80/20 (au détriment des Camerounais).

Cette région riche (pour combien de temps encore?) compte également en son sein une vaste région aurifère n'ayant jamais fait l'objet de recherches sérieuses. Elle compte d'autres exploitations minières qui, les unes et les autres, fonctionnent depuis des années selon un schéma nébuleux de non-activité officielle.

4. Conséquences environnementales : les suspects attermoissements de l'exploitation des minerais de fer et de nickel-cobalt...

Un gisement de nickel-cobalt à Nkamouna dans le Haut-Nyong, à une centaine de kilomètres à vol d'oiseau du site diamantifère de Mobilong, a déjà fait l'objet de permis d'exploitation. Personne ne savait jusqu'à lors quand l'exploitation effective allait démarrer. L'affaire est rapidement devenue un feuilleton à rebondissements avec des soulèvements sporadiques des riverains contre l'exploitante, la firme américaine Geovic. Pour ceux-ci, l'exploitation passe déjà par des sacrifices. À côté du népotisme dans les recrutements du personnel, le projet inquiète par la teneur en uranium du sous-sol à proximité des habitations.

La mine d'une superficie de plusieurs hectares est située dans une zone

abritant végétation et faune. Un projet de régénération a été promis après l'extraction, le procédé subséquent usant de l'acide. « Rien ne semble prévu dans la pratique », d'après l'élite qui suit le dossier. L'extraction impose par ailleurs l'utilisation de méthodes à ciel ouvert. L'exploitation de chaque puits, de 400m de long et 150m de large, durera 180 jours. Environ 30 hectares de forêt seront perturbés chaque année pour une production de 7 000 tonnes sèches de minerai par jour alors qu'en contrepartie la région n'en obtiendra aucun avantage probant.

Pour démontrer le peu d'intérêt du sujet, de hauts responsables du Ministère interrogés à cet effet préfèrent évoquer la mauvaise conjoncture des minerais sur le marché international. Les réserves prouvées de cobalt permettraient pourtant d'assurer le fonctionnement des industries pendant 172 ans. La firme américaine Geovic détient un permis sur un potentiel de 52,7 millions de tonnes de cobalt, nickel et manganèse, exploitables pendant 25 ans sur un massif minéralisé de 300 km². L'entrée en exploitation de la mine était initialement envisagée à l'échéance 2009.

Et déjà, alors que la firme prend pour prétexte la crise financière – intervenue longtemps après – pour retarder le lancement officiel de ses activités, les riverains l'accusent d'exporter illégalement des cargaisons de minerais pendant les attermoissements... avec la complicité du ministère. La firme avait annoncé son installation définitive en janvier 2010 « sous réserve de l'amélioration de sa situation financière ». La société s'enorgueillit toutefois « d'importantes réalisations sociales »: don d'une petite ambulance et de médicaments dans le village ; pépinière de banane-plantain et minuscule élevage d'aulacaudes; construction de deux salles de classes rudimentaires et prise en charge d'un instituteur à l'école d'un village.

Le gisement de fer de Mbalam, plus récent dans la forêt, n'échappe pas à cette typologie de l'opacité. La firme australienne Sundance Resources Limited, à travers sa filiale Cameroon Iron S.A. (voisine de Geovic), a pu déterminer la quantité et la teneur du gisement de fer suite à un accord signé en 2006 avec le gouvernement. Le potentiel prouvé en juin 2010 est de 175 millions de tonnes de minerais riches (environ 70% de fer) et 2,2 milliards de tonnes de minerais moyens (40% de fer).

La firme, qui a aussi excipé de la crise financière pour geler ses activités, avait promis 600 millions de francs Cfa (plus d'un million de dollars CAD) en vue de la construction d'un tronçon en terre de 73 km menant au site

d'exploitation, avec une dizaine de pontons. Cette route était censée entrer en activité au cours de l'année 2007 pour permettre à la firme australienne de transporter sur le terrain des équipements de forage. Pour l'instant, les travaux subséquents n'ont pas débuté.

Conclusion

Bien que brouillés par une mafia de fonctionnaires autour de stratégies de prébendiers, mais aussi par « l'ensauvagement » administratif, le flou artistique général et le mépris de l'environnement local, les diamants camerounais pourraient constituer, à eux seuls, l'élément indispensable à l'essor de l'industrie minière. Mais on sait déjà qu'il est impossible de tirer une rationalité économique du redoutable embrouillamini bureaucratique et politique qui accompagne le processus d'exploitation, du moins en l'état actuel du système.

Il en est d'ailleurs de même de la transparence dans la gestion des revenus d'une exploitation effective desdites ressources.

C'est sans doute ici le lieu d'évoquer l'espoir passé quasi-inaperçu de la réforme de Wall Street, dite « Dodd-Frank », adoptée le 15 juillet 2010 par le Sénat américain. Pour la première fois, les entreprises du secteur extractif cotées à Wall Street sont appelées à déclarer les versements qu'elles effectuent au gouvernement de chaque pays dans lequel opèrent. Dorénavant, les riverains organisés pourront peut-être demander des comptes au gouvernement quant à l'utilisation des revenus issus des mines.

Il faudrait pouvoir réaliser l'extension d'une telle mesure qui est une victoire importante de la campagne internationale « Publiez ce que vous payez », soutenue à travers le monde par plus de 600 associations qui plaident depuis 2002 en faveur de la transparence dans le domaine extractif. Les citoyens disposeraient d'un outil essentiel pour contrôler le niveau des recettes publiques et veiller à leur affectation en faveur du développement économique, agricole et des services essentiels, étant donné que 80% des grosses entreprises opérant dans le secteur minier sont cotées à la bourse américaine²⁷.

On n'en est pas là au Cameroun, pour l'instant. On en est encore aux tours de passe-passe. Et ce n'est pas une mince affaire !

« Tous, on le sait, renchérit Achille Mbembé. Et tous, nous sommes

impuissants à y remédier. Le Cameroun de 2010 ressemble aux écuries d'Augias - en attente d'un nettoyage radical et d'une rupture nette et sans concession. Car, tant que ce régime de la licence absolue et de la débauche permanente déterminera notre destin, il n'y aura rien à attendre de l'avenir »²⁸.

Jean Marc Soboth est journaliste, ancien membre du Comité Exécutif de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), ancien membre du Comité Directeur de la Fédération des Journalistes Africains (FAJ), Président-Fondateur du Syndicat National des Journalistes du Cameroun (SNJC).

Notes

1 Colonel Jean Charbonneau, *On se bat sous l'Équateur... La Conquête des Colonies allemandes d'Afrique et les Problèmes qu'elle pose*, Lavauzelle et Paris, 1933, p. 16.

2 Ibid.

3 L'UFA est le parchemin administratif qui confère une certaine propriété de la forêt aux pilliers mais qui, contrairement à l'apparence n'induit aucun aménagement subséquent de l'espace.

4 Les *Baka* sont les *Premières Nations*, c'est-à-dire premiers habitants de la forêt africaine, *Premières Nations* d'après une nomenclature terminologique empruntée à l'Amérique du Nord.

5 F. Etoga Eily, *Sur les chemins du développement : essai d'histoire des faits économiques du Cameroun*, Cepmae Yaoundé, 1971, p. 326.

6 Officiellement indépendante de sa tutelle française depuis le 1er janvier 1960, la « République du Cameroun » s'est réunifiée à la partie sud du territoire sous administration britannique (Southern Cameroons) en septembre 1961 suite à un référendum organisé le 11 février 1961 par l'Organisation des Nations Unies (Onu). Le pays est dirigé depuis le 06 novembre 1982 par M. Paul Biya, deuxième président depuis l'indépendance; il est « poulain » de la France et ancien Premier ministre de son prédécesseur Ahmadou Ahidjo.

• Situé au centre de l'Afrique dans le golfe de Guinée, juste en dessous de l'équateur, le Cameroun dont il s'agit ici du système a pour capitale politique Yaoundé, ville fondée à l'origine par l'administration allemande pour la douceur de son climat. C'est un Etat de dix provinces déconcentrées, doté d'une population de 19,4 millions d'habitants, établis sur une superficie de 475 442 km² – contre 750 000 et plus sous le protectorat allemand. Soumis à un régime présidentiel de type africain, l'ancien protectorat de Berlin a adopté comme langues officielles l'anglais et le français, qui coiffent plus de 200 ethnies indigènes...

7 Audrey Nang Obame et Julien Nkolo Reteno, *Le franc Cfa, entre arnaque*

et imposture !, Attac Gabon, mai, 2010. Une excellente démonstration qu'« Aujourd'hui, le maintien du franc Cfa est une servitude acceptée » par les leaders des ex colonies françaises.

8 La côte camerounaise a subi les affres de la traite négrière transatlantique ; F. Etoga Eily en restitue une idée dans son ouvrage cité supra.

9 Le terme est d'Achille Mbembé (in *Africultures*, newsletter de l'Unesco, 29.06.2919). M. Mbembe est un universitaire camerounais respecté, qui a notamment enseigné à l'université Columbia de New-York et qui est actuellement membre de l'équipe du *Wits Institute for Social & Economic Research* (WISER) de l'Université du Witerwatersand de Johannesburg en Afrique du Sud.

10 Shim Jae-yun, « Geologist discovers diamond deposits », *Korea Times*, 18 mars 2008.

11 Edition citée supra – 18 mars 2008.

12 Andrew E. Kramer, « Russia Stockpiles Diamond, awaiting the Return of Demand », *New-York Times*, May 11, 2009/Reuters, 25 juin 2009.

13 Les activités consulaires ont alors été transférées à Abuja au Nigeria.

14 D'après l'agence chinoise Xinhua News Agency dans une dépêche datée du 26 novembre 1996.

15 La dépendance du régime est à un point tel que pour choisir un sélectionneur national pour l'équipe nationale de football du Cameroun engagée à la coupe du Monde 2010 en Afrique du Sud, M. Paul Biya s'en est référé au chef du gouvernement français François Fillon d'après *L'Internationalmagazine.com* du 7 septembre 2009.

16 Agence France Presse. Le Ministre des Affaires étrangères de Corée du Sud a annoncé, le vendredi 17, la signature, la veille, par le gouvernement camerounais d'un permis d'exploitation des mines de diamants de Yokadouma.

17 "In many respects, Cameroon is a classic fragile state. On all measures, its institutions are weak..." in *Cameroon: Fragile State? International Crisis Group (ICG)*, Africa Report num 160 – 25 Mai 2010.

18 Achille Mbembe, analysant la débâcle de l'équipe nationale du Cameroun à la FIFA World Cup 2010 sud-africaine, in *Le Messager* quotidien du 22 juin 2010.

19 La philosophie de la *Loi numéro 001-2001 du 16 Avril 2001 portant code minier* a consisté, sous la férule des institutions de Bretton-Woods, à mettre sur pied une politique visant à attirer des investissements pour la recherche/exploration dans le domaine minier national; dans la pratique, le code ne favorise que des bradages et n'a pas attiré de fonds du fait d'un marketing médiocre.

20 En 1997 et 1998, le Cameroun est arrivé en tête des pays les plus corrompus du Monde de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) de l'ONG Transparency International.

21 Sources : entretiens. D'après des cadres des Mines, la stratégie d'appel à

prébendes consiste pour les fonctionnaires chargés de certains dossiers délicats à compliquer le traitement administratif desdits dossiers, provoquant notamment des retards incompréhensibles pour faire comprendre aux interlocuteurs qu'il faille « mettre la main dans la poche ».

22 Achille Mbembe, analysant la débâcle de l'équipe nationale du Cameroun à la FIFA World Cup 2010 sud-africaine, in *Le Messager* quotidien du 22 juin 2010.

23 Source: entretiens.

24 Depuis la découverte du gisement camerounais, seule une minorité de personnes proches du Ministre des Mines, gravitant très souvent en marge de la hiérarchie interne visée du Département des Mines, a accès aux documents sur le gisement. Telle est en fait la stratégie qui permet au Ministre de réduire les moyens de contempteurs déclarés..

25 In « Yokadouma Diamond Project in Cameroon », C&K Mining Inc., 2008, Document de base explicatif du projet adressé par l'exploitant au Gouvernement camerounais.

26 Où nous nous sommes rendus par le moyen de transport le plus couru du coin : le porte-bagage de motos chinoises.

27 C'est une vieille rengaine des autorités administratives lorsqu'elles sont souvent appelées à trancher les rares différends fonciers qui naissent entre les exploitants et les populations. Elle ponctue souvent un discours complexe et inintelligible sur les lois et règlements régissant la gestion de la forêt, discours n'ayant qu'une perspective mystificatrice.

28 Entretien avec le député Gervais Bangaoui Batandjomo et avec l'élite Mbimou.

29 Le CCFD-Terre Solidaire, le Secours catholique, Oxfam France et la plateforme française « Publiez ce que vous payez » ont salué le 19 juillet 2010 « une étape décisive vers la transparence du secteur extractif et une victoire de la société civile américaine ». La loi américaine a par cet acte repris l'esprit du projet de loi « Energy Security through Transparency Act » (S. 1700) déposé par un groupe bipartisan de sénateurs dirigés par le Démocrate Benjamin Cardin et le Républicain Richard Lugar au début de l'année. Le sénateur démocrate Patrick Leahy a proposé un amendement à la loi de réforme de Wall Street, qui a donc reçu un soutien décisif, notamment, des démocrates Christopher Dodd et Barney Frank qui menaient les négociations.

30 Ibid, 17.

Investissements agricoles étrangers et enjeux fonciers en Afrique Subsaharienne

PAR **Pascal Vallières**

Depuis 2008, l'annonce d'acquisitions de vastes terres agricoles africaines par des capitaux étrangers a retenu l'attention de nombreux médias internationaux (Le Monde, 2009; La Presse, 2009; Business Week, 2009; The Financial Times, 2009; Jeune Afrique, 2010). Connue sous l'expression anglaise « land grab », ce phénomène est venu réveiller le spectre d'une recolonisation de l'Afrique, rappelant la première ruée qu'avait connue le continent au XIX^e siècle.

Toutefois, les ex-puissances coloniales européennes se voient maintenant concurrencées par les pays émergents tels que la Chine, la Corée du Sud et l'Inde, de même que par les monarchies pétrolières du Golfe Persique, démontrant une fois de plus l'attrait que suscitent les ressources naturelles du continent africain. On observe un nouvel élément à ce problème : on n'acquiert plus seulement des concessions minières ou forestières, tel que par le passé, mais bien des terres agricoles permettant de produire des cultures céréalières et/ou des agroc carburants, dans la plupart des cas destinées à l'exportation.

La question qui nous préoccupe maintenant consiste à savoir comment les pays africains peuvent répondre à cette demande étrangère sans compromettre les droits fonciers des communautés locales et leur sécurité alimentaire (UA/FAO/BAD, 2009: 26-27).

Cet article vise à expliquer ce phénomène, en présentant tout d'abord quelques-uns des cas emblématiques rapportés par la presse et les rapports

qui ont étudié cette question. Nous chercherons ensuite à présenter les causes conjoncturelles de ce phénomène à l'échelle globale et leurs implications au niveau local. Nous analyserons ainsi les perspectives des différents acteurs sociaux, tels les communautés locales, les ONG, les États africains et les investisseurs étrangers. Nous verrons finalement quels sont les enjeux fonciers soulevés par ces modèles d'investissement et quels sont les défis auxquels font face les gouvernements africains afin de sécuriser les droits fonciers des communautés locales.

Quelques cas emblématiques

Les cas présentés ici illustrent la diversité des situations rencontrées tout en mettant en évidence la tendance qui s'installe. Commençons tout d'abord par le cas du Soudan. En 2009, Jarch Capital, une compagnie d'investissement américaine enregistrée dans le paradis fiscal des Îles Vierges, a pu y négocier un bail sur une terre de 400000 ha. Cette opération a été rendue possible par l'acquisition de 70% des parts de la compagnie sud-soudanaise LEAC for Agriculture and Investment Co Ltd. Celle-ci est dirigée par le fils de Paulino Matip, commandant de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) qui a longtemps combattu le gouvernement central de Khartoum avant de prendre le contrôle du sud du pays. Refusant de révéler les termes du contrat, l'acquéreur a tout simplement répondu aux journalistes trop curieux : « You have to go to the guns: this is Africa » (Blas et Wallis, 2009; Silver-Greenberg, 2009).

Au Mozambique, le gouvernement de l'île Maurice a, par l'intermédiaire du ministère des Affaires étrangères, obtenu un bail à long terme pour 20 000 ha de terres agricoles. Dès la conclusion de l'entente, en août 2009, le ministère mauricien de l'agro-industrie s'est empressé de sous-louer la terre à deux grandes entreprises. La première, Vitagrain de Singapour, qui est sous contrôle de la société de capital de risque Intrasia Capital, doit cultiver du riz hybride destiné au marché africain. La deuxième, Nin Group du Swaziland, est spécialisée dans l'élevage du bétail et la culture des agrocarburants (GRAIN, 2009a; Vitagrain, 2009).

En ce qui concerne le Mali, 100 000 ha de l'Office du Niger ont été octroyés à Libya Africa Investment Portfolio, un fonds souverain du gouvernement libyen, par l'intermédiaire de sa filiale locale Malibya. Ces superficies seront vouées à la production à grande échelle et mécanisée de riz hybride, destiné principalement à l'exportation. La Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) et la section locale de Via

Campesina prévoient des effets négatifs sur les communautés locales du cercle de Macina. Ces organisations soulignent que les besoins d'irrigation du projet entreront en compétition avec ceux des paysans et que ceux-ci risquent d'être expulsés de leurs terres. Des craintes sont également exprimées selon lesquelles l'introduction de semences hybrides pourrait menacer la diversité des semences de riz locales (Clavreul, 2009; Coulibaly et Monjane, 2009; Koné, 2009).

Du côté de la Tanzanie, le gouvernement a alloué à la compagnie britannique Sunbiofuels 8 000 ha afin d'y produire des agrocarburants dans le cadre d'un projet qui doit à terme s'étendre sur une superficie de 40 000 ha. Sur le site Internet de la compagnie, on apprend que ces terres, soi-disant dégradées, sont situées à 70 km au nord-ouest de la capitale, « an ideal location », et qu'un bail de 99 ans a pu permettre de sécuriser l'investissement. La compagnie tient à nous assurer qu'aucune culture vivrière, ni bâtiment communautaire n'ont été déplacés et qu'aucune communauté n'a dû être expropriée (Sunbiofuels, 2009). Des informations contradictoires indiquent toutefois que des agriculteurs auraient été évincés après avoir reçu une maigre compensation. À l'heure actuelle, 11 millions d'hectares, près d'un huitième du pays, auraient déjà été alloués à des compagnies internationales afin d'y produire des agrocarburants destinés à l'exportation (Debailleul, 2009).

Le Ghana a également misé sur les agrocarburants, ouvrant ses portes à des investisseurs israéliens (100 000 ha), indiens (50 000 ha), italiens (10 000 ha), norvégiens (10 000 ha), brésiliens, chinois, hollandais et allemands, tous attirés par la possibilité d'y cultiver du jatropha à des coûts très compétitifs. Dans la majorité des cas, les terres sont allouées par le *Ghana Investment Promotion Council*. Toutefois, un vif débat a été soulevé par les ONG locales, accusant la firme-conseil Rural Consult, spécialisée dans les agrocarburants, de favoriser l'accaparement des terres du pays par des compagnies étrangères (Dogbevi, 2009).

Le récent rapport de Cotula, Vermeulen, Leonard et Keeley (2009), intitulé *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deal in Africa*, dresse un portrait de la situation actuelle en analysant de plus près les cas de l'Éthiopie, du Mali, du Soudan, de Madagascar, du Ghana, du Mozambique et de la Tanzanie. Nous nous référerons à ce rapport tout au long de ce travail, car il rassemble des informations tant qualitatives que quantitatives, permettant d'obtenir un

portrait plus clair de la tendance qui se dessine sur le continent.

Malgré la difficulté d'obtenir des données à jour et complètes, l'analyse quantitative des inventaires nationaux de cinq pays¹ fait état d'attributions de l'ordre de 2,5 millions d'hectares durant la période de 2004 à 2009 et ce, en excluant les allocations de moins de 1 000 ha. Le Madagascar et l'Éthiopie enregistrent les allocations de terres les plus importantes, soit plus de 800 000 ha et 600 000 ha chacun. Ces chiffres correspondent respectivement à 2,29% et 1,39% des terres propres à l'agriculture pluviale dans ces deux pays. Ce sont toutefois le Soudan et le Mali qui ont connu les plus importants investissements étrangers, totalisant près de 440 millions \$US pour le premier et près de 292 millions \$US pour le deuxième (Cotula *et al*, 2009 : 41-42). D'après les auteurs du rapport, ces données doivent toutefois être considérées comme conservatrices puisqu'elles n'incluent pas les demandes d'attribution en cours.

Causes conjoncturelles

Différents facteurs permettent de mieux expliquer cet engouement pour les terres agricoles africaines. La hausse des cours du pétrole en 2007 et les sécheresses qu'ont connues l'Europe de l'Est et l'Australie sont les éléments auxquels on attribue le plus souvent la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. Toutefois, il ne faudrait pas oublier l'effet combiné des spéculations sur les produits agricoles ainsi que l'accaparement des terres pour la culture d'agrocarburants. En synergie avec la crise alimentaire, la crise financière est venue exacerber la demande pour les « investissements alternatifs », tels les infrastructures ou les terres agricoles. Ces dernières constituent un placement stratégique puisque leur valeur ne suit pas les variations des autres actifs comme l'or ou les devises (GRAIN, 2009: 2). Tout récemment, Michel Juvet, membre de la direction de la banque Bordier à Genève, recommandait « l'Afrique aux investisseurs patients », affirmant qu'il s'agissait du nouveau marché émergent (Le Temps, 2010).

Ainsi, avec la libéralisation économique, la globalisation du transport et des communications et l'augmentation de la demande alimentaire et énergétique mondiale, de nombreux acteurs économiques, tels que les compagnies internationales d'agrobusiness, les banques d'investissement, les fonds alternatifs, les fonds souverains (*sovereign wealth funds*), les

¹ Les analyses quantitatives contenues dans ce rapport portent sur l'Éthiopie, le Mali, le Soudan, Madagascar et le Ghana.

négociants en matières premières, les fonds de pension, les fondations et autres investisseurs privés se sont tournés vers les terres agricoles des pays africains. Les destinations phares de ces investissements sont aujourd'hui majoritairement des pays côtiers comme le Kenya, la Tanzanie, le Mozambique, le Madagascar, l'Angola, la République démocratique du Congo, le Cameroun, le Nigéria, le Ghana, la Sierra Leone et le Sénégal, mais aussi des pays enclavés tels le Malawi, la Zambie, le Zimbabwe, l'Ouganda, le Mali et l'Éthiopie (Châtel, 2010; Cotula *et al.*, 2009: 25; GRAIN, 2007a; Ho, 2010).

Le puissant lobby qui se met en place aujourd'hui cherche à obtenir des conditions favorables pour faciliter et protéger les investissements agricoles des grandes entreprises. Pour ces personnes, l'objectif est « [...] de se débarrasser de ces lois foncières gênantes qui ferment les possibilités de propriété aux étrangers, d'annuler les restrictions sur les exportations alimentaires en vigueur dans les pays hôtes et de contourner toutes les réglementations concernant les organismes génétiquement modifiés » (GRAIN, 2009: 3). Pour ce faire, les investisseurs ont pu bénéficier de l'implication de la Société financière internationale et du *Foreign Investment Advisory Service*, organisations membres du Groupe de la Banque Mondiale, qui fournissent une assistance technique et des services-conseils aux gouvernements des pays les moins avancés et des pays en développement. Chargées des opérations avec le secteur privé, ces organisations ont contribué à implanter dans ces pays des politiques et des procédures permettant d'acquérir et de sécuriser les droits fonciers des investisseurs, allant jusqu'à participer à la réécriture des lois régissant l'investissement (Daniel et Mittal, 2010: 13-20).

Question de prix et de conditions

Les gouvernements africains, dont plusieurs sont bénéficiaires de l'aide alimentaire internationale, acceptent de concéder une partie de leur souveraineté territoriale pour des intérêts économiques. Comme l'exprimait encore une fois Michel Juvet avec sa logique comptable, « le fait de donner à un pays étranger une partie de son propre territoire n'est pas nécessairement néfaste. C'est surtout une question de prix et de conditions » (Le Temps, 2010). Regardons donc de plus près les prix et les conditions qui s'appliquent dans ces attributions de terres arables.

Les gouvernements hôtes ont tendance à jouer un rôle clé dans l'affectation des baux fonciers, notamment parce qu'ils possèdent formellement

l'entièreté ou la majeure partie des terres dans de nombreux pays africains. Les baux emphytéotiques, plus que les achats, constituent la norme et leur durée oscille entre 50 (contrats renouvelables dans les cas observés au Mali, en Éthiopie et au Mozambique) et 99 ans, comme cela est pratiqué en Tanzanie. Les gouvernements africains tendent à charger aux investisseurs étrangers des coûts de location excessivement bas ou à des taux nominaux. Les investisseurs peuvent également se voir accorder une exemption de taxe foncière pour une période donnée, correspondant à des économies de plusieurs millions de dollars. Les répercussions économiques de ces investissements sont perçues comme étant les principaux bénéficiaires (Cotula *et al.*, 2009: 76-79).

De plus, soulignons que les gouvernements de certains pays africains ont élaboré des processus administratifs visant à faciliter les investissements étrangers. Par exemple, au Mali, au Mozambique et au Ghana, des agences nationales pour la promotion des investissements ont été mises en place afin de faciliter l'acquisition des permis et des autorisations nécessaires. Des banques de terres sont également constituées, comme celle de la *Tanzania's investment promotion agency*, qui a identifié 2,5 millions d'hectares de terres disponibles pour des projets d'investissement (Cotula *et al.*, 2009: 67).

Les résultats pour l'Éthiopie, le Ghana, le Mali et Madagascar indiquent que les terres sont le plus souvent allouées à des compagnies privées plutôt qu'à des entités étatiques, même si la diplomatie intergouvernementale facilite les accords (Cotula *et al.*, 2009 : 47). Les réflexions de Coquery-Vidrovitch, concernant l'époque des grandes compagnies concessionnaires en Afrique Équatoriale Française, pourraient s'appliquer à la situation actuelle. Elle soutient qu'un État qui recourt à l'initiative privée pour mettre en valeur ses ressources, évitant ainsi de faire lui-même les investissements nécessaires au développement du pays, se soustrait à ses obligations. Cette orientation constitue en quelque sorte une « démission de l'État » (Coquery-Vidrovitch, 2001: 25).

Les raisons les plus souvent évoquées par les pays hôtes sont la stimulation de l'économie locale, la création d'emplois, le développement des infrastructures, l'introduction de nouvelles technologies, l'accès à de nouveaux marchés et l'amélioration de la compétitivité. Toutefois, il ne faudrait pas oublier les effets pervers de ces investissements, tels que la dégradation environnementale, la croissance des inégalités socio-

économiques et le manque d'intégration de ces projets dans l'économie locale (Ward, 2008: 1), autant d'éléments sur lesquels nous reviendrons plus en détail.

Des terres vraiment vacantes?

Des données issues de l'imagerie satellitaire datant de 1995-1996 indiquent qu'il y aurait environ 800 millions d'hectares de terres cultivables sur le continent africain, dont près de 200 millions déjà utilisées (Fisher *et al.*, 2002). Toutefois, ces chiffres semblent sous-estimer l'usage actuel des terres africaines en ne tenant pas compte de la rotation des cultures et des terres en jachère. En établissant un ratio d'une parcelle en culture pour cinq parcelles en jachère, le total dépasse largement celui des réserves annoncées (Cotula *et al.*, 2008: 20). Malgré tout, les gouvernements africains entretiennent le mythe de l'abondance des terres cultivables afin d'attirer l'attention des investisseurs intéressés à profiter de la croissance de la demande mondiale en nourriture et en carburant et des pays étrangers soucieux de sécuriser leur approvisionnement alimentaire et énergétique.

Des termes tels « terres vacantes », « terres neuves », « terres inoccupées » et « terres incultes » sont utilisés afin de justifier les généreuses allocations faites à des investisseurs, exprimant de la part des États hôtes une perspective axée sur la productivité et la rentabilité. Toutefois, dans la majeure partie des cas, les terres ainsi décrites sont cultivées et habitées par des populations locales qui n'en détiennent pas les titres de propriété. Lorsque ces terres sont visées par des investissements, elles risquent d'être éventuellement réclamées par des paysans, des éleveurs ou des chasseurs, sur la base d'un usage présent, saisonnier ou futur, créant ainsi des situations conflictuelles (Cotula *et al.*, 2009; Daniel et Mittal, 2010).

Mais les États hôtes et les investisseurs (qu'ils soient corporatifs ou gouvernementaux) disposent d'une panoplie d'outils légaux, financiers et politiques auxquels les paysans pauvres n'ont pas ou peu accès (GRAIN, 2009). Ces derniers apprennent bien souvent trop tard que la terre de laquelle ils tiraient leur subsistance appartient désormais à ces nouveaux venus. L'accaparement de terres agricoles africaines est tel qu'il peut représenter une menace directe à l'agriculture vivrière traditionnellement pratiquée par les paysans africains et, par le fait même, à leur mode de vie et à leur subsistance : « land allocations on the scale documented in this study do have the potential to result in loss of land for large numbers of people. As much of the rural population in Africa crucially depend on

land for their livelihoods and food security, loss of land is likely to have major negative impacts on local people » (Cotula *et al.*, 2009: 90).

Le cas de l'Éthiopie, par exemple, est symptomatique du fait qu'une importante partie des terres attribuées par le gouvernement se concentre dans les zones les plus favorables à l'agriculture et/ou les plus près des marchés. Selon Nyikaw Ochalla, directeur de l'Organisation pour la survie des Anuak, le gouvernement éthiopien « trompe toutes ces entreprises étrangères en prétendant que les vastes terres fertiles qui leur sont louées ne sont que des « terres à l'abandon » et que les transactions n'ont donc aucun impact socio-économique ni environnemental sur la vie et les moyens de subsistance des populations indigènes de la région » (Ochalla, 2010). Rappelons que cette nouvelle pression sur les terres agricoles s'ajoute à la forte densité démographique, qui est de 1 000 habitants par km² de terre cultivable, faisant de l'Éthiopie la montagne la plus peuplée du monde (Gascon, 1995 : 365). Les populations éthiopiennes, qui ont connu depuis 1958 des déplacements forcés à répétition et des déportations vers les basses terres infestées de moustiques et de mouches tsé-tsé, risquent encore une fois de se voir privées des terres les plus productives (Lacey, 2004).

L'un des importants problèmes à cet égard tient au fait que les gouvernements hôtes, détenant un monopole foncier, peuvent contractuellement s'engager à fournir des terres avant même de consulter leurs utilisateurs locaux: « Evidence of pre-existing land use and claims in areas allocated to investors was [...] provided by the qualitative studies in Tanzania and Mozambique » (Cotula *et al.*, 2009; Nhantumbo et Salomao, 2010; Sulle et Nelson, 2009).

Lorsque des législations ou des politiques existent afin de garantir la consultation des communautés à travers le processus de transfert des terres, comme c'est le cas au Ghana et au Mozambique, l'implantation de ces politiques demeure incomplète, les conditions de partage des bénéfices avec les communautés restent vagues et les femmes et les minorités continuent d'être exclues des décisions. « Les concertations se font entre parties aux pouvoirs de négociation totalement asymétriques », souligne Michael Taylor de la Coalition internationale pour l'accès à la terre (Cirad, 2009). Dans certains cas, comme en Tanzanie, les paysans évacués des terres nationales (considérées comme « general land », par opposition à « village land ») ne sont éligibles à aucune compensation (Cotula *et al.*,

2009 : 71-73). En outre, le manque de transparence et de contre-poids dans les négociations contractuelles favorise la corruption et tend à restituer les bénéfices aux riches et aux puissants. Il apparaît clairement que les priorités économiques nationales font en sorte que les intérêts des investisseurs priment sur les droits des populations locales.

Agrocarburants et menaces à la sécurité alimentaire

Dans le domaine énergétique, l'acquisition de terres cultivables sur le continent africain demeure stratégique dans la mesure où la production d'agrocarburants est encouragée par les politiques d'approvisionnement européenne et états-unienne. La perspective de vente de crédits-carbone constitue un autre incitatif économique. Toutefois, ces intérêts entrent directement en conflit avec les objectifs de sécurité alimentaire des pays hôtes, lesquels voient leur biodiversité menacée et leurs forêts, sols et ressources hydriques soumis à d'immenses pressions.

Les études, telles que celle menée par l'*International Institute for Applied Systems Analysis* et l'*OPEC Fund for International Development*, démontrent que la croissance de la production d'agrocarburants détourne les terres, l'eau et les autres ressources nécessaires à la production vivrière, exacerbant ainsi l'insécurité alimentaire.

Ainsi, l'expansion des agrocarburants de première génération² aura des effets considérables sur les prix alimentaires à l'échelle mondiale : « For example in 2020, a production level of first-generation biofuels contributing a 2, 4 or 6 percent share in total transport fuels results in world cereal price increases of the order of 5, 20 and 34 percent respectively. Such increases will cause a serious deterioration of food security in many developing countries with limited domestic food production and lack of foreign exchange earnings to finance essential food imports » (Fischer *et al.*, 2009: 181). L'adoption incontrôlée des agrocarburants risque également d'entraîner « la substitution des systèmes autochtones de culture, de pacage et de pâturage, basés sur la biodiversité, par de la monoculture et des cultures d'agrocarburants génétiquement modifiés » (GRAIN,

² Les agrocarburants dits de première génération résultent principalement de deux filières: la filière oléagineuse, à partir de colza, de palme, de tournesol, de *jatropa curcas*, et la filière éthanol, à partir de la fermentation de sucres de betterave, de blé, de canne à sucre, de maïs et de manioc.

2007b). Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, soulignait également le bilan environnemental négatif de la production d'agrocarburants (FAO, 2008). S'ajoutent à cela les questions éthiques que suscite l'accaparement des terres agricoles par l'industrie des agrocarburants, alors que de nombreux pays africains font face à des besoins alimentaires croissants (Pimentel, 2009).

Malgré l'appel à un moratoire sur les nouveaux développements d'agrocarburant par les membres d'organisations de la société civile africaine, une trentaine de pays africains se sont déjà lancés dans la course aux agrocarburants depuis la mise sur pied, en 2006, de l'Association des pays africains non producteurs de pétrole (GRAIN, 2007b; Kéfi, 2010). Plusieurs pays de la sous-région ouest-africaine, tels que le Sénégal, le Mali, le Ghana et le Nigéria, ont élaboré des politiques et stratégies nationales en matière d'agrocarburant. Celles-ci visent à mettre sur pied des comités techniques chargés de « définir les politiques à mettre en œuvre dans ce secteur, de créer un cadre législatif et réglementaire incitatif pour la production et l'utilisation des biocarburants et de développer à court et moyen termes, des filières » éthanol et oléagineuse (Gandonou, 2007). Alors que la Côte d'Ivoire et le Nigéria optent pour la production d'éthanol à partir du manioc, de la canne à sucre et du maïs, des pays comme le Ghana, le Sénégal et le Mali se tournent davantage vers le *jatropha curcas*, une plante oléagineuse non comestible dont l'exploitation industrielle sur des terres à vocation vivrière présente toutefois le risque de conflits d'usage.

La deuxième Conférence internationale sur les biocarburants, tenue du 10 au 12 novembre 2009 à Ouagadougou, regroupait différents acteurs sociaux sous le thème « Les biocarburants : facteur d'insécurité ou moteur de développement? »¹. Malgré des objectifs visant à se questionner sur la responsabilité des agrocarburants dans la crise alimentaire et leurs impacts sur l'environnement, l'économie et les dynamiques sociales, les informations disponibles sur le site Internet de la conférence font état d'une surreprésentation des acteurs de la filière des agrocarburants et, conséquemment, d'une faible participation de la société civile et des organisations paysannes. L'utilisation du terme « biocarburants » dans l'intitulé de la conférence n'est sûrement pas anodine. Elle consiste à reverdir l'image d'une industrie gourmande en engrais et en pesticides en lui accolant un préfixe à connotation positive. La tenue conjointe d'un forum de rencontres sur le financement de projets constitue le programme

caché de cette conférence : permettre aux bailleurs de fonds (dont la transnationale Total, « partenaire » de l'événement) de développer des liens avec les porteurs de projets. Cet événement parallèle laisse sous-entendre un plus grand intérêt pour le développement économique de cette industrie plutôt qu'une profonde remise en question de celle-ci.

Toutefois, la volonté des gouvernements africains d'accélérer les investissements se heurte dans certains cas à une levée de boucliers de la part des populations locales. Ainsi, des soulèvements populaires en lien avec des projets industriels d'agrocarburants ont éclaté dans des pays tels que l'Afrique du Sud, l'Ouganda et le Ghana. Du côté de Madagascar, les émeutes d'Antananarivo en janvier 2009 ont contraint le gouvernement à annuler la signature d'un contrat léonin avec la société sud-coréenne Daewoo Logistics, lequel octroyait 1,3 million d'hectares de terres arables à la culture industrielle du maïs et du palmier à huile pour la production d'agrocarburants. « L'affaire Daewoo a eu d'autant plus de résonance dans un pays où 70% de la population est rurale qu'elle met en lumière une contradiction entre la redistribution des terres aux paysans prévue par une réforme majeure entamée en 2005 et l'ouverture de ce marché aux sociétés étrangères » (AFP, 2009).

Effets pervers de l'agribusiness

Alors que les pays hôtes s'attendent à voir se développer les infrastructures, les techniques modernes d'agriculture ainsi que le marché de l'emploi national, ces attributions de terres s'accompagnent d'effets pervers qui s'ajoutent à l'insécurité foncière. Ainsi, l'introduction d'une agriculture industrielle associée aux contrats d'*agribusiness* s'accompagne le plus souvent de fertilisants, d'herbicides et de pesticides, dont certains sont interdits dans les pays occidentaux. L'expérimentation et l'utilisation de semences hybrides sur de grandes superficies risquent également d'entraîner la pollution génétique de semences paysannes traditionnelles, pavant ainsi la voie à l'industrie biotechnologique et ses brevets, avec les conséquences néfastes que cela comporte pour les droits des paysans et la souveraineté alimentaire des peuples africains (CNOP/BEDE/IIED, 2008).

La construction de barrages pour l'irrigation des grandes cultures menace de causer des inondations sur les terres avoisinantes, là où les paysans locaux pratiquent une agriculture traditionnelle, tel que cela a été observé au Kenya (Silver-Greenberg, 2009). Les pratiques culturelles industrielles contribuent

également à la pollution des nappes phréatiques et à l'épuisement des sols. Ces atteintes à l'environnement ne sont toutefois pas sanctionnées, étant donné la faible effectivité du droit de l'environnement dans la plupart des pays africains (Granier, 2008). Ici, les questions de responsabilité sociale et environnementale sont tout simplement évacuées. De plus, comme les gouvernements africains sont plus soucieux d'attirer l'investissement direct étranger que de promouvoir l'entrepreneuriat local, les paysans africains se trouvent exclus des contrats gouvernementaux en raison du fait qu'ils ne rencontrent pas les standards imposés en termes de taille de l'exploitation, de capital financier, de technologies et de certification (Cotula, Dyer et Vermeulen, 2008: 18).

Les vastes étendues de terres cultivées demandent une augmentation de la mécanisation, réduisant considérablement le nombre d'emplois espéré. La maigre main-d'oeuvre que ces projets embauchent est souvent payée à des salaires misérables. Par exemple, les ouvriers travaillant dans les plantations de canne à sucre d'Addax Bioenergy Switzerland, en Sierra Leone, sont payés l'équivalent de 2,50 \$US par jour (Daniel et Mittal, 2010: 24). Dans le cas des projets chinois, les investisseurs préfèrent employer leurs compatriotes comme ouvriers agricoles, d'où la supposée émergence de villages « Baoding »² dans près d'une vingtaine de pays africains, dont le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda, le Soudan et la Zambie, lesquels abriteraient de 400 à 2 000 ouvriers agricoles chinois (Perrot et Malaquais, 2009; Coonan, 2008).

Ainsi, ni l'adoption de ces nouvelles techniques agricoles ni la venue de ces investissements étrangers ne sauraient garantir un développement socialement équitable (Vall et Alary, 2006: 279). Ces éléments illustrent les défis auxquels la paysannerie et l'agriculture africaine sont confrontées dans « le contexte de la mondialisation, au sein de laquelle l'accès aux marchés, tant locaux que mondiaux, se trouve âprement disputé » (IIED/NRI/RAS, 2005: 7-8).

Tout récemment, le gouvernement français affichait des inquiétudes par rapport à ces investissements étrangers, redoutant qu'ils puissent être « mal préparés et mal conduits » ou qu'ils relèvent « d'une simple logique de rentabilité financière court-termiste » risquant de causer « de graves dommages sociaux et environnementaux ». La France s'inquiète également du fait que, dans les pays hôtes, « les politiques et les modes de gouvernance du foncier ne sont pas propices à la sécurisation effective et durable du

domaine foncier pour les occupants sans titre comme pour les investisseurs » (Châtel, 2010).

Du droit coutumier à la propriété privée

L'équation fondamentale proposée par Le Roy permet d'envisager le foncier comme un « rapport social ayant la terre ou le territoire comme assise et enjeu et où les variables économiques, juridiques et les techniques d'aménagement de la nature sont pondérées par le facteur politique aux différentes échelles locale, nationale et internationale » (Le Roy, 1995 : 455). Dans la situation actuelle, le rapport social à la terre est marqué par les intérêts contradictoires et conflictuels des paysans, éleveurs, pouvoirs locaux, États, développeurs, élites citadines, institutions internationales et sociétés multinationales s'affrontant sur un même terrain (Blanc-Pamard et Cambrézy, 1995 : 8).

Les terres sollicitées par les investisseurs risquent d'être éventuellement réclamées par des groupes de filiation (lignages, clans, tribus), des autorités traditionnelles, des ménages ou des individus sur la base du droit coutumier, alors que, dans la pratique, les règles de tenure foncière ont connu de nombreuses transformations à travers les interactions culturelles, l'augmentation démographique et les changements socio-économiques et politiques qui se sont opérés au cours de l'histoire (Cotula *et al.*, 2009: 90). Il convient de souligner que la « propriété privée ou individuelle est longtemps restée inconnue dans les régions les moins denses où le sol ne constitue pas un capital, mais permet la survie. La terre non occupée est une réserve à l'instar de la jachère. Quand les conditions sont remplies, on les occupe à nouveau » (Ndembou, 2006: 297).

La vision occidentale du foncier, associant systématiquement sécurité et propriété privée, reste inadéquate dans les situations de « marchandisation imparfaite de la terre » telles que celles prévalant en Afrique. Quoiqu'il en soit, le dogme de la propriété privée tend à vouloir s'imposer par les pressions externes qui s'exercent sur les États africains (Le Roy, 1995 : 461). Ainsi, à partir du début des années 1990, les politiques économiques plus libérales, impulsées par les plans d'ajustement structurel, ont contribué à la révision des législations sur la terre et sur les ressources naturelles dans plusieurs pays.

Du côté de la Banque Mondiale, on estime qu'à travers toute l'Afrique,

seulement de 2 à 10% des terres seraient détenues à travers un régime foncier formel. Ces dernières seraient majoritairement situées en milieu urbain (Deininger, 2003). Dans certains pays, les droits coutumiers sont protégés, à condition que les terres soient mises en valeur, ce qui réduit considérablement la possibilité de voir ces droits respectés. Par exemple, dans le cas du Mali, les articles 45 et 47 du Code domanial et foncier de 2000, reconnaissent les droits coutumiers individuels « quand ils comportent emprise évidente et permanente sur le sol se traduisant par des constructions ou une mise en valeur régulière » (République du Mali, 2000). Toutefois, une modification, ratifiée par la loi en 2002, est venue fragiliser la sécurité foncière des paysans, faisant du titre foncier l'unique preuve du droit de propriété foncière et d'immatriculation. Ainsi, « le coût relativement élevé des différentes procédures combiné à l'ignorance des paysans sur les procédures légales entraîne leur exclusion de la propriété foncière légale » (Djiré, 2007 : 12). Les ruraux demeurent donc dans une inexistence juridique qui se traduit en insécurité effective. Dans ces conditions, seule la bourgeoisie urbaine, bureaucratique et commerçante réussit à sécuriser ses acquisitions foncières, développant des opportunités d'affaires en tant qu'intermédiaire pour les investisseurs étrangers avides de terres arables (Cotula *et al*, 2009; Djiré, 2007).

En dissociant le contrôle du sol de l'usage des ressources qui y sont attachées, les politiques foncières ont contribué à précariser les droits fonciers des paysans africains, portant atteinte aux modes de gestion sociale de l'espace et aux règles d'accès et d'usage aux ressources (Blanc-Pamard et Cambrézy, 1995 : 9). Face au phénomène actuel d'accaparement des terres, plusieurs pays africains ne disposent pas de mécanismes de protection des droits et intérêts des paysans locaux (Cotula, 2009: 7).

Sécurisation des droits fonciers

Si la tenure foncière réfère aux autorités, aux institutions, aux règles et aux normes qui gouvernent l'accès à la terre par les personnes, la sécurisation des droits fonciers se rapporte à la possibilité pour ces personnes de faire appel à ces diverses sources de légitimation et de pouvoir permettant d'utiliser, de contrôler et de gérer la terre dans une perspective à long terme. Il s'agit donc d'un processus qui valide et garantit les droits existants, leur procurant une reconnaissance légale. Il est reconnu que la sécurisation foncière et l'accès équitable à la terre et aux ressources naturelles sont essentiels dans un processus de réduction de la pauvreté et

de développement. Toutefois, leur intégration dans les décisions politiques et économiques des pays africains, quoique fondamentale, a été souvent négligée (International Land Coalition, 2008; UA/FAO/BAD, 2009).

Alors que plusieurs pays africains cherchent depuis ces dernières années à concevoir une politique foncière pérenne, il convient de souligner que la difficulté majeure réside dans la diversité spatiale et temporelle des systèmes fonciers locaux, dans leurs dimensions géopolitique, historique, agroéconomique et sociodémographique (Jacquemot, 2000). Un dualisme prévaut entre les règles formelles et informelles qui caractérisent respectivement les institutions étatiques et les systèmes fonciers locaux, lesquels reposent sur des logiques, des discours et des pratiques incompatibles. Alors que la conception endogène et traditionnelle africaine envisage l'espace comme un moyen d'assurer la reproduction du groupe dans ses dimensions matérielles, sociales et idéologiques, la conception européenne appréhende plutôt l'espace comme un capital à exploiter et à rentabiliser (Le Bris *et al.*, 1991). Concrètement, cela se traduit par des institutions locales dont les règles, les procédures et ceux qui les mettent en œuvre sont soit ignorés ou au mieux tolérés par la loi. Ces éléments, qui constituent encore aujourd'hui le fondement des pratiques foncières, sont parfois même encouragés par les agents de l'administration, en contradiction avec les législations nationales, parce que celles-ci ne leur permettent pas de répondre aux demandes de règlement de leurs administrés (Lavigne Delville *et al.*, 2001).

Soulignons également que les dynamiques des systèmes fonciers locaux sont influencées par des facteurs liés à la classe, au genre, à la région, à la culture, à l'ethnicité, à la nationalité et aux clivages générationnels. Ces éléments, prédominants dans l'accès, le contrôle et l'utilisation de la terre, engendrent un ensemble complexe de réclamations et de conflits en lien avec les ressources foncières, dont la résolution est d'autant plus difficile que les normes et les institutions sont multiples et confuses. À cela s'ajoutent les pressions des institutions internationales, pour lesquelles « la solution passe par la privatisation des terres, censée clarifier et sécuriser les droits, permettre l'accès au crédit et stimuler l'investissement dans l'agriculture » (Lavigne Delville *et al.*, 2000: 15).

Si la consolidation de la notion de propriété privée peut permettre de satisfaire les exigences croissantes des transnationales, elle risque toutefois d'exacerber les tensions qui découlent de la concurrence exercée sur

cette précieuse ressource qu'est la terre. Ainsi, plutôt que de favoriser le remplacement des systèmes fonciers locaux par le système moderne de l'immatriculation et du titre foncier, une tendance en faveur de la reconnaissance des droits locaux s'est exprimée par la voix de différents acteurs et observateurs, notamment celle de l'Union africaine.

En l'absence d'une coordination et d'une harmonisation panafricaine en matière de politique foncière, la commission de l'Union africaine a mis en oeuvre en 2006 le développement d'un cadre de référence et de lignes directrices dont l'objectif principal visait à la fois la sécurisation des droits fonciers des populations du continent et l'amélioration de la productivité agricole, permettant ainsi de relever les défis de la mondialisation. Adoptées trois ans plus tard par l'assemblée des chefs d'États et des gouvernements africains, ces recommandations devaient amorcer une meilleure gouvernance du foncier et des ressources naturelles, permettant la consolidation d'un processus de paix et de développement économique favorable à la stabilité de l'ensemble du continent. La reconnaissance de la souveraineté de chacun des États membres laisse toutefois l'application de ces principes à la discrétion de ces derniers, limitant grandement la portée de ces propositions.

Pour les États africains, le défi réside autant dans la reconnaissance de la légitimité des systèmes fonciers locaux et de leur capacité d'adaptation aux changements de contexte que dans l'amélioration de leur rôle et la mise en place d'une interface reliant organisations locales et systèmes d'administration étatiques. L'Union Africaine reconnaît que des mesures doivent être mises en place afin d'éviter que les populations vulnérables ne soient marginalisées par les politiques foncières orientées vers le développement des marchés, entraînant la spéculation et des coûts élevés de transferts de droits fonciers (UA/FAO/BAD, 2009: 31-32).

La notion de gouvernance foncière apparaît dans les discours des chefs d'États africains, depuis que le mot d'ordre de « bonne gouvernance » a été lancé par les institutions telles que la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International. Cette notion réfère au processus par lequel les décisions regardant l'accès et l'usage de la terre sont prises, la manière dont elles sont implantées ainsi que la façon dont les conflits d'intérêts sont résolus (UA/FAO/BAD, 2009: 40). Malgré cette bienveillance apparente, la gouvernance foncière constitue un dispositif technolégal, procédural et politique par lequel les États africains infléchissent leurs politiques

foncières dans le sens de l'instauration d'environnements institutionnels favorables à leur ouverture aux marchés financiers globalisés. De plus, une multiplicité d'acteurs intervenant à l'intérieur des formes contemporaines de gouvernance foncière interagissent « dans des relations complexes de compétition et d'alliances, étroitement articulées avec les processus locaux de recomposition sociopolitique. » Ces dynamiques foncières sont caractérisées « par un pluralisme juridique, une prolifération institutionnelle, voire une forte politisation de la question foncière » (Chauveau *et al.*, 2006: 3).

Il est clairement mentionné, dans le document *Land policy in Africa: A Framework to strengthen land rights, enhance productivity and secure livelihoods*, que la création d'un environnement favorable au transfert et à l'échange des droits fonciers « will expand opportunities for the acquisition of land resources for many agricultural users engaged in large or small scale, formal or informal operations » (UA/FAO/BAD, 2009: 33-34). Comme la gouvernance foncière entraîne un contrôle sur les droits fonciers, dans plusieurs pays africains, elle permet d'accumuler et de dispenser des pouvoirs politiques et économiques ainsi que des privilèges, laissant place au patronage, au népotisme et à la corruption. Ainsi, il est à craindre que cette politique favorise davantage une certaine vision de la croissance économique, à travers l'accueil d'investisseurs et d'exploitations de grande envergure, plutôt qu'un développement humain, durable et équitable.

Il est reconnu que l'accès équitable au foncier est l'un des éléments au cœur de la démocratie et du développement durable. Ainsi, les gouvernements africains doivent être à l'avant-garde de la politique et de la réforme foncière, puisque des intérêts politiques sont en jeu (IIED, 2005: 3). L'histoire des colonisations, des conquêtes et de l'ouverture du marché foncier en Afrique doit permettre d'appréhender le contexte actuel et d'identifier les avenues à emprunter pour poursuivre les réformes. Pour ce, l'État doit corriger « l'amnésie structurelle » qui caractérise ses interventions dans l'espace local, « comme si celui-ci était vierge de l'histoire des interventions antérieures » (Chauveau *et al.*, 2006: 60). Car les paysans africains, eux, ont la mémoire longue...

Ainsi, la promotion et le développement d'une réforme du système foncier doivent se faire à travers un processus d'implantation et d'évaluation le plus inclusif et participatif possible, afin de favoriser l'adhésion

des différents acteurs locaux et d'améliorer l'accès à la terre pour les populations vulnérables. Les revendications et les doléances en provenance des organisations de la société civile, trop souvent ignorées, doivent être prises en considération dans la formulation des politiques foncières (UA/FAO/BAD, 2009: 42-45).

Conclusion

Étant donné la longue durée d'attribution et l'importante superficie de la plupart des récentes acquisitions de terres, les gouvernements africains devraient saisir ces opportunités pour faire de l'investissement agricole un des piliers du développement rural à long terme et promouvoir des modèles économiques plus équitables et plus inclusifs. Ainsi, un récent rapport, intitulé *Making the most of agricultural investment: A survey of business models that provide opportunities for smallholders*, a exploré des modèles d'investissement présentant des alternatives aux acquisitions massives de terres. Des modèles de transactions plus collaboratifs sont présentés, démontrant comment ces partenariats peuvent apporter des bénéfices aux agriculteurs et protéger leurs droits fonciers, tout en garantissant la rentabilité des investissements. Ainsi, il semble exister divers types de participation dont les gros investisseurs et les petits paysans peuvent tirer des avantages réciproques, tels que l'agriculture sous contrat, les contrats de gestion, le fermage et le métayage, les *joint ventures* et les coopératives fermières (Vermeulen et Cotula, 2010).

Pour ce faire, le pouvoir de négociation des petits agriculteurs locaux doit être renforcé et les relations qu'ils développent avec les investisseurs doivent être appuyées par le gouvernement. La sécurisation des droits fonciers est également une condition fondamentale pour que les communautés puissent développer avec l'industrie agricole des modèles d'investissement durables et équitables, permettant d'assurer une meilleure sécurité alimentaire pour les différentes parties prenantes. Des normes doivent être négociées et appliquées afin de maintenir certaines exigences en termes de création d'emploi, de développement d'infrastructures, de bénéfices pour les communautés, de retombées fiscales pour le gouvernement et de protection environnementale (Cotula *et al.*, 2009).

Bibliographie

AFP, 2009, L'«affaire Daewoo» alimente la colère contre le gouvernement, consulté sur Internet (<http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20090210T124658Z/-agriculture-Coree-du-Sud-Daewoo-L-affaire-Daewoo--alimente-la-colere-contre-le-gouvernement.html>) le 10 août 2010.

BLANC-PAMARD, C. et L. CAMBRÉZY, 1995, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM éditions.

BLAS, J. et W. WALLIS, 2009, «U.S. Investor Buys Sudanese Warlord's Land », *The Financial Times*, consulté sur Internet (<http://sudanwatch.blogspot.com/2009/01/former-wall-street-banker-philippe.html>) le 20 juin 2010.

CHÂTEL, B., 2010, *La France entend gérer l'attribution des terres agricoles en Afrique*, Les Afriques, N°129, du 15 au 21 juillet 2010, consulté sur Internet (<http://farmlandgrab.org/14424>) le 27 juillet 2010.

CHAUVEAU, J.P., J.-P. COLIN, J.-P. JACOB, P. LAVIGNE DELVILLE ET P.-Y. LE MEUR, 2006, *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du projet de recherche CLAIMS*, IIED, 92 p.

CIRAD, 2009, *Terres à vendre!*, consulté sur Internet (<http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2009/science/terres-a-vendre>) le 11 août 2010.

CLAVREUL, L., 2009, "Au Mali, les nouvelles mises en culture bénéficient surtout aux investisseurs libyens", *Le Monde*, consulté sur Internet (http://www.lemonde.fr/planete/article/2009/04/15/securite-alimentaire-2-5-au-mali-les-nouvelles-mises-en-culture-beneficient-surtout-aux-investisseurs-libyens_1180879_3244.html) le 23 juillet 2010.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES BIOCARBURANTS, 2009, *Les biocarburants: facteur d'insécurité ou moteur de développement?*, consulté sur Internet (<http://www.biofuel-africa.org>) le 8 août 2010.

COONAN, C., 2008, «China's new export: farmers», *The Independent*, 29 décembre 2008, consulté sur Internet (<http://www.independent.co.uk/news/world/asia/chinas-new-export-farmers-1215001.html>) le 13 août 2010.

COORDINATION NATIONALE DES ORGANISATIONS PAYSANNES,

BIODIVERSITÉ : ÉCHANGES ET DIFFUSION D'EXPÉRIENCES et INTERNATIONAL INSTITUTE FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT, 2008, *Semences paysannes, fondement de la souveraineté alimentaire en Afrique*, Bamako/Montpellier/Londres, 64 p.

COQUERY-VIDROVITCH, C., 2001 [1972]. *Le Congo au temps des grandes compagnies concessionnaires, 1898-1930*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 598 p.

COTULA, L. et C. TOULMIN, 2007, "Investment Promotion Agencies and Access to Land: Lessons from Africa": 119-130, in A. Dufey, M. Grieg-Gran et H. Ward (Eds), *Responsible Enterprise, Foreign Direct Investment and Investment Promotion Agencies – Key Issues in Attracting Investment for Sustainable Development*, Londres, IIED.

COTULA, L., N. DYER et S. VERMEULEN, 2008, *Fuelling exclusion? The biofuels boom and poor people's access to land*, IIED, Londres, 71 p.

COTULA, L., S. VERMEULEN, R. LEONARD et J. KEELEY, 2009, *Land grab or development opportunity? Agricultural investment and international land deal in Africa*, IIED/FAO/IFAD, Londres/Rome.

COULIBALY, L. et B. MONJANE, 2009, "La Libye s'accapare des terres rizicoles maliennes", *VIA CAMPESINA*, consulté sur Internet (http://www.viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=432:la-libye-saccapare-des-terres-rizicoles-maliennes&catid=23:rrme-agraire&Itemid=36) le 30 juillet 2010.

DANIEL, S. et A. MITTAL, 2010, *(Mis)investment in Agriculture. The Role of the International Finance Corporation in Global Land Grabs*, Oakland Institute.

DEBAILLEUL, G., 2009, "Main basse sur les terres agricoles du Sud", *Alternatives*, vol. 15, consulté sur Internet (<http://www.alternatives.ca/fra/journal-alternatives/publications/archives/2009/vol-15-no-6-mars-2009/article/main-basse-sur-les-terres>) le 29 juillet 2010.

DEININGER, K., 2003, *Land Policies for Growth and Poverty Reduction*, Washington DC, Banque Mondiale.

DJIRÉ, M., 2007, *Les paysans maliens exclus de la propriété foncière? : les avatars de l'appropriation par le titre foncier*, IIED, Londres, 16 p.

DOGBEVI, E.K., 2009, "Why Ghana is attracting investments in biofuels",

Ghana Business Week, consulté sur Internet (<http://www.ghanabusinessnews.com/2009/05/11/why-ghana-is-attracting-investments-in-biofuels/>) le 22 juillet 2010.

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), 2008, *Biocarburants: la FAO appelle à une révision des politiques et subventions*, consulté sur Internet (<http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2008/1000928/index.html>) le 10 août 2010.

FISCHER, G., H. van VELTHUIZEN, M. SHAH et F. NACHTERGAELE, 2002, *Global agro-ecological assessment for agriculture in the 21st century*, International Institute for Applied Systems Analysis, Laxenburg, Autriche et FAO, Rome.

FISCHER, G., E. HIZSNYIK, S. PRIELER, M. SHAH et H. van VELTHUIZEN, 2009, *Biofuels and Food Security*, OPEC Fund for International Development/International Institute for Applied Systems Analysis, 223 p.

GANDONOU, C., 2007, "Quelle est la situation des agrocarburants en Afrique de l'Ouest?", GRAIN, consulté sur Internet (<http://www.grain.org/semences/?id=66>) le 22 juillet 2010.

GASCON, 1995, "Les enjeux fonciers en Éthiopie et en Érythrée (de l'ancien régime à la révolution)": 361-392, in C. Blanc-Pamard et L. Cambrézy, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM éditions.

GRAIN, 2007a, *The New Scramble for Africa*, consulté sur Internet (<http://www.grain.org/seedling/?id=481>) le 23 juillet 2010.

GRAIN, 2007b, *Appel de l'Afrique à un moratoire sur les développements d'agrocarburant*, consulté sur Internet (<http://www.grain.org/agrofuels/?moratoriumfr>) le 6 août 2010.

GRAIN, 2009a, *L'île Maurice en tête des acquisitions de terres rizicoles en Mozambique*, consulté sur Internet (<http://www.grain.org/hybridrice/?id=416>) le 30 juillet 2010.

GRAIN, 2009b, *Les nouveaux propriétaires fonciers*, consulté sur Internet (http://www.grain.org/articles_files/atg-22-fr.pdf) le 30 juillet 2010.

GRANIER, L. (Coord.), 2008, *Aspects contemporains du droit de l'environnement en Afrique de l'Ouest et Centrale*, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Gland, Suisse. xvi + 224 p.

HO, M.-W., 2010, «Land Rush» as Threats to Food Security Intensify”, ISIS Report, consulté sur Internet (<http://www.i-sis.org.uk/landRush.php>) le 22 juillet 2010.

INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT, NATURAL RESOURCES INSTITUTE et ROYAL AFRICAN SOCIETY, 2005, *Le foncier en Afrique: Actif marchand ou moyen de subsistance sûr?*, Londres, 26 p.

INTERNATIONAL LAND COALITION, 2008, *Land and Vulnerable People in a World of Change*. An Appeal for Collective Action, New York, 12 p.

JACQUEMOT, J., 2000, «Préface», in P. Lavigne Delville, C. Toulmin et S. Traoré, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.

KÉFI, W., 2010, “30 pays africains en course pour les agrocarburants!”, *Les Afriques*, consulté sur Internet (<http://www.lesafriques.com/actualite/30-pays-africains-en-course-pour-les-biocarburants.html?Itemid=89?article=22242>) le 9 août 2010.

KONÉ, A., 2009, Mali, “Terres rizicoles de l'office du Niger : Grogne paysanne contre l'occupation libyenne”, *Le Républicain*, consulté sur Internet (<http://www.temoust.org/mali-terres-rizicoles-de-l-office,11570>) le 30 juillet 2010.

LACEY, M., 2004, “In Ethiopia, a promise land on broken promises”, *New York Times*, édition du 30 mai 2004.

LAVIGNE DELVILLE, P., C. TOULMIN et S. TRAORÉ, 2000, *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala.

LAVIGNE DELVILLE, P., C. TOULMIN, J.-P. COLIN ET J.-P. CHAUVEAU, 2001, *Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest*, Dossier 107, Programme Zones Arides, IIED, 30 p.

LE BEC, C., 2010, “Le jatropha, nouvel arbre à palabres”, *Jeune Afrique*, édition du 3 mars 2010, consulté sur Internet (<http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAJA2563p044-045.xml0/alimentation-agriculture-environnement-biocarburantle-jatropha-nouvel-arbre-a-palabres.html>) le 30 juillet 2010.

LE BRIS, E., É., LE ROY et P. MATHIEU, 1991, *L'appropriation de la terre en Afrique noire : manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Paris, Karthala.

LE ROY, É., 1995, “La sécurité foncière dans un contexte africain de

marchandisation imparfaite de la terre”: 455-472, in C. Blanc-Pamard et L. Cambrézy, *Terre, terroir, territoire. Les tensions foncières*, Paris, ORSTOM éditions.

LE TEMPS, 2010, *Michel Juvet: «Je recommande l'Afrique aux investisseurs patients, c'est le nouveau marché émergent»*, consulté sur Internet (http://www.viacampesina.org/fr/index.php?option=com_content&view=article&id=432:la-libye-saccapare-des-terres-rizicoles-maliennes&catid=23:rrme-agraire&Itemid=36) le 26 juillet 2010.

NHANTUMBO, I. et A. SALOMAO, 2010, *Biofuels, Land Access and Rural Livelihoods in Mozambique*, Londres, International Institute for Environment and Development.

NDEMBOU, S., 2006, « Il faut coloniser les terres neuves pour développer l'Afrique » : 295-301, in G. Courade, *L'Afrique des idées reçues*, Paris, Belin.

OCHALLA, N., 2010, *Produire du riz ou investir dans la région de Gambela : la vidéo de propagande du gouvernement éthiopien*, Anywaa Survival Organisation, consulté sur Internet (<http://farmlandgrab.org/14308>) le 28 juillet 2010.

PERREAULT, M., 2009, “Un banquier new-yorkais mise sur l'éclatement du Soudan”, *La Presse*, édition du 30 janvier 2010.

PERROT, S. et D. MALAQUAIS, 2009, «Penser l'Afrique à l'aune des globalisations émergentes»: 5-27, in *Politique africaine*, n° 113.

PIMENTEL, D., A. MARKLEIN, M. TOTH, M. N. KARPOFF, G. S. PAUL, R. McCORMACK, J. KYRIAZIS et T. KRUEGER, 2009, “Food versus biofuels: Environmental and economic costs”: 1-12, *Human Ecology*, 37.

RÉPUBLIQUE DU MALI, 2000, *Ordonnance N° 00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant sur le code domanial et foncier*, 37 p.

SILVER-GREENBERG, J., 2009, « Land Rush in Africa. Agribusiness and global investors are scooping up farmland. Are corporate farmers the new colonialists », *BUSINESS WEEK*, édition du 25 novembre 2009, consulté sur Internet (http://www.businessweek.com/magazine/content/09_49/b4158038757158.htm) le 29 juillet 2010.

SULLE, E. et F. NELSON, 2009, *Biofuels, Land Access and Tenure, and Rural Livelihoods in Tanzania*, Arusha, Londres, International Institute for Environment and Development, 85 p.

SUNBIOFUELS, 2009, *Projects – Tanzania*, consulté sur Internet (<http://www.sunbiofuels.com>) le 30 juillet 2010.

UNION AFRICAINE, FAO et BAD, 2009, *Land policy in Africa: A Framework to strengthen land rights, enhance productivity and secure livelihoods*, 65 p.

VALL, É. et V. ALARY, 2006, “Le travail paysan reste encore manuel”: 274-280, in G. Courade, *L’Afrique des idées reçues*, Paris, Belin.

VITAGRAIN, 2009, *Vita Grain submits project proposal to develop 10,000 ha Mozambique rice farm*, consulté sur Internet (<http://www.vitagrain.com.sg/uncategorized/mauritius-mozambiqu/>) le 15 août 2010.

VERMEULEN, S. et L. COTULA, 2010, *Making the most of agricultural investment: A survey of business models that provide opportunities for smallholders*, IIED/FAO/IFAD/SDC, Londres/Rome/Bern, 106 p.

WARD, H., 2008, “Overview”: 1-16, in A. Dufey, M. Grieg-Gran et H. Ward (Eds), *Responsible Enterprise, Foreign Direct Investment and Investment Promotion Agencies – Key Issues in Attracting Investment for Sustainable Development*, Londres, IIED.

Mongolie : derrière le boum minier

PAR **Arthur Floret**

avec une mention spéciale de remerciements à Stéphanie Martel pour son aide précieuse.

La Mongolie est en passe de devenir une des économies les plus dynamiques de l'Asie. Entre 2000 et 2010, les investissements directs étrangers y ont été multipliés par 16, pour atteindre près de 900 millions de dollars, et le marché boursier local a affiché les rendements les plus élevés du monde, avec une hausse de 10 000%. Assis sur des taux de croissance à deux chiffres, on estime en outre que son produit intérieur brut (PIB) pourrait tripler, voire quadrupler, dans les dix prochaines années seulement, avec les rentrées fiscales que l'on imagine.

Emmené par un secteur minier en plein boum, ce pays, que certains qualifient déjà de futur Qatar, dispose d'un sous-sol regorgeant de richesses naturelles et idéalement placé pour satisfaire une proportion croissante des immenses besoins en matières premières de la Chine. Le Canada l'a d'ailleurs bien compris, puisqu'il y est le second investisseur étranger, grâce, entre autres, à la signature, en octobre 2009, d'un accord entre les autorités d'Oulan-Bator et une entreprise de Vancouver portant sur un projet d'exploitation minière dans le désert de Gobi. Le site visé est l'une des plus importantes réserves de cuivre et d'or de la planète.

Il semble donc loin le temps où les agences des Nations-unies présentes sur place s'alarmaient du « sous-développement » qu'entraînait la « thérapie de choc » du gouvernement au lendemain de l'effondrement du Bloc soviétique. La Mongolie socialiste, après 70 ans passés dans l'orbite de Moscou, faisait alors le double apprentissage de la démocratie parlementaire et du capitalisme, en une confusion de privatisations bâclées, de tarissement des recettes, d'explosion de la corruption, et de dépendance à l'aide internationale.

Cependant, avec un tiers de ses habitants vivant chroniquement sous le seuil de pauvreté, de nombreuses industries dévastées, une agriculture chancelante, des infrastructures urbaines obsolètes, et une émigration massive, les défis auxquels s'attaquer avec la nouvelle manne minière restent légion pour le pays. On peut par conséquent se demander si la conjoncture favorable qu'il traverse résulte vraiment d'une mise à niveau de ses fondamentaux susceptible d'offrir les conditions d'une émergence pérenne, ou, au contraire, s'inscrit dans la continuité de dysfonctionnements latents qui risquent d'être amplifiés à l'avenir.

C'est dans ce contexte qu'il faut se pencher sur l'apparition, au cours de la dernière décennie, qui a été marquée par une croissance économique soutenue, d'une population de plus de 100 000 mineurs artisanaux, des hommes, des femmes et des enfants poussés par la pauvreté à l'assaut des steppes pour recycler les métaux encore contenus dans les rejets des opérateurs privés choyés par le gouvernement. En effet, l'existence d'un groupe aussi substantiel au sein d'une nation d'à peine trois millions d'âmes vient illustrer les nombreuses lignes de fracture qui traversent la Mongolie contemporaine : villes vs campagnes, travail formel vs informel, souveraineté nationale vs flux transnationaux, etc.

Au cœur de ces dichotomies se trouve l'État, dont la construction chaotique est à l'origine de cette dynamique à tendance schizophrène qui met quelques dizaines d'entreprises anglo-saxonnes, russes, ou chinoises et des milliers de familles locales dans une relation à la fois de concurrence et de complémentarité. Or, si des phénomènes similaires sont certes à l'œuvre dans d'autres parties de l'Asie, ou en Afrique et en Amérique, la donne est inédite ici par l'étendue et la rapidité du changement qu'elle entraîne sous nos yeux, puisque c'est toute la physionomie de la vieille civilisation nomade qui est en voie de recomposition.

Du féodalisme au socialisme, la naissance au forceps d'un État populaire urbain et industriel

À la fin du XIXe siècle, la Mongolie dite « extérieure » est une possession de la dynastie mandchoue des Qing, depuis que les sédentaires ont su opposer l'artillerie à la prodigieuse mobilité des nomades, 200 ans auparavant. Jadis le centre du plus vaste empire continental que l'humanité ait connu, elle fait figure, en outre, de portion congrue d'un territoire « national » dont les parties les plus intéressantes, respectivement la Bouriatie et la Mongolie-

Intérieure, ont été amputées et directement intégrées à ses voisins russe et chinois.

Pékin s'appuie localement sur un régime théocratique féodal, dirigé par le chef de l'Église mongole du bouddhisme tibétain, le Bogd Khan, qui articule le pouvoir temporel d'une vieille aristocratie se réclamant de Genghis Khan et le pouvoir spirituel d'un clergé pléthorique de 100 000 moines, sur une population totalisant 600 000 personnes. La colonie bénéficie d'un statut de relative autonomie, voire d'indifférence, ce qui lui vaut, notamment, d'échapper aux plus gros mouvements d'immigration en provenance du sud et aux politiques de modernisation qui ont pour objectif — quoique tardivement — à contrecarrer l'influence croissante des Européens et des Japonais en Chine.

Le peuple mongol est presque exclusivement composé de pasteurs nomades, qui perpétuent un mode de vie et des traditions dont la source remonte au Moyen-Âge. Le reste de l'économie, c'est-à-dire les secteurs du commerce et de l'agriculture céréalière et vivrière, est du ressort des Chinois. Une petite ruée vers l'or a bien lieu à partir de 1896, mais ce n'est pas assez pour démarrer une industrie à proprement parler, et la plupart des mineurs sont importés à grands frais de l'étranger, à cause de la réticence culturelle des Mongols à « blesser » la terre.

Le tournant du siècle voit la pression monter sur Pékin, qui paye les conséquences d'une accumulation de graves troubles internes et des prétentions de plus en plus contradictoires des Russes et des Japonais sur la Mandchourie, qui débouchent sur une guerre les opposant en 1904-1905. La Mongolie-Extérieure commence à apparaître comme une zone tampon entre trois empires concurrents. Les Qing jugent alors nécessaire de réviser le statut d'autonomie de celle-ci et de mettre en œuvre un programme volontariste de développement. Or, avant de pouvoir passer aux actes, la République de Chine est proclamée le 1er janvier 1912, et l'abdication du dernier empereur, Pu Yi, suit de près.

Les dirigeants mongols, voyant l'opportunité de s'affranchir d'une tutelle devenue pesante — entre autres à cause des menaces que font peser sur leur autorité les nouveaux plans de leurs suzerains, se sentant par ailleurs libérés de leur serment d'allégeance à l'égard de ces derniers, alléchés par la perspective de se débarrasser de leurs dettes auprès des Chinois, et faisant temporairement face à peu de troupes d'occupation —, optent

pour l'indépendance. Ils demandent pour ce faire protection à la Russie tsariste. Le Kremlin avance ses pions pour protéger ses intérêts dans la région, mais leur impose de fait un protectorat. La période qui s'ouvre va, pour la première fois, permettre d'introduire des éléments de modernité en Mongolie, mais de façon encore timide.

Sont ouverts, par exemple, une première mine de charbon pour alimenter les besoins d'Ourga (la future Oulan-Bator), deux écoles primaires ainsi qu'une école militaire, trois petites maisons d'édition, un atelier de conditionnement de feuilles de thé, et une centrale électrique. On inaugure aussi un service de téléphone, et le premier périodique d'informations est lancé. L'administration est rationalisée par la mise en place de départements spécialisés, et une monnaie nationale est créée. De surcroît, grâce à des expéditions scientifiques russes en archéologie et en anthropologie, les Mongols peuvent préciser les contours de leur communauté avec de nouveaux outils intellectuels.

Le mouvement n'atteint toutefois pas la masse de la population, qui est rurale, et l'embryon de prolétariat qui fait son apparition reste surtout chinois. Il permet néanmoins à une minorité urbaine de se frotter à des idées et à des pratiques en vogue en Occident, dans un cadre qui sort du bouddhisme. Le Bogd Khan conserve cependant ses prérogatives et sa légitimité au sein d'un peuple analphabète qui ne connaît que lui comme figure publique.

La Révolution bolchevique de 1917 vient tout bouleverser, puisque c'est au tour du Tsar de perdre son trône. Les élites aristocratiques et religieuses mongoles se retrouvent alors face à un dilemme, qui va les poursuivre jusqu'à leur éradication finale, dans les années 1930 : puisqu'elles n'ont plus d'équivalent mandchou ou russe, vers qui se tourner pour se maintenir en place ? Les événements leur laisseront peu de choix, et ce sera le baiser de la mort pour elles.

À Pékin, les généraux au pouvoir décident de mettre la colonie rétive au pas, et la reconquête est particulièrement brutale. Sans surprise, en novembre 1919, le Bogd est forcé de signer un décret annulant l'indépendance. Dans la foulée, l'arrivée, à Ourga, d'un baron balte et de sa garde prétorienne de 800 hommes, à un moment où la Sibérie est à feu et à sang, déchirée entre « Russes rouges » et « Russes blancs », ajoute à la complexité des événements en cours. Il chasse les troupes chinoises et commence à

massacrer les communistes et les Juifs, forçant ainsi Moscou à intervenir.

L'Armée rouge entre dans la capitale le 5 juillet 1921. Le 11 juillet, un gouvernement « populaire » prend les rênes du pouvoir, dix jours seulement après la création du Parti communiste chinois. Lénine comprend bien la nouvelle importance stratégique de la Mongolie en Asie : il amende la théorie marxiste du passage au socialisme en déclinant les conditions sous lesquelles il est possible de sauter le stade capitaliste pour les pays féodaux. Dans cette optique, les institutions de surveillance, de contrôle et de répression jouent un rôle central pour mettre au pas des campagnes perçues comme arriérées par nature.

Dans un premier temps, les Soviétiques, pragmatiques, s'accommodent de la présence du Bogd, de manière à se concilier le clergé et les nobles, en mettant sur pied une monarchie constitutionnelle. Puis, dans les années suivantes, de nombreux décrets limitent petit à petit les privilèges de ces derniers, jusqu'à l'adoption d'une Constitution républicaine en 1924, après la mort du souverain. La vocation du pays étant maintenant explicitement de servir de tête de pont à la progression du communisme en Chine — pour finalement être rétrocédé à cette dernière une fois la victoire acquise —, peu d'investissements sont entrepris, et les changements sociaux qui ont lieu sont limités.

Évidemment, les élites mongoles se trouvent de plus en plus insatisfaites de cette situation. Des relations sont donc établies avec le dernier empire dynastique susceptible de les aider à s'affranchir des Russes : le Japon. Celui-ci, dans sa politique d'influence en Chine, cherche à instrumentaliser les différentes factions militaires qui s'y disputent le pouvoir, mais il fait indirectement face aux nationalistes et aux communistes, soutenus par Moscou qui les alimente en armes via Oulan-Bator. En promettant aux Mongols de les aider à devenir indépendants, Tokyo espère briser ce front commun et s'implanter plus solidement dans le nord-est de l'Asie.

Le massacre des partisans de Mao Tsé-Toung par ceux de Tchang Kaï-chek à Shanghai en 1927 éloigne d'un coup la perspective de réunifier la Chine et de contrecarrer les plans nippons. Staline, désormais maître du Kremlin, veut conserver à tout prix la Sibérie. La Mongolie est pour lui un espace vital à la protection du mince « corridor trans-Baïkal » dont dépend la présence russe dans la région, et il n'est plus question de compromis avec les féodaux ni de rétrocession à court terme : un « rideau de fer » tombe

sur le pays.

À partir de ce moment, les dirigeants mongols, souvent au prix de leur propre vie, vont devoir reproduire chez eux les priorités stratégiques de leurs parrains soviétiques. La première de ces priorités consiste à asseoir l'autorité d'une nouvelle génération « de gauche » sur un Parti Populaire Révolutionnaire (PPRM) qualifié de « conservateur », puisqu'il est encore largement composé de notables de l'ancien régime. Dans un second temps, il s'agit de supprimer l'Église, qui reste au cœur de la vie économique, sociale et culturelle de la nation. L'étape finale est de transformer l'éleveur nomade en fer de lance de cette révolution marxiste qui nécessite un prolétariat industriel urbain. En somme, il faut faire table rase sur le passé.

En interne, les éventuelles velléités d'émancipation des Mongols sont de plus en plus restreintes par le maillage de canaux de communication et d'influence que tisse la Russie : gouvernement, PPRM, Internationale communiste, Jeunesses communistes, police secrète, ministères, provinces, institutions scientifiques, entreprises à capitaux partagés, etc. À l'extérieur, tout contact — ou contact attribué — avec les Japonais signe un blanc seing à un procès pour trahison. C'est de cette manière que le PPRM est purgé par vagues successives de ses éléments les moins dociles, qui sont remplacés par des jeunes repérés tôt et formés dans la plus pure orthodoxie de l'autre côté de la frontière.

Une première campagne de collectivisation des ressources, qui se traduit concrètement par une conquête des steppes par la ville, a lieu entre 1928 et 1932 dans le but de priver le clergé de son patrimoine et de réformer les unités productrices traditionnelles. Elle se solde cependant par un désastre économique et une situation insurrectionnelle généralisée, ainsi que par la fuite de 30 000 nobles, religieux et nomades « ordinaires ».

Qualifiée après coup de « déviation », elle est suivie d'une attaque plus frontale, de 1937 à 1939, destinée à porter le coup de grâce à l'Église, au moment où les tensions avec le Japon atteignent leur paroxysme. 30 000 personnes sont cette fois-ci condamnées à mort publiquement, dont une majorité de lamas, et 80% des temples et monastères sont réduits en cendres. Les Chinois, qui dominent toujours le commerce au début des années 1930, sont expulsés. Fait unique dans son histoire, la Mongolie se retrouve sous la coupe d'élites entièrement nouvelles.

L'État, par exemple, qui n'a plus la concurrence des écoles religieuses dans ce domaine, peut investir massivement en éducation : le taux d'alphabétisation passe de 6% en 1935 à 20% en 1940, puis bondit à 60% en 1950 — l'armée, avec la conscription obligatoire, ayant un impact significatif en la matière. Sous les ordres de Staline, toutes les minorités de l'URSS adoptent l'alphabet latin, puis le cyrillique, ce qui facilite l'accès à la langue russe, qui devient le véhicule de la nouvelle idéologie et des nouvelles formes d'ascension sociale. Des modes d'expression artistique inédits, comme le théâtre, le ballet, le cirque, le cinéma, la littérature, ainsi que des sports inconnus jusqu'alors, comme l'athlétisme ou le cyclisme, font aussi leur apparition.

Ces changements n'affectent toutefois pas fondamentalement la formidable capacité de résilience du pastoralisme nomade, qui reste la clef du contrôle de l'immense territoire mongol, avec son aridité hors normes et ses amplitudes thermales pouvant aller jusqu'à 100°C. L'échec de la collectivisation des troupeaux n'a en effet pas réglé le problème, pour le gouvernement, d'un monde rural opposé en tous points à une économie moderne, avec sa faible densité de population, son ubiquité, sa sensibilité aux variations climatiques, et sa création de richesse minimale.

À la veille de la Seconde guerre mondiale, le prolétariat industriel ne compte que 10 000 ouvriers — plus 10 000 autres si l'on compte les coopératives semi-artisanales. Le secteur extractif, quant à lui, ne se limite qu'à la mine de charbon de Nalaïkh, construite pendant le protectorat tsariste. L'emploi en usine n'attire de fait pas les Mongols, qui y restent souvent le temps d'une saison avant de s'évanouir dans les steppes, et les dizaines de milliers de lamas ayant échappé aux massacres ne peuvent trouver refuge que dans l'élevage. En 1953, 97% du bétail appartiennent ainsi toujours à des particuliers. Bref, à cette date, la structure de l'économie reste relativement inchangée.

C'est encore un événement extérieur qui va infléchir le destin de la Mongolie : il s'agit de la victoire des communistes sur les nationalistes en Chine en 1949, qui vient de surcroît s'ajouter à la défaite du Japon quatre ans auparavant. L'horizon se dégage donc a priori pour le pays, qui a été tour à tour zone de projection et zone tampon entre les grandes puissances de la région. En outre, Staline, s'il a certes forcé la main de Tchang Kaï-chek puis de Mao Tsé-Toung, a obtenu la reconnaissance de

l'indépendance de jure (et non plus de facto) d'Oulan-Bator¹.

La décennie de paix qui s'ouvre permet à la Mongolie de réaliser, finalement, la collectivisation du cheptel. Sa proportion sous propriété privée tombe à 25% en 1959, l'État privilégiant de nombreux incitatifs pour parvenir à ses fins sans répéter la catastrophe de 1928-1932. Le secteur primaire commence à se diversifier, avec l'ouverture de « nouvelles terres ». Les services éducatifs, sociaux, sanitaires et culturels sont en mesure d'atteindre les éleveurs et les agriculteurs, et ce, même dans les steppes les plus reculées, à partir d'une multitude de petits centres urbains relayés par des coopératives. De nombreuses autres infrastructures sont par ailleurs mises sur pied à la faveur de l'émulation entre Pékin et Moscou.

Mais c'est le divorce entre ces derniers, en 1959, sur fond de course au leadership dans le monde communiste, qui fait entrer la Mongolie pour de bon dans la modernité. La Chine, parfaitement consciente du fait que cette rupture arrive à un moment où son ancienne colonie peut capitaliser sur les synergies potentielles avec le tissu industriel sibérien, considérablement renforcé pendant la guerre pour protéger la force de production soviétique des Allemands, met cartes sur table en 1960.

Elle propose une main d'œuvre de 300 000 ouvriers accompagnée de la fourniture clefs en main d'un centre sidérurgique à Darkhan, en plein dans le « cordon ombilical » qui relie Oulan-Bator à la frontière russe. L'URSS réplique en août 1961 en récupérant en partie l'idée, mais afin de promouvoir l'agro-alimentaire, puis lance directement de massifs travaux en octobre, à tel point que Darkhan, ville nouvelle, est dès les années 1970 la plus grande agglomération après la capitale.

La cadence s'accélère à partir de 1966, quand Moscou et Oulan-Bator signent un nouveau traité d'amitié et d'assistance mutuelle, qui jette les bases d'une refonte de l'économie locale, et autorise le stationnement en Mongolie de la 39^{ème} armée soviétique².

¹ La République de Chine (Taïwan), où les nationalistes de Tchang Kai-ček se retrancheront, dénoncera par la suite cet accord et contestera l'indépendance de la Mongolie jusqu'en 2002.

² Cette dernière atteindra un pic de 100 000 hommes, à une époque où l'URSS et la Chine en viennent effectivement aux coups au sujet d'un différend frontalier (incident Damansky/Zhenbao en 1969).

Dans le cadre de cette politique, ce sont surtout de grands projets miniers, entrepris dans la même zone, qui vont assurer que la Mongolie ne change pas de camp et serve effectivement de bouclier au corridor trans-Baïkal.

La colossale mine de cuivre et de molybdène d'Erdenet, située à 180 kilomètres de Darkhan et pour laquelle on érige ex-nihilo la troisième ville du pays, représentera ainsi dès son ouverture en 1978, et ce jusqu'à nos jours, la première source de revenus et de devises étrangères du gouvernement. Mongolrostsvetmet, qui se lance pour sa part dans l'exploitation de la fluorine après l'effondrement des livraisons chinoises, devient l'autre grande entreprise publique binationale. Mais on trouve aussi de l'uranium, et des pays comme la Tchécoslovaquie, l'Allemagne de l'Est et la Bulgarie investissent sur place dans la production d'étain et d'or.

Ceci dit, le paradigme qui se dessine est clair : on passe petit à petit d'un mode de développement relativement « durable », basé sur l'occupation de tout le territoire et très demandant en capital humain, à un mode de développement dépendant de ressources limitées, privilégiant des poches géographiques, et largement automatisé. Tous les minerais sont destinés à être exportés tels quels, sans transformation préalable, et les technologies employées pour les extraire sont assez rudimentaires.

Pour l'heure, toutefois, le visage de la société mongole est radicalement transformé, au cours d'une période qu'il faut bien qualifier de « Trente glorieuses » socialistes, entre 1955 et 1985 environ. Sur le seul plan démographique, la population triple presque, grâce à des progrès spectaculaires en matière de santé, en passant de 845 500 à deux millions d'habitants, et les urbains deviennent majoritaires à 57%, contre 21,5% auparavant.

L'industrie, qui représente seulement 7% du produit matériel net (PMN) au début de cette période, en compte pour 35% à la fin, et a un effet d'entraînement sur le commerce, qui passe de 10% à 26%.³ Par conséquent, l'agriculture — 68% du PMN en 1950 — décline jusqu'à 20% en 1985 et n'occupe plus cette année-là que 33% des actifs, à telle enseigne que le Politburo du PPRM évoque la possibilité de sédentariser la population nomade une fois pour toutes.

³ Le produit matériel net était l'indicateur comptable de référence du Bloc soviétique.

Les femmes, catégorie vulnérable par excellence, sont bien intégrées au marché du travail, et elles représentent 43% des diplômés des établissements d'enseignement supérieur. L'administration offre même à celles qui vivent à la campagne un accès à des maternités gratuites, un congé pré et post-natal, et des crèches. Leur taux d'alphabétisation explose pour atteindre 95%, et celui des hommes 98%, et toute une gamme de services est financée pour permettre aux enfants d'éleveurs de poursuivre des études, au premier rang desquels la pension complète et la gratuité scolaire. Une élite compétente dans les principaux corps de métiers est formée en URSS et en Europe de l'Est. Certes symbolique, on compte même, pour la petite histoire, un cosmonaute mongol dans la course aux étoiles.

Tous ces changements sont néanmoins portés à bout de bras par un État omniprésent, qui est le point d'articulation de priorités qui sont déterminées par et pour le Kremlin. En outre, quoique bénéficiant d'une relative période de grâce puisqu'elle commence tout juste à s'industrialiser, la Mongolie n'a aucune marge de manœuvre pour éviter la crise d'usure qui frappe de plein fouet la vieille Russie socialiste à partir des années 1980 : 95% de ses échanges sont réalisés avec le Bloc soviétique, 90% de ses besoins sont couverts par les importations, et un tiers de son PIB repose sur l'aide financière et technique des pays « frères ».

Pour redynamiser son vaste empire, Gorbatchev entame un programme d'ouverture économique (Perestroïka) et de transparence bureaucratique (Glasnost) qui va trouver un écho favorable au sein des jeunes Mongols les plus éduqués. Batmönkh, un universitaire qui prend le fauteuil de Tsedenbal, le Brejnev local, évincé en 1984, est spécifiquement chargé de mettre en place ces orientations à partir de 1986-1987. Il ne s'aventure cependant guère plus loin qu'une légère inflexion politique, autorisant la présence de quelques médias occidentaux, ou mettant sur pied une commission chargée de faire la lumière sur les purges des années 1930.

Sur le plan extérieur, le vent tourne par contre plus vite, et annonce la fin d'un long tête-à-tête forcé avec la Russie. La fonction de zone tampon de la Mongolie perd en effet de son importance depuis que Pékin s'est engagé, en 1978, dans un compromis avec le capitalisme et ne se pose plus en concurrente de Moscou. Les deux géants règlent leurs différends frontaliers en 1987, et Batmönkh peut signer plusieurs traités bilatéraux avec une Chine qui paraît sans arrières pensées, en étendant la démarche

aux États-Unis.

Du socialisme au capitalisme, la transition chaotique vers une économie de rente inégalitaire

Le 10 décembre 1989, 200 personnes se rassemblent sous les fenêtres du Parlement à Oulan-Bator pour appeler les autorités à concrétiser une fois pour toutes leurs promesses de Perestroïka et de Glasnost. À la surprise générale, dès le lendemain, le PPRM en accepte le principe. Le 17 décembre, ce sont 2 000 manifestants qui reviennent avec une pétition — la première du genre —, dans laquelle ils demandent l'organisation d'élections libres l'année suivante. Le gouvernement se dit alors prêt à entamer des réformes, mais seulement dans le cadre d'un programme plus étalé dans le temps.

Rassemblé sous la bannière d'une Union démocratique mongole (UDM), le mouvement s'étend aux campagnes, et les doléances se font plus précises. Mais face à l'attentisme des autorités, c'est la légitimité même des institutions qui est désormais contestée. Le 8 mars, des violences éclatent et une personne décède : l'UDM, apôtre de la non-violence, est débordée. Coup de théâtre le 9 mars : le Politburo du PPRM annonce sa démission, et, peu après, le Parlement se réunit pour accepter le multipartisme. Enfin, le 10 mai 1990, après de laborieuses discussions, les premières élections libres de l'histoire du pays sont fixées à juillet, et l'agitation publique cesse.

Comment le régime a-t-il pu en arriver là en l'espace de cinq mois seulement ? Plusieurs facteurs éclairent directement l'issue des événements. Le noyau originel des manifestants est d'abord composé des enfants des élites, formés en URSS ou en Europe de l'Est, sensibles aux idées de la période Gorbatchev, et qui connaissent tous, outre une langue slave, l'anglais ou l'allemand, ce qui leur donne accès aux médias occidentaux disponibles depuis peu. En outre, leurs demandes restent conformes aux règles politiques en vigueur, bien que leur méthode soit hors-la-loi. Les autorités ont donc deux bonnes raisons de penser parvenir à les maîtriser en se pliant initialement à leurs réclamations. C'est un accès de faiblesse qui ouvre la voie à l'émergence d'une critique plus populaire.

Quand les troubles atteignent leur paroxysme, le 8 mars, avec des dizaines de milliers d'individus de toutes origines sociales, une lutte latente pour le pouvoir fait rage au sein des hautes sphères de l'État entre les partisans de

l'écrasement du mouvement et ceux de la négociation, à tel point que le ministre de la sécurité publique n'ose pas envoyer l'armée de peur qu'elle ne se retourne contre le gouvernement. Le Kremlin a bien fait savoir qu'il ne soutiendrait pas une répression musclée, ne souhaitant pas voir se répéter l'expérience chinoise de 1989 sur la place Tiananmen dans son pré-carré. Les orthodoxes sont dès lors écartés, et les réformateurs ont toute latitude pour emmener leurs troupes aux élections de juillet.

Au sein de l'opposition qui prend forme, une autre dynamique est en cours. Les enfants de la vieille élite, ceux de décembre 1989, attachés à compléter les acquis sociaux par des progrès démocratiques, se retrouvent vite marginalisés par des nouveaux venus dans l'arène publique, qui se font pour leur part les champions de l'économie de marché. Cantonnés aux centres urbains, inexpérimentés, tous arrivent en ordre dispersé au scrutin, et ils sont sans surprise défaits par un PPRM qui augmente au préalable les allocations, les bourses et les salaires, et peut compter sur sa grande légitimité dans le monde rural — qui est ironiquement non sans rappeler celle du Bogd à une autre époque.

À partir de ce moment, la transition s'accélère. La Russie met un terme à son soutien, réclame le remboursement de ses investissements passés, exige d'être payée en dollars, et rechigne à échanger par troc comme le souhaitent les Mongols. À court de liquidités, ces derniers se tournent en catastrophe vers les bailleurs de fonds multilatéraux et Washington : le Secrétaire d'État américain James Baker arrive en août 1990 à Oulan-Bator, au moment où le Fonds monétaire international y effectue sa première visite, et la Banque asiatique de développement suit en mai 1991. Comme entre 1911 et 1927, les dirigeants mongols cherchent en somme, à l'extérieur, un soutien pour se maintenir en place à travers la tempête. Or, dorénavant, ils peuvent compter sur l'appui du vainqueur de la Guerre froide, et non de dynasties à l'agonie.

De surcroît, là où il n'y avait pas d'isomorphisme entre féodalisme et socialisme, il existe maintenant, entre socialisme et capitalisme, une rationalité étatique commune qui autorise les permutations idéologiques. Maîtrisant les rouages d'une administration pléthorique et d'une économie urbaine et industrielle centralisée, les ex-communistes apparaissent en effet aux yeux des Occidentaux comme les techniciens les mieux à même, dans un contexte d'incertitude généralisée, d'ouvrir le marché local et d'engager les institutions dans la voie de la démocratie.

Apte à recevoir des prêts et des dons de l'Ouest, le gouvernement du PPRM s'engage ainsi dans un des programmes de privatisation les plus rapides au monde : moins d'un an pour les plus petites entreprises. Chaque citoyen se voit donner des coupons représentant une proportion égale de l'unité en jeu, mais peu ont idée de leur valeur et du fonctionnement de la bourse, si bien que les pasteurs nomades et les citadins fragilisés par la soudaineté de la crise les vendent à rabais pour acheter des biens de consommation courante.⁴ Quant aux appartements, ils sont simplement donnés à leurs occupants.

À la campagne, quelques 26 millions de bêtes ainsi que du matériel (tracteurs, outils, etc.) sont répartis par les directeurs de chaque coopérative en priorité à leurs familles et à leurs réseaux personnels, grâce à quoi, dès 1992, 5% seulement des ménages ont des troupeaux de 200 têtes et plus, et 42% de moins de 31 têtes.⁵ Les prix sont libéralisés, et l'inflation explose : elle atteint alors 325%. L'État sabre en parallèle dans ses dépenses, avec pour conséquences, parmi d'autres, une mortalité des mères en couche qui double dans les trois premières années de la transition, des abandons scolaires de plus en plus nombreux, des milliers d'enfants qui deviennent sans-abris dans les rues de la capitale, et des collections muséales pillées.

La corruption devient endémique dans le jeu de recomposition du patrimoine des élites, gangrénant le quotidien des citoyens comme les décisions des plus hauts responsables. En 1993, le vice-Premier ministre Purevdorj signe, par exemple, un accord avec la firme américaine Ibx Group, lui octroyant un monopole de 99 ans sur l'extraction des ressources minières, les télécommunications, le tourisme et le cachemire. Une fuite in extremis dans la presse fera avorter le projet deux ans plus tard. Les Russes, pour leur part, décident de vendre au secteur privé la moitié de leurs 49% d'Erdenet — qui évite pourtant à la Mongolie la faillite pure et simple — au coût largement sous-évalué de 240 000 dollars.

⁴ En 2003, 0,5% de la population possède plus de 70% des parts des compagnies privatisées à ce moment-là.

⁵ C'est une inégalité qui, en 2006, ne s'est pas résorbée, puisque 52% des familles impliquées dans le secteur ont moins de 100 animaux. Il en faut entre 200 et 300 à une famille de quatre à cinq membres pour vivre décemment.

Lassés, les citoyens votent pour le changement en 1996, en portant au pouvoir l'ancienne UDM, concrétisant la première alternance politique depuis 1921. Soutenue par des organisations américaines et allemandes liant économie de marché et démocratie, celle-ci se révèle pourtant plus déterminée encore à mener à bien la thérapie de choc, allant jusqu'à retirer 103 000 pensionnaires du système de retraite. L'affairisme reprend de plus belle, et la situation économique et sociale reste dramatique.

Au terme d'une décennie de « réingénierie » étatique, et malgré les coûts de licenciement les plus bas du monde, l'absence de véritables taxes sur le commerce, et le cinquième rang détenu par la Mongolie parmi les pays les plus dépendants à l'aide étrangère, le revenu par habitant est 77% inférieur à celui de 1989. Le chômage fait des ravages au sein d'une population sur-éduquée, qui vient gonfler le nouveau secteur informel, qui représente, dans la capitale seulement, entre 20% et 40% des actifs. Le taux de natalité chute de 52%, et le nombre de mariages de 40%. Un tiers des Mongols vit sous le seuil de pauvreté, et les inégalités ne cessent de croître.

La situation est totalement inédite du point de vue des changements structurels. On assiste à un passage « du Deuxième au Tiers Monde », qui se caractérise par la conjugaison d'une désindustrialisation, d'un exode urbain, et d'un retour à un pastoralisme nomade dont la productivité est en baisse. L'industrie voit en effet sa part dans le PIB s'effondrer de 41% en 1990 à 20% en 2003, un processus qui amène des milliers de familles citadines à devoir s'exiler à la campagne pour se lancer dans l'élevage, sans expérience. Ce mouvement fait reculer le nombre d'urbains à 52%, avant un douloureux retour de bâton en 1999, qu'Oulan-Bator absorbera au détriment des autres villes. La proportion du secteur agricole dans l'emploi total passe de 32% en 1989 à 49% en 1998, et de 15,5% à 37,5% dans le PIB.

Cet afflux dans les steppes survient alors que la majorité des 35 000 puits ne sont plus entretenus et que la disparition des coopératives — qui aidaient à mettre les animaux sur le marché et fournissaient les services sociaux — forcent les éleveurs à rivaliser pour les meilleurs pâturages. De 1990 à 1999, le cheptel passe ainsi de 26 millions de têtes à 33,5 millions, dépassant la capacité de renouvellement du milieu. En outre, sa composition change de façon radicale, la recherche de rentabilité à court terme faisant préférer les chèvres, dont on exporte la laine de cachemire en Chine, aux moutons, mais les premières arrachent les pousses au lieu de

les couper comme le font les seconds, accélérant une tendance lourde à la désertification.

Ainsi, lorsque une série d'étés secs suivis d'hivers plus rigoureux qu'à l'habitude s'abat sur la Mongolie en 1999, 2000 et 2001, ses effets vont s'en trouver démultipliés par les conséquences de la crise en zone rurale. Ne bénéficiant plus d'assez de réserves de graisse ni de fourrage, les animaux doivent faire face au gel et au dégel de la neige (dzud), qui forment une croûte difficile à traverser pour atteindre une herbe devenue plus rare. Quelques 11 millions d'entre eux meurent de faim, laissant leurs propriétaires dans le plus grand dénuement. Le pastoralisme, malgré toutes les vicissitudes du XXe siècle, vient de perdre, pour le peuple, sa vocation de refuge face à la crise.

Les déshérités qui ne vont pas (re)venir gonfler brutalement les quartiers périphériques de la capitale envahissent en masse une extension originale de l'économie informelle, dont un embryon commence tout juste à se structurer : les mines artisanales. Cependant, au même moment, dans un élan que la Banque mondiale qualifie de « sans équivalent » ailleurs, le secteur extractif formel attire, quant à lui, une multitude de firmes étrangères dans le but de profiter des formidables gisements d'or, de cuivre, de fluorine, de fer, de plomb, d'argent, de tungstène, d'uranium, de zinc et autres qui sont découverts.

Cette double dynamique prend racine dès les premiers mois de la période capitaliste. Le déclic a lieu en 1991, dans le village de Bornuur, dans le centre-nord du pays, lorsque quelques dizaines d'individus commencent à recycler les sédiments environnants pour en extraire paillettes et poussières d'or. Non loin de là, d'autres décident de se spécialiser dans la récupération du mercure présent dans le sol après l'explosion en 1956 d'un stock de dix tonnes, afin d'alimenter la demande locale.

En 1993, ce sont des travailleurs de la mine de charbon de Nalaïkh qui s'approprient les nombreux tunnels laissés vacants à sa fermeture. Puis, en 1995-1996, des centaines d'ex-employés d'autres mines publiques, pour la plupart hautement qualifiés, assistés de leurs familles, se lancent à leur compte dans les roches aurifères. Enfin, au cours de la première moitié de 1999, ils sont rejoints par une vague plus importante d'anciens fermiers et d'urbains marginalisés, à l'issue de laquelle ces « pionniers » sont près de 10 000.

De son côté, le gouvernement entame, en 1992, son programme « Or » dans le but d'attirer les investissements étrangers qui font cruellement défaut à ses finances. En 1994, il franchit une étape supplémentaire en ouvrant son très secret Fonds géologique. Mais c'est surtout l'adoption, en 1997, d'une loi sur le sous-sol considérée comme un exemple de libéralisme en la matière, qui permet d'obtenir le véritable aperçu des richesses souterraines. Le départ d'une course aux licences d'exploration est sonné, et son succès est tel qu'en 2003, avec près du quart du territoire national couvert, on en compte près de 2 600, auxquelles s'ajoutent 78 000 hectares sous licences d'exploitation détenues par 141 entreprises.

La majorité de ces 141 entreprises se concentre dans des zones alluviales aurifères présentes un peu partout, et les technologies auxquelles elles ont recours, toujours largement tributaires de l'héritage socialiste, entraînent des pertes de 15% à 45% de l'or contenu dans le minerai qu'elles traitent. C'est donc ce qu'elles laissent derrière elles qui va stimuler la convergence avec le secteur informel en s'imposant comme la seule alternative immédiate de survie aux individus affectés par les dzuds. En l'espace de trois ans seulement, et par capillarité avec les quelques réseaux déjà constitués, le nombre des mineurs artisanaux est multiplié par dix, et en 2003, il dépasse le cap des 100 000.

Il faut dire que le potentiel de recyclage en question est substantiel, puisqu'à ce point précis, chaque année, ce sont près de 7,8 tonnes d'or qui sont rejetées par les industriels, à l'origine de 95% des 7,5 tonnes extraites par les artisans (pour une valeur de 60 millions à 100 millions de dollars), en plus de stocks fixes restants estimés à 48 tonnes de métal pur. Certains experts n'hésitent pas, devant ces chiffres, à envisager un ancrage du phénomène sur plusieurs décennies.

Les sédiments, notamment, qui forment le gros de ces déchets, présentent l'avantage d'être relativement simples à exploiter pour des néophytes dépourvus de moyens financiers et matériels, grâce à quoi ils attirent la plus grande part des nouveaux arrivants. On compte néanmoins 20 000 chercheurs d'or spécialisés dans les roches, plus difficiles d'accès, et même, quoique marginalement, des groupes qui vivent de la fluorine, des gemmes, du sel de montagne, et bien sûr du charbon et du mercure.

La diversité de cette population ne s'arrête pas là. Hommes, femmes et enfants tiennent des rôles généralement différents. Les métiers d'origine

sont aussi variés que juge ou ouvrier. Les revenus sont susceptibles de passer du simple au décuple d'un lieu à l'autre pour la même activité. Et le temps investi peut représenter quelques jours ou plusieurs saisons, avec un mode opératoire sédentaire ou nomade, tout cela en fonction du profil et des circonstances de chacun : mineur professionnel, éleveur, étudiant, retraité, prestataire de service ; avec des dettes à rembourser, des enfants à charge, etc.

Si la condition sine qua non de leur existence est évidemment la relative inefficacité de l'industrie, les mineurs artisanaux possèdent par rapport à celle-ci, en contrepartie, un avantage technologique avec leurs procédés manuels. Plus précis et plus réactifs, ils sont capables de traiter un minerai contenant jusqu'à cinq fois moins de métal au mètre cube et ils en évaluent la densité moyenne en continu, alors que les compagnies établissent leurs objectifs sur une moyenne de plusieurs jours. En outre, ils ne s'arrêtent pas pendant l'hiver comme ces dernières, qui doivent tenir compte des conditions climatiques rigoureuses pour la machinerie et de leurs besoins importants en eau liquide.

Chaque détail de leur occupation est soumis à réévaluation et adaptation constantes. En témoignent, notamment, l'importation en 2003 d'« essoreuses » à sec californiennes, disponibles en version locale deux ans après, et celle, en 2005, de détecteurs de métaux coûtant entre 1 500 dollars et 4 000 dollars. Plus rien ne les retient, à la suite de ces « innovations », pour explorer d'autres terrains qui ne sont pas privatisés, comme l'immense parc naturel du désert de Gobi. Bref, le dynamisme de ces artisans est tel qu'ils constituent, peu après leur émergence, la première source de revenus et de nouveaux emplois dans le monde rural.

Malgré tout, leurs communautés reproduisent les inégalités qui caractérisent la société mongole dans son ensemble. Elles sont les premières victimes des dégâts environnementaux qu'elles causent, et les heures de travail excessives, les conditions sanitaires déplorables et la criminalité élevée y sont chroniques. Par ailleurs, les villages près desquels elles s'établissent, débordés par leur nombre et ne disposant pas des infrastructures nécessaires pour les prendre en charge, réagissent souvent mal à leur voisinage. Enfin, leur économie dépend, comme celle du reste du pays, de prix volatiles déterminés à l'extérieur, et elle génère de l'argent liquide destiné à être consommé largement en produits importés ou réinvesti à Oulan-Bator, par exemple dans l'achat de taxis.

Exclus du système de sécurité sociale, comme près de 60% des actifs (surtout ruraux), par un gouvernement soucieux de limiter au strict minimum ses dépenses au lendemain de l'effondrement du régime socialiste, les mineurs artisanaux sont en outre maintenus dans une illégalité prolongée. Cette illégalité sert de prétexte aux services de sécurité des détenteurs de licences et aux forces de l'ordre pour les réprimer et leur confisquer leur production, parfois violemment, puisqu'ils « volent » des ressources ne leur appartenant pas, bien qu'elles soient dénuées de valeur commerciale en l'état.

Les autorités, responsables en premier et en dernier ressort de cette situation, maintiennent une attitude volontairement attentiste à leur égard pendant toute la décennie 2000. La Banque nationale de Mongolie est en effet la seule au monde à être habilitée à acheter de l'or brut et à le vendre pour en tirer un bénéfice ; elle participe à ce titre au circuit de l'orpaillage informel. De plus, la dispersion de ces 100 000 victimes de la thérapie de choc des années 1990 sur un territoire immense évite l'explosion d'Oulan-Bator, donc une potentielle montée de la contestation sous les fenêtres du Parlement. C'est aussi, de manière plus subtile, à un coût modique pour les finances publiques, un réservoir d'« entrepreneurs » rompus aux pratiques du marché, pour le jour où la conjoncture en aura besoin.

C'est dans cette optique qu'il faut comprendre l'adoption, en 2010-2011, d'une série de mesures législatives visant à encadrer leurs activités. Ces mesures stipulent en particulier que les mineurs artisanaux peuvent acquérir des licences collectivement et signer des contrats avec les entreprises dont ils exploitent les déchets. Cependant, les conditions en sont si complexes et si restrictives que leur mise en pratique pose déjà problème sur le terrain et crée une énième sélection entre les « méritants », qui ont les moyens de rentrer dans le droit, et les autres.

* * *

Nombreux sont ceux, au sein de la galaxie des institutions internationales ayant pignon sur rue à Oulan-Bator et au sein du gouvernement, qui prédisent que les mineurs artisanaux réintégreront d'eux-mêmes l'économie formelle à mesure qu'une période prolongée de croissance leur en offrira les opportunités. C'est faire abstraction des facteurs structurels que nous venons de passer en revue, ainsi que des tendances lourdes du système capitaliste à produire de l'exclusion pour maintenir son rythme de

développement, en particulier dans le cas qui nous intéresse.

Plus grave, peut-être, pour des décideurs ancrés dans le présent : l'actualité leur donne déjà tort. Le nombre de « ninjas », comme les médias les surnomment en référence aux personnages d'un dessin animé auxquels ils sont censés ressembler avec leur équipement, est aujourd'hui loin de se résorber, notamment après un autre dzud en 2009-2010, qui a entraîné à lui seul la mort de huit millions de têtes de bétail. Tout l'équilibre des steppes est chamboulé, et les facteurs aggravants sont bien sûr d'origine anthropique. L'industrie extractive, quant à elle, n'est pas en mesure de fournir les emplois nécessaires, occupant seulement 4% des actifs au plus fort du boum des années 2000, alors qu'elle compte pour un tiers du PIB et 70% des exportations.

En outre, les tensions populaires se multiplient autour de l'accès à la rente minière, comme l'illustrent l'apparition de coalitions citoyennes réclamant une plus grande prise de participation des autorités dans les projets d'exploitation dits « stratégiques ». Une nouvelle loi sur le sous-sol leur fait d'ailleurs partiellement écho depuis 2006. Le PPRM et les héritiers de l'UDM se livrent aussi une concurrence de plus en plus féroce pour gagner le pouvoir de « redistribuer », avec des surenchères de promesses de primes et de chèques divers aux votants. Cette concurrence explique en partie des affrontements post-électorales ayant fait cinq morts en 2008, des violences inédites depuis 1990.

La Mongolie n'a finalement fait que troquer une forme de dépendance pour une autre, et tout y est à reconstruire, en priorité ses infrastructures urbaines. 60% des habitants de la capitale, par exemple, vivent sous une yourte. Le pays est plus vulnérable que jamais aux variations des prix des matières premières, et sa balance du commerce extérieur est chroniquement déficitaire. Par ailleurs, la Chine, par le seul pouvoir du marché, a réussi à y reconquérir en sous main sa position prédominante : elle en est le premier investisseur, le premier client, et bientôt le premier fournisseur.

Ce dernier point a son importance. L'État mongol ne doit en effet son existence qu'à l'équilibre des puissances entre ses grands voisins. Mais sa spécificité tient au fait que, jusqu'à la découverte du plein potentiel de ses réserves minérales dans les années 1990, il remplissait seulement une fonction politique, d'où son entrée tardive — 1950-1960 — dans la modernité. Il est le plus pur produit de l'interventionnisme étranger, avec

son lot d'évènements déclencheurs lointains et de conséquences locales arbitraires. Ses élites ont réussi à traverser indemnes toutes les crises, à l'exception du stalinisme. Jusqu'à quand le pourront-elles, maintenant qu'elles sont assises sur des mines d'or qui aiguissent même l'appétit du placide Canada et que les attentes de la population sont immenses ?

Repères bibliographiques

Pour approfondir le sujet, nous proposons les sources suivantes :

APPEL P. W., 2005, *Small-Scale Mining in Mongolia. A Survey Carried out in 2004*. Copenhague: GEUS (Geological Survey of Denmark and Greenland).

BANQUE MONDIALE, 2003, *Mongolia Mining Sector: Managing the Future*. Washington (D.C.), Banque mondiale.

BANQUE MONDIALE, 2007, *Mongolia: Building the Skills for the New Economy*. Washington (D.C.), Banque mondiale.

BAT-ERDENE (BAABAR) B., 2004 [1996], *History of Mongolia*. Oulan-Bator, Monsudar.

EVEN M.-D. et S. Clairet, 2008, « Dossier Ethnopolitique: Mongolie », *Diplomatie* 34 (sept./oct.): 101-13.

GRAYSON R., 2007, « Anatomy of the People's Gold Rush in Modern Mongolia », *World Placer Journal* 7: 1-66.

GRIFFIN K. (dir.), 2003, *Poverty Reduction in Mongolia*. Canberra, Asia Pacific Press.

GROUSSET R., 1965 [1938], *L'empire des steppes. Attila, Gengis-Khan, Tamerlan*. Paris, Payot.

MBDA (*Mongolian Business Development Agency*), Eco-Minex International Ltd

et Murray Harrison Ltd, 2003, *Ninja Gold Miners of Mongolia. Assistance to Policy Formulation for the Informal Gold Mining Sub-Sector in Mongolia. Final Report*. Oulan-Bator, MBDA, Eco-Minex International Ltd et Murray Harrison Ltd.

PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement), 2000, *Human Development Report Mongolia 2000. Reorienting the State*. Oulan-Bator: PNUD.

PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement), 2003, *Human Development Report Mongolia 2003. Urban-Rural Disparities in Mongolia*. Oulan-Bator, PNUD.

PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement), 2005, *Economic and Ecological Vulnerabilities and Human Security in Mongolia*. Oulan-Bator, PNUD.

PNUD (Programme des Nations-unies pour le développement), 2007, *Mongolia Human Development Report 2007. Employment and Poverty in Mongolia. Executive Summary*. Oulan-Bator, PNUD.

ROSSABI M., 2005, *Modern Mongolia. From Khans to Commissars to Capitalists*. Berkeley, University of California Press.

RUPEN R., 1979, *How Mongolia is Really Ruled. A Political History of the Mongolian People's Republic 1900-1978*. Stanford, Hoover Institution Press.

UNFPA (Fonds des Nations-Unies pour la Population), 2007, *Socio-Economic Situation of Informal Gold Miners and Their Need for Social Services. Survey Report*. Oulan-Bator, UNFPA.

USGS (United States Geological Survey), 2009, « 2007 Minerals Yearbook Mongolia (Advance Release) ». En ligne. <http://minerals.usgs.gov/minerals/pubs/country/2007/myb3-2007-mg.pdf>

Rétrospective d'une année de résistance à l'exploitation minière : entre espoirs et atermoiements

PAR **Annie Pelletier**

Dure année que la dernière, pour le Guatemala! Si plusieurs d'entre nous connaissent bien la triste chanson de la violence et des violations des droits humains dans ce pays, même les plus avertis auront encore eu de quoi s'étonner en 2009, tant les rebondissements politiques et sociaux auront été à la fois vifs, télé romanesques¹ et préoccupants, parce que symptomatiques d'un pays en crise.

Pourtant, en marge des épisodes d'ingouvernabilité, de la corruption, du contrôle exercé par le crime organisé, du climat de violence et de répression², de la justice historiquement défaillante et de la pauvreté croissante, la société civile ne s'est peut-être jamais autant affirmée que ces derniers mois. En fait foi la mobilisation pour la défense des ressources naturelles, alors qu'elle a contraint le gouvernement à reconnaître enfin le déficit démocratique sur la question, à ouvrir des espaces d'expression publique et à tenter de répondre aux pressions grandissantes d'un front commun qui demande à être pris en considération et qui réclame, notamment, une réforme complète de la loi régissant les activités minières au pays³. C'est tout un processus d'organisation citoyenne, lent et fragmenté, mais combien important, qui est en train de se dérouler au sud.

Premiers signes d'une résistance sociale

A partir de 2001 déjà, des poches de protestations sociales avaient commencé à surgir⁴, preuve de la réappropriation d'une liberté d'expression longtemps refoulée par les armes. Mais ce n'est que plus tard qu'on a vu se créer et s'activer des mouvements organisés en opposition aux

mégaprojets de barrages hydroélectriques, ou aux concessions octroyées à des entreprises d'extraction de pétrole et de minerais, la plupart étrangères. Là où la prospection allait bon train, l'inquiétude des populations locales augmentait, donnant à voir les prémises d'une conflictualité sociale exacerbée par cette

« nouvelle colonisation ». En 2004, à la veille de l'autorisation d'une licence d'exploitation pour la première mine d'or à ciel ouvert dans le département de San Marcos, des organisations environnementales⁵ sonnent l'alarme sur le grand laxisme de la loi minière : de trop minces redevances des entreprises à l'état (1%), une absence de contrôles externes, et le manque d'engagement pour la réhabilitation complète des sites d'exploitation favorisent nettement l'industrie extractive au détriment des droits des Guatémaltèques et des peuples autochtones.

La compagnie canadienne Montana Exploradora de Guatemala⁶ se fait alors rassurante, offrant de plein gré des garanties pour démontrer que le projet Marlin en est un responsable face à l'environnement et aux communautés, mais la réponse demeure peu satisfaisante pour les habitants de Sipakapa et de San Miguel Ixtahuacán qui craignent de voir leur milieu de vie contaminé par les opérations minières et leur santé en être affectée. L'avenir leur donnera malheureusement raison.

En attendant, un vaste processus de consultations communautaires se déploie dans le nord-ouest du pays et provoque des réactions en chaîne, là où les gouvernements successifs de la « paix » ont découpé le territoire en centaine de concessions, sans prendre la peine d'interroger et d'informer préalablement les populations potentiellement affectées par ce type de développement. Depuis 2005, l'organisation de plus d'une trentaine de consultations communautaires par les autorités et les leaders locaux rendent visibles le rejet massif de plus de 500 000 personnes face à l'exploitation minière sur leur territoire. Surtout, elles permettent l'émergence d'une vaste coordination d'organisations et de mouvements autochtones, non autochtones et intersectoriels, peu

Amplification des luttes sociales et esquisses de réponses politiques

En février 2009, la lutte s'intensifie, alors que plusieurs organisations du mouvement social et environnemental joignent leurs efforts pour exiger

la réforme de la loi minière, même s'ils ne s'entendent pas nécessairement sur les revendications. Certains proposent une hausse des redevances des entreprises de l'ordre de 50%, alors que d'autres rejettent d'emblée l'emphase mise sur cette question qui cache, selon eux, le véritable débat : la légitimité même des mégaprojets d'exploitation minière en l'absence de consultation préalable et de consensus social.

En juillet, alors que plusieurs centaines d'habitants de San Juan Sacatepéquez⁷ bloquent depuis trois jours les grandes artères de la capitale, le gouvernement cède enfin en autorisant la création d'une Commission pour la transparence⁸, chargée d'analyser le conflit entourant l'octroi des licences d'exploitation à l'entreprise nationale Cementos Progreso et à la transnationale Goldcorp, et de produire des recommandations pour trouver des solutions à l'impasse.

C'est la première fois que le gouvernement nomme une telle instance pour entendre le point de vue de toutes les parties en conflit, et l'exercice suscite un vif d'intérêt. Le rapport de la Commission de Transparence sera publié le 14 novembre, non sans créer une certaine déception chez les militants de la première ligne : la Commission se refuse à recommander la suspension des licences d'exploitation en vigueur, son mandat légal ne lui donnant pas un tel pouvoir d'interférence. En revanche, elle s'ajoute aux voix qui clament que l'État du Guatemala viole la convention 169 de l'O.I.T., tout comme sa propre constitution, en n'ayant toujours pas créé de mécanismes juridiques, normatifs et administratifs pour mettre de l'avant des consultations avec les peuples autochtones avant d'autoriser tout projet de développement minier sur leur territoire, ou pour donner force de loi aux référendums déjà réalisés. Le rapport souligne abondamment la nécessité de se doter d'une loi minière assurant de meilleurs contrôles environnementaux et la perception de redevances plus justes (de 5 à 9%) pour l'État, mais surtout pour les municipalités affectées.

Des dommages prévisibles qui ne passent pas inaperçus

Le 24 décembre 2009 se produit à San Miguel Ixtahuacán ce que plusieurs craignent dans la région: le bris d'un conduit menant vers la digue de rétention des eaux usées de la mine Marlin provoque l'écoulement de 83m³ de déchets industriels vers le ruisseau Quivichil, un point d'eau vital pour les communautés des environs. Montana Exploradora fait le point sur les travaux de nettoyage et nie les possibilités de contamination,

promettant qu'aucun autre accident ne se reproduira⁹.

Et voilà que quelque chose auquel personne n'avait été habitué se produit : le Ministre de l'environnement Luís Ferraté ne se contente pas des réponses données par l'entreprise, et dépose une plainte¹⁰ contre Montana, exigeant que des enquêtes indépendantes et des examens de la faune et de la flore soient menés pour déterminer si le liquide industriel qui s'est échappé aurait pu contenir des métaux lourds potentiellement toxiques. Gageons que la tenue de la commission y est pour quelque chose. Pour Yuri Melini, cet incident démontre clairement que la sécurité industrielle de la mine n'est pas au point.

Des avancées significatives?

La bonne nouvelle, c'est que les choses pourraient être appelées à changer. Grâce à un récent jugement de la Cour Suprême du Canada¹¹, les compagnies canadiennes opérant à l'étranger seront désormais tenues de présenter des études d'impacts environnementaux et sociaux plus complètes – mesurant tous les impacts possibles sur le projet minier dans son ensemble – et rédigées de manière à faciliter la compréhension et la consultation publique. Le jugement canadien donne aussi des armes solides aux organisations écologistes et au Ministère de l'environnement¹² pour exiger toutes les ressources nécessaires à de meilleurs contrôles éthiques et environnementaux pour les entreprises extractives. Une révolution? Peut-être pas : l'avancée juridique est salubre, mais sa mise en pratique sera sans doute laborieuse, si on se fie aux intérêts économiques en jeu et à la mollesse d'une classe politique et diplomatique sans cesse courtisée par le lobbysme minier qui crie déjà à la manipulation. En période de crise économique et de besoins pressants de liquidités, rien n'autorise à croire que le Guatemala aura vraiment les moyens de sa souveraineté sur son territoire et ses ressources naturelles. Mais l'année 2009 à San Marcos, aussi accablante qu'elle ait été, nous a aussi réservé quelques bonnes surprises : 2010 pourrait être une année décisive, si le mouvement social continue à prendre en ampleur et que la communauté internationale maintient sa vigilance et son engagement.

Par Annie Pelletier, Ancienne coordonnatrice du PAQG au Guatemala et Présidente du Conseil d'administration du PAQG.

Notes

1 L'enlèvement de Gladys Monterroso (l'épouse du Procureur des Droits Humains) la saga de l'accès public aux archives militaires du conflit armé, ou encore l'affaire Rosenberg, pour ne nommer que ceux-ci.

2 Depuis le 22 décembre 2010, un état d'urgence (signifiant la militarisation et la suspension de plusieurs garanties constitutionnelles) a été décrété dans la région de San Marcos, à la suite de plusieurs blocages de route. Les manifestants y dénonçaient les abus de la compagnie espagnole Union Fenosa qui détient le monopole de la distribution d'énergie électrique au pays. Deux leaders communautaires de la région ont été assassinés dans les trois derniers mois (Victor Galvez, de Malacatán, et Evelinda Ramírez Reyes, d'Ocós, militaient au sein du Front de Résistance pour la défense des ressources naturelles et des droits des peuples – FRENA).

3 La plus récente loi « minière » a été votée en 1997 sous le gouvernement d'Arzu

4 Le Centre pour l'action légale, environnementale et sociale (CALAS), Colectivo Madre Selva et Tropico Verde.

5 Le Centre pour l'action légale, environnementale et sociale (CALAS), Colectivo Madre Selva et Tropico Verde.

6 Actuelle filiale du géant canadien Goldcorp Inc.

7 San Juan Sacatepéquez vit une situation extrêmement tendue depuis 2007, la région connaissant notamment une remilitarisation inquiétante dans un contexte où la résistance sociale ne cesse d'enfler. Cette dernière a culminé lorsque des résidents de 12 communautés San Juan Sacatepéquez ont manifesté en juillet 2009 dans la capitale pour que le gouvernement interdise l'installation de la cimenterie Cementos Progreso sur leurs terres, invoquant entre autre les dommages sur leur environnement.

8 La Commission, composée de deux députés du Congrès, de Yuri Melini, directeur de CALAS et d'Alfredo Marroquín, directeur de Acción Ciudadana, entendra tour à tour les responsables des Ministère de l'environnement et des ressources naturelles, de l'Énergie et des Mines, des membres des communautés affectées de San Juan Sacatepéquez et de San Miguel Ixtahuacán, ainsi que les représentants de Cementos Progreso ,S.A. et de Montana Exploradora de Guatemala, S.A. Les membres de la Commission effectuent également des visites dans les deux régions respectives.

9 Alberto Ramírez E. "Denuncian derrame de desechos industriales en mina Marlin", Prensa Libre, 22 janvier 2010, <http://www.prensalibre.com/pl/2010/enero/22/370238.html> 10 Ibid 11 Environnementaliste, directeur de CALAS, défenseur des droits humains survivant d'une tentative de meurtre en septembre 2008 et membre de la Commission de Transparence. 12 Le 21 janvier dernier,

la Cour Suprême canadienne concluait que l'Étude d'impact environnemental de la compagnie Red Chris (pour un projet d'extraction d'or et de cuivre, situé en Colombie-Britannique), a été fragmentée, de sorte qu'il était impossible d'identifier correctement les impacts pour l'ensemble du projet. Le jugement donne pour fautives les autorités qui ont évalué ledit projet et qui ont empêché la participation publique active dans cette évaluation environnementale. Voir : <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2010/2010csc2/2010csc2.pdf>

10 Ibid

11 Environnementaliste, directeur de CALAS, défenseur des droits humains survivant d'une tentative de meurtre en septembre 2008 et membre de la Commission de Transparence.

12 Le 21 janvier dernier, la Cour Suprême canadienne concluait que l'Étude d'impact environnemental de la compagnie Red Chris (pour un projet d'extraction d'or et de cuivre, situé en Colombie-Britannique), a été fragmentée, de sorte qu'il était impossible d'identifier correctement les impacts pour l'ensemble du projet. Le jugement donne pour fautives les autorités qui ont évalué ledit projet et qui ont empêché la participation publique active dans cette évaluation environnementale. Voir : <http://csc.lexum.umontreal.ca/fr/2010/2010csc2/2010csc2.pdf>.

« L'identité » comme ressource

PAR Ekédo Kotto Maka

A la fois un mot et un concept à facettes multiples; difficile à appréhender, à définir ou à expliquer. Une question plus complexe qu'on ne le pense : l'identité. Elle nous permet de nous définir par rapport aux autres ; « ce que je suis et ce que je ne suis pas ». Elle peut aussi évoluer et changer. Au-delà des individus, cette dynamique s'applique également aux peuples, aux nations, aux États et aux Unions. Il est intéressant d'observer cette dualité entre la perception que l'on a de soi et celle que l'on désire projeter aux autres. Il s'agit là d'un phénomène perpétuel.

En matière de développement, le post-colonialisme échafaude de nouvelles conceptions de modes d'analyses et de critiques relativement aux réflexions établies par le passé (pré-colonialisme-colonialisme) en science sociale¹. Il s'intéresse aussi à repenser l'identité dans un contexte mondialisé. Et les réflexions sur la question identitaire sont multiples.

L'identité nationale est conçue par certains auteurs à l'instar de d'Alexander Wendt comme une construction échafaudée sur la base d'un ensemble de valeurs consensuelles partagées au sein d'une société, d'un ensemble de conceptions relatives à ce que doit représenter un État – à la fois pour ses citoyens et pour la communauté internationale – et finalement sur la conception qu'ont les acteurs (décideurs) politiques de leurs rôles au sein de la structure internationale.² Dans un même ordre d'idée Benedict Anderson nous expose « la nation » ou le « nationalisme » comme une construction récente ayant eu pour principal objectif d'unifier les multiples groupes culturels et sociaux.³ Une conception qui rapidement à l'aube du colonialisme fut exportée sur plusieurs territoires qu'ils soient en Amérique latine, aujourd'hui, en Asie ou en Afrique.

« La quasi-totalité des créoles était institutionnellement attachée (via les écoles, les médias imprimés, les pratiques administrative, etc.) à des langues européennes, plutôt qu'à des langues américaines indigènes. (...) des lignages linguistiques menaçait précisément de brouiller cette « mémoire de l'indépendance » (nationalisme) qu'il était essentiel de conserver »⁴.

En Afrique plusieurs penseurs, historiens et philosophes entendent promouvoir depuis le début des indépendances (1960) l'idée d'un renouvellement de l'identité « continentale » de l'Afrique. Ce combat pour une Afrique, autonome, prospère et puissante en est un de tout temps. Cela fait plus d'un siècle que le continent africain se voit observé et orienté par des institutions financières internationales. La majeure partie du continent africain est également habité par la tourmente suscitée par des événements empreints de tensions sociales et de guerres inter- et intra-étatiques. Cela fait plus d'un siècle que ce continent est également le théâtre d'une destruction « des croyances anciennes et (d') adoption de références allogènes (...) »⁵, le domaine d'un développement économique et social le plus souvent déstabilisé par un système économique (capitaliste) qui ne participe qu'à rendre compte à des élites (locales et internationales) – à qui profitent ce système – et l'arène des « compagnies internationales prédatrices »⁶.

Comment envisager un renouveau pour l'ensemble du continent africain ? Pourquoi ne pas envisager – bien qu'incommensurable –, « l'identité nationale » – qui, transporté au niveau continentale devient « l'identité continentale » – comme une ressource indispensable susceptible de garantir l'autonomie, la prospérité et la puissance de l'Afrique ?

L'article suivant a pour objectif de mettre en lumière cet enjeu identitaire en particulier, qui en soit doit être réglé pour enfin pouvoir parler ou espérer qu'un nouveau chantier en Afrique puisse voir le jour et proposer une toute nouvelle perspective pour cette dernière. Dans un premier ordre d'idée, il s'agit d'un développement sur l'identité de l'Afrique – une ressource nécessaire pour définir qui sont les africains aujourd'hui et quelle sera leur direction future selon Joseph Ki-Zerbo –. Dans un deuxième ordre d'idée il s'agit d'identifier l'impact d'une telle démarche intellectuelle.

Mise en contexte

Joseph Ki-zerbo- À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien

C'est dans la plus grande lucidité que Joseph Ki-Zerbo nous expose les éléments et enjeux qui régissent le destin du continent africain. Selon l'auteur, ce continent a grand besoin de se détacher des cadres imposés autrefois, et toujours favorisés de nos jours par les anciens pays colonisateurs. L'ensemble des États africains devrait selon lui, s'unir dans leur effort et se distancier par rapport à la trajectoire prédéfinie par l'extérieur. L'objectif du continent africain au XXI^e siècle serait à cet effet de s'assumer en définissant lui-même sa trajectoire tant au niveau politique, qu'au niveau social, ainsi qu'au niveau culturel-identitaire.

Le spectre des administrations coloniales hante ce continent, mais dans son ensemble celui-ci ne se donnerait pas les moyens pour s'en sortir. À ce propos, J. Ki-Zerbo suggère instamment de s'en remettre à l'identité première de l'Afrique (cultures et traditions) pour se redéfinir en tant « qu'elle-même ». Sans cet exercice, périlleux tout de même, celle-ci ne pourra jamais prétendre être en position d'indépendance et de partenaire autonome. Aujourd'hui, comme hier, l'ensemble du continent africain s'inscrit dans le concert des nations comme un subalterne, un outil à la disposition de ses « anciennes » métropoles.

À l'heure où Europe et Amérique s'unissent pour former des Unions fortes et puissantes ainsi qu'un nouveau cadre identitaire sur la scène internationale, J. Ki-Zerbo, se demande pourquoi l'Afrique ne pourrait-elle pas faire de même. L'auteur, veut renverser la matrice que subit le continent africain. Il propose de la redéfinir pour qu'elle soit au service de celui-ci.

L'identité continentale comme ressource

Joseph Kizerbo nous expose donc une situation dans laquelle il faut penser à entretenir des solutions visant à favoriser l'émancipation du continent africain et son auto-développement, en priorité. Il faudrait changer les cadres psychologique et matériel pour ne plus souffrir et se nuire⁷.

«*Un homme ouvert à l'altérité*». L'ensemble du continent africain pourrait selon J. Ki-Zerbo marquer une grande avancée dans le développement de

la conscience humaine en redéfinissant son identité de subalterne et de troisième joueur sur la scène internationale. C'est en se permettant et en ayant confiance en sa capacité d'aller puiser, au sein des différentes cultures et communautés qui l'habitent, Cet « Esprit de liberté et d'égalité » qui participait au bon fonctionnement du continent autrefois, que le continent africain réussira à se sortir de ses troubles socio-économiques et politiques. Il s'agit pour J. Ki-Zerbo de pousser les différents États Africains à se concerter dans le but de prendre des mesures administratives (« biens économiques, lieux sociaux, relations humaines services »⁸ etc.) et d'unir les différentes populations des différents États africains, dans un effort de revalorisation des valeurs déjà connues au sein des couches sociales africaines : « morale (exemple : « communauté prise en charge par des familles »⁹), psychologique idéologique et religieuses »¹⁰ avec pour objectif de faire naître un « Homme nouveau »¹¹ ; un Homme guidé par sa conscience. L'objectif étant de décliner le penchant néolibéral – inadéquat en Afrique selon lui – vers une tangente favorisant à la fois l'idée « de solidarité, de convivialité, d'altérité, de compassion, de contrôle de soi »¹² et à la fois l'idée de « pitié » et de « l'équilibre inspiré de Maât Pharaonique »¹³.

Enjeux Africains- Ce qui explique en partie la réflexion de Joseph Ki-Zerbo

Dans la donne actuelle, l'ensemble des États africains est aux prises avec un problème de dépendance accrue. Qu'ils soient liés à une dépendance aux institutions financières ou à celle des produits manufacturés venus de pays occidentaux, à partir desquels des maisons et des routes sont construites ou encore des produits manufacturés tels que les téléviseurs commercialisés... Les États africains sont unis dans l'effort, qu'est l'exportation de matière premières telles que le « (...) coton, le café ou le cacao brut. Autrement dit, on nous confine dans des zones où nous produisons et gagnons le moins possible »¹⁴. Dans l'ensemble cette situation ne fait que condamner l'Afrique à rester « spectateur » de la culture des autres acteurs mondiaux. Joseph Ki-Zerbo suggère « l'échange culturel équitable »¹⁵ et du même souffle, le devoir pour l'ensemble des États africains et de se constituer des structures visant à produire des biens matériels et culturels de manière à faire de l'Afrique un acteur de diffusion tout aussi efficace que l'ensemble des pays de la communauté internationale¹⁶.

Un autre argument proposé par J. Ki-Zerbo est la déformation culturelle et historique qu'il a, enfant, subit en raison du système d'éducation importé de France. Cette déformation historique et culturelle est venue

le détourner de sa propre histoire. Rien dans ses manuels scolaires, jusqu'à son arrivé au cycle supérieur- universitaire-, ne faisait mention de son origine ; de ses racines. D'autres auteurs et scientifiques exposent ce problème de déculturation qui existe toujours, mais qui se transforme au fil du temps. En prenant le cas du continent africain soulignons que l'ensemble des États africains sont liés à des systèmes scolaires et éducatifs « calqué sur l'Occident »¹⁷. Une programmation conçue, pensée et adaptée « dans (et à) l'Esprit du Centre »¹⁸. Le problème ne s'arrête pas là. Qu'il s'agisse, d'information internationale, d'émissions de variétés de ou de divertissement (cinéma-musique-publicité), l'ensemble de ces produits sont, dans leur majorités « soit directement importés du Centre, soit produit ou diffusés par des groupes du Centre »¹⁹ (Occident). Les populations des différents États africains sont *plaquées* devant des « images » qui ne leur ressemblent pas forcément et qui ne coïncide pas non plus avec leur quotidien. Ce type d'exposition que subissent alors ces populations résidant dans les pays du Tiers Monde, ne fait que développer un état d'aliénation. Les médias, qu'il s'agisse d'émissions culturelles ou politiques ou de fictions, commencent seulement à émerger dans certains États africains, mais ne présentent pas toujours une qualité - du moins une esthétique - comparable à celles venues « d'ailleurs ».

Impacts d'une telle démarche intellectuelle

Bouleversement des schémas acquis depuis le XIVe siècle- Effet cognitif

L'essentiel du problème de l'émergence du continent africain se trouverait « au niveau imaginaire »²⁰. Serge Latouche nous propose d'observer la « manière dont les sociétés du Tiers Monde se représente elle-même »²¹. Notons que le principe de modernisation (inspirée de la « pensée scientifique et la philosophie positiviste »²²) sauvagement dressée et imposée dans les différents États africains s'est inventé un rôle d'agent « révélateur » sans considérer les connaissances acquises et favorables au bon développement des différentes populations sur le continent africain.

Joseph Ki-Zerbo lui, nous rappelle que pendant la période précoloniale, « les Africains se distinguaient par la polyculture (...) entre les zones écologique et climatiques africains existait les bases d'une très grande complémentarité »²³. Serge Latouche, explique qu'au moment de la colonisation et même après, l'économie politique ou l'idéologie capitaliste, entretenait des discours et comportements visant à affirmer le principe

selon lequel seule l'économie politique – culture économique du Nord (de l'Occident) – pouvait « apporter des solutions aux problèmes de société différentes jugées économiquement inférieures ». Une conception erronée selon l'ethnologue Pierre Clastres. Ce dernier défend l'idée qu'on ne peut pas sous la seule assertion, que des populations ne partageant pas les mêmes techniques de communication et de transmission (éducation et valeur), ne « nous » (Occidentaux) permet pas de les percevoir comme inférieurs et « incapable de réfléchir à leur propres expériences et d'inventer à leur propres problèmes leur propres solutions »²⁴. Certains ethnologues manifestaient même alors leur admiration pour le savoir faire traditionnel.

Qu'à cela ne tienne, à l'heure actuelle, à la lumière de tous ces éléments, l'exercice que propose J. Ki-Zerbo est de se défaire de la relation mécanique que l'on établit lorsqu'on accuse la dynamique Nord-Sud d'être seule responsable de la situation actuelle de l'Afrique. Toutefois il est inconcevable de l'ignorer... Il rappelle qu'avant le XVI^e siècle (Traite des noirs), le continent africain jouait un rôle économique important - plus particulièrement l'Égypte et la Libye - (commerce de l'or). C'est après le XVI^e siècle que l'Afrique a connu son déclin - en raison d'activités auxquelles certains groupes sociaux africains ont participé dans l'objectif d'exploiter le continent²⁵. Il note également que la question du développement en Afrique est une affaire « d'auto-développement »²⁶ pour les pays du Nord, « en conformité avec les réalités, les intérêts et les valeurs de ces pays »²⁸ ; raison pour laquelle les États africains ne se développent pas. En réalité ce qui se passe est que certains États se développent certes, mais ils ne s'auto développent pas en raison du fait qu'à l'heure actuelle, ce ne sont pas leurs réalités, leurs intérêts et leurs valeurs qui sont motivés par leur actions commerciales ou industrielles, ce sont ceux des pays hors Afrique. Aussi, en Afrique le message est : « le développement toujours, viser le développement ». Mais ce développement n'a pas pour objectif de favoriser l'auto-développement de l'Afrique comme en ont la chance certains pays étrangers. Ki-Zerbo suggère donc qu'en Afrique, « au lieu de la croissance arithmétique et statistique seulement, il faudrait un processus de progrès auto-entretenu »²⁷.

Après l'ère coloniale, une Afrique autonome doit voir le jour... Joseph Ki-Zerbo pense que la « libéralisation de l'Afrique sera panafricaine »²⁸ ; mais dans le cas contraire, elle ne verra jamais le jour. Suite à cette libéralisation, l'Afrique pourra alors aspirer à se classer comme un acteur décisif sur la scène internationale. Ki-Zerbo croit qu'en tout état de cause,

les «modalisateurs» n'ont pas réellement intérêt à voir le continent africain enclencher un processus de régionalisation « (...) ils n'ont pas davantage intérêt à laisser les systèmes micro nationaux en place tout en organisant un espace panafricain à leur guise, selon leurs intérêts et leurs valeurs. »²⁹

Projet panafricaniste

La *Conférence panafricaine de 1900*, qui se tenait alors à Londres,³⁰ portait en elle le projet panafricaniste qui consistait en l'unification du continent africain dans le but favoriser l'obtention d'une puissance plus importante et une voix davantage considérée aux tables de concertations internationales. Il s'agit d'« (...) un mouvement réformiste limité, fondé sur les forts de discrimination raciale et de domination coloniale»³¹. L'idée de « continentalisme » survient à l'aube des premières indépendances africaines (1956, Maroc et Tunisie- 1957 Gold Coast)³². Les États-Unis d'Afrique ou indépendants d'Afrique sont le mot d'ordre du Président Kwamé Nkrumah lors de la conférence qu'il institue le 4 mars 1957; une « conférence intergouvernementale des États indépendants d'Afrique »³³. L'objectif à atteindre selon K. Nrumah, impliquait d'établir un gouvernement continental pan africain constitué d'une autorité supranationale, ayant pour mandat de régir des projets politiques et économiques et militaires à l'échelle du continent pour assurer aux États Africains la possibilité de se constituer un agenda politique propre à leur besoins et intérêts sociopolitiques et économiques. L'idée étant de ménager les dirigeants et administrateurs des États africains, de sorte à les convaincre d'adopter un comportement responsable à l'occasion de conflits interétatiques et régionaux. C'est aussi la possibilité pour les États africains de ne plus être assujettis aux États pays européens dans des situations de désaccords partagés entre un État africain et un autre.

Absence de consensus global

En l'état actuel des choses, réalisons d'hors et déjà que le système dans lequel l'ensemble des citoyens de ce monde évoluent, à savoir le système capitaliste et néolibéral, ne permet pas l'élévation de la conscience humaine. À cet effet, «conception virale néolibéraliste» oblige, la place de l'individualisme prime dans de multiples domaines de l'activité humaine ; ce qui tend à pousser frénétiquement les individus à atteindre des sommets inégaux dans leurs champs de compétence respectifs - quitte à ce qu'ils meurent d'épuisement.

Joseph Ki-Zerbo, dit vrai lorsqu'il dénonce ce système en exposant le fait que celui-ci aurait atteint ses limites. Mais, tel qu'il le constate, son projet de « réorientation » identitaire, « un virage à 180° », n'est pas viable s'il s'inscrit uniquement dans une opération panafricaine. Un consensus international doit naître. Il faudrait un changement généralisé pour qu'il soit viable. À l'instar du projet communiste pensé par Marx dans les années 1840, celui-ci ne peut être viable que si l'ensemble de la communauté internationale le soutient.

Afin de changer l'ensemble de cette dynamique, c'est l'ensemble du système éducatif qu'il faudrait changer. Joseph Ki-Zerbo nous le fait entendre. Mais y a-t-il assez de courage parmi les Hommes qui nous gouvernent pour instituer une nouvelle logique et une nouvelle matrice au sein de leurs populations respectives ? Dans le cas du continent africain, une transformation de son identité nécessiterait également le courage des décideurs politiques et des entreprises locales, de bien vouloir risquer de n'avoir qu'à compter sur leurs États voisins et des États favorables à l'autonomisation de l'Afrique. Redéfinir son identité, tel que le propose Joseph Ki-Zerbo, c'est aussi dire au revoir, aux multinationales, et aux compagnies internationales qui s'investissent en Afrique de manière à assurer la survie et la sécurité des États étrangers. Une identité continentale revisitée exige de la population et des États africains ainsi que de leurs dirigeants d'avancer vers l'inconnu. Peu de gens en sont capables...

Conclusion

En somme Joseph Ki-Zerbo, propose en partie dans son ouvrage, de redéfinir la matrice instituée suite à une influence importante des pays autrefois colonisateur ainsi que les États Unis, afin de la mettre au service des États africains. L'Afrique du XXI^e siècle doit également mettre en place des stratégies visant à prioriser l'auto-développement du continent africain. Pour sortir l'Afrique des « limbes », une révolution culturelle est nécessaire. Et cette révolution prendra le passage obligé qu'est l'éducation. Il n'y a pas de place pour la pensée magique. On ne fait pas porter des fruits aux arbres. On les laisse pousser. Pour espérer atteindre le degré de conscience que J. Ki-Zerbo aspirait voir naître en Afrique, c'est tout un exercice de déprogrammation et de déculturation qu'il faudrait entreprendre dans les esprits et les mœurs des populations visées, ainsi qu'une réelle appropriation du droit à faire aussi partie de l'histoire en tant

que « soi »³⁵-Africain-. Dès la petite enfance, via le cadre scolaire, nous sommes amenés à évoluer de manière à développer des aptitudes visant à nous adapter et à nous identifier à une logique de compétition où certains doivent échouer ou être disqualifié. Cette logique entraîne même dans de nombreux cas des surmenages, tout domaine confondu, dans le seul but d'être toujours plus performants...

Il n'y a que l'éducation pour changer le monde. Et ça prendra deux ou trois générations si tous les efforts convergent dans le même sens pour changer positivement l'Afrique. Cela prendra une tempête parfaite.

Bibliographie

Anderson, Warwick. 2002. Introduction: Postcolonial Technoscience. *Social Studies of Science*, Vol. 32, No. 5/6 (Oct. - Dec.): pp. 643-658

Battistella, Dario, « L'intérêt national, une notion, trois discours », in Frédéric Charillon,

Politique étrangère. Nouveaux regards. Paris, 2002, pp. 139-66.

Benedict Anderson. 1996. L'imaginaire national- Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme. Paris. Edition La découverte- Poche. pp.21

Bernaut, Florence, 2001. L'Afrique et la modernité des sciences sociales. Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*. 70,(avril-juin): pp.131

Boutros-Ghali, Boutros. 1971. Les difficultés institutionnelles du panafricanisme. Collection « Conférences ». Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales Genève.

Graham Fry, Michael- Erik Goldstein, Richard Langhorne. 2004. Guide to international relations and Diplomacy. New York : Continuum.

Grataloup, Christian. 2005. L'identité de la carte. Dans: Faire sien. Emprunter, s'approprier, détourner. *Communications*.77: pp.248

Ki-Zerbo, Joseph. 2004. *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*. France : Edition de l'aube- éditions d'en bas.

Lara, Orouno D. 2000. La naissance du Panafricanisme : Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement aux XIXe siècle. Paris : Edition

Maisonneuv& Larose.

Latouche, Serge.1984.Déculturation ou sous-développement-Culture et développement (sous la direction de Lê Thành Khôi). *Tiers-Monde*. Tome 25, 97. pp. 56.

Legros ,Hugues, 1995. Aux racines de l'identité : mémoire et espace chez les Yeke du Shaba, Zaïre. *Journal des africanistes*. Tome 65 fascicule 2: pp. 201.

Wesseling, Henri. 1991. Le partage de l'Afrique. France : Edition Don.

Notes

1 Warwick Anderson. 2002 .«Introduction: Postcolonial Technoscience». *Social Studies of Science*, 32, 5/6 (Oct. - Dec.): pp. 643

2 Dario Battistella, « L'intérêt national, une notion, trois discours », in Frédéric Charillon,

Politique étrangère. Nouveaux regards. Paris, 2002, pp. 152-154.

3 Benedict Anderson.1996. L'imaginaire national- Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme. Paris. Edition La découverte- Poche. pp.21

4 Ibid. pp.198

5 Florence Bernault, 2001. «L'Afrique et la modernité des sciences sociales».

Vingtième Siècle. *Revue d'histoire*. 70,(avril-juin) : pp. 131

6 Ibid., pp. 130

7 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*».

France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.181

8 Ibid.

9 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*».

France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.181

10 Ibid.

11 Ibid.

12 Ibid.

13 Ibid.

14 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*».

France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.9

15 Ibid.

16 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*».

France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.9.

17 Serge Latouche.1984. «Déculturation ou sous-développement-Culture et

- développement (sous la direction de Lê Thành Khôi). *Tiers-Monde*. 25, 97 : pp. 56.
- 18 Ibid.
- 19 Ibid.
- 20 Serge Latouche.1984. «Déculturation ou sous-développement-Culture et développement (sous la direction de Lê Thành Khôi)». *Tiers-Monde*. 25, 97 :pp. 45.
- 21 Ibid.
- 22 Ibid., pp.51
- 23 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*». France : Edition de l'aube- éditions d'en bas pp.176-177
- 24 Serge Latouche.1984. «Déculturation ou sous-développement-Culture et développement (sous la direction de Lê Thành Khôi)». *Tiers-Monde*. 25, 97 : pp. 49
- 25 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*». France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.152
- 26 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*». France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp152.
- 27 Ibid., pp.153
- 28 Ibid., pp.152-153
- 29 Joseph Ki-Zerbo. 2004. «*A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*». France : Edition de l'aube- éditions d'en bas. pp.37
- 30 Ibid.
- 31 Orouno D. Lara. 2000. «*La naissance du Panafricanisme : Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement aux XIXe siècle*». Paris : Edition Maisonneuve& Larose. pp. 12 ; 211
- 32Boutros Boutros-Ghali. 1971. «Les difficultés institutionnelles di panafricanisme». Collection « Conférences ». Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales Genève. pp.8
- 33 Ibid., pp.11
- 34 Ibid., pp 11-12
- 35 Orouno D. Lara. 2000. «*La naissance du Panafricanisme : Les racines caraïbes, américaines et africaines du mouvement aux XIXe siècle*». Paris : Edition Maisonneuve & Larose. pp. 12 ; 211

La redéfinition des réfugiées comme ressource

PAR **Hiba Zerrougui**

Introduction

Comme réfugiées, les AfricainEs se découvrent en tant que « ressources ». Depuis les années 1960, le Haut Commissariat pour les RéfugiéEs (HCR) a mis en œuvre des programmes liant l'aide qui leur était destinée à celle au développement des pays hôtes. Ces politiques, révisées au fil du temps, préservent le postulat reconnaissant les réfugiées, particulièrement ceux dont la situation se « prolonge » au-delà de cinq années¹, de ressource, d'« agent de développement », plutôt que de fardeau. Cette approche semble tomber sous le sens car elle permettrait une meilleure protection des droits des réfugiéEs en leur faisant espérer es opportunités économiques et un avenir meilleur.

Qu'en est-il réellement ? Contrairement aux observations de la plupart des auteurs s'étant intéressés à cette question, l'objet de cette analyse ne sera pas de déterminer les conditions propices à la mise en application de ce genre de politiques, ni de préciser leurs effets sur les communautés ou États hôtes. Nous questionnerons plutôt ce postulat qui leur est sous-jacent : considérer les réfugiéEs comme ressource permet-il de mieux protéger leurs droits et libertés? Nous tenterons de démontrer que malgré la prépondérance du discours sécuritaire quant à leur gestion, leur identification à une ressource n'implique pas nécessairement une amélioration de leur qualité de vie. Au contraire, cette identification renforce davantage les intérêts étatiques que ceux des réfugiéEs.

Nous procéderons en deux temps : nous ferons d'abord une analyse critique du contexte international dans lequel ce discours est apparu. Nous prendrons ensuite comme cas d'école la situation de l'Ouganda, dont les politiques à l'égard des réfugiéEs soudanaisEs sont présentées par le HCR comme un modèle d'intégration de l'approche développementale qu'il préconise quant à

la prestation de l'aide aux réfugiés (Betts 2009, 8; Smith 2004, 49; Fielden 2008, 11)..

Les réfugiés comme une ressource : origines et motifs d'un discours

Le discours identifiant les réfugiés à une ressource est au centre des politiques visant à inscrire dans une perspective développementale la question de leur assistance. Il prétend s'opposer à celui qui les présente comme un fardeau. Comment s'articule un tel discours ?

Les réfugiés perçus comme un fardeau

Les réfugiés n'ont pas toujours été perçus négativement par les pays hôtes. Le préjugé défavorable dont ils ont fait souvent l'objet fut le résultat de politiques à leur égard – principalement la création des camps – qui se pérennisèrent en raison du contexte politique défavorable, soit l'éclatement de guerres civiles et la fin de l'interventionnisme des grandes puissances caractérisant la période de la guerre froide.

En s'inspirant du régime international de protection des réfugiés (Convention et Protocole sur le statut des réfugiés), les pays membres du HCR, dans les années 1950, ont élaboré trois solutions dites « durables » : le retour volontaire dans le pays d'origine, l'intégration locale au sein du pays hôte et l'installation dans un pays tiers (Feldman 2007, 51). En attendant la réalisation de ces solutions, le HCR élaborait un modèle de gestion temporaire des réfugiés, soit les camps – dont la création n'était pas prévue par le régime international (Smith 2004, 39 ; Feldman 2007, 49). Leur création, dans les années 1960, s'inspirait d'un modèle de développement contemporain véhiculé tant par les institutions internationales que par les grandes puissances. L'école de la *modernisation* prônait alors la réorganisation du territoire et des populations selon une approche *top-down* (Smith 2004, 43-44). Cette approche donnait à l'État le rôle principal en matière d'élaboration, d'organisation et de mise en application des programmes sociaux, politiques et économiques. Les organisations privées et les individus y avaient peu d'influence, notamment dans la définition de leurs besoins. Ce modèle de gestion temporaire des réfugiés s'est progressivement généralisé et perpétué pour devenir leur mode d'organisation principal. Du fait des restrictions économiques, civiles et politiques² qui étaient imposées par le système des camps, ce mode d'organisation rendit les populations réfugiées dépendantes de l'aide internationale (Werker 2007; Feldman 2007, 49).

Si la généralisation de ce mode de gestion a fait des réfugiés un fardeau pour les États à l'époque des indépendances (Smith 2004), ceux-ci n'en attireraient pas moins la sympathie, surtout du côté des pays « en développement », constituant la majorité des pays hôtes. De plus, ces derniers entretenaient souvent l'idée que les guerres expliquant la présence de réfugiés seraient courtes et permettraient aux intéressés de réintégrer leur pays d'origine dans un court délai. Conséquemment, les politiques à leur égard étaient relativement *ouvertes*, notamment en comprenant l'intégration économique locale temporaire en vue de faciliter le retour dans leur pays d'origine (Smith 2004; Stein 1986, 265). En conséquence, depuis les années 1960, avec l'éclatement des guerres d'indépendance, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne assumèrent une large part des responsabilités afin de protéger les réfugiés dans leur territoire, sans support financier significatif de la communauté internationale (Betts 2009, 7).

La perception à l'égard de ces personnes devient négative vers la fin des années 1970 alors que le contexte politique international change. À cette époque, les flux de réfugiés ne sont plus associés à des mouvements de libération nationale, mais à l'éclatement de guerres civiles qui perdurent au point de rendre presque impossible leur retour à court terme. Leur nombre doubla en Afrique entre 1970 et 1980 (Smith 2004, 43-44), dans un contexte où plusieurs pays africains étaient déjà aux prises avec une série de problèmes économiques structurels (Stein 1986, 266). S'observait au même moment une réduction de l'aide internationale en lien avec la fin de la guerre froide (Crisp 2001, 175). En conséquence, les gouvernements furent plus hésitants à prendre en charge ces exilés sur leur territoire. Cette attitude fut renforcée par la peur que ces flux migratoires soient un facteur déstabilisant pour les États hôtes (compétition pour les ressources, terrorisme international, etc.) (Bolesta 2005; Smith 2004, 44-45; Dryden-Peterson et Hovil 2007, 26).

En conséquence, ces États et les principaux pays donateurs adoptèrent une approche sécuritaire et restrictive à l'égard des réfugiés (Feldman 2007, 49). On observa une hiérarchisation des solutions « durables » par le HCR : le retour volontaire devint la priorité, ensuite les options de l'accueil ou de la délocalisation dans un État tiers (Stein 1986, 277). Cette décision fut le produit de deux phénomènes parallèles. D'une part, les États industrialisés limitèrent le processus de réinstallation dans un tiers pays (Bolesta 2005, 147-48) en le considérant comme la solution la plus « coûteuse » et la moins désirable, du fait qu'elle crée un « fardeau » important pour eux (Stein 1986, 278). D'autre part, les États hôtes, principalement des pays du Sud, refusèrent la solution de l'intégration locale de peur que celle-ci encourage l'arrivée de réfugiés en plus

grand nombre (Betts 2009, 1; HCR 2009a, 2). Étant donné que la solution de leur retour volontaire était difficilement applicable en raison de la pérennité de l'instabilité régionale, ils furent isolés dans des camps, ou installations apparentées, caractérisés par une restriction de leur liberté de mouvement, des limitations quant à leurs opportunités économiques et une gestion de type *top-down* (Smith 2004). Ce changement d'orientation se vérifia aussi au niveau du financement des programmes du HCR durant cette période. Les investissements dans la recherche de solutions durables furent considérablement réduits : en 1970, 83% du budget y était consacré contre 26% en 1981, le reste étant consacré aux prestations à l'aide humanitaire (Stein 1986, 266). Le système de gestion temporaire des réfugiés, autour du modèle centré sur les camps, fut donc adopté à long terme en raison de l'incapacité du HCR à renouveler ses approches et politiques en matière de recherche de solutions durables dans un contexte politique et économique mondial qui n'a plus rien à voir avec celui de sa création (Smith 2004). Ce système de gestion centré sur les camps est appelé *warehousing*³ (Smith 2004).

Aujourd'hui encore, cette impasse persiste au niveau de la recherche de mesures permanentes. La réinstallation dans un pays tiers, principalement dans un pays industrialisé (Australie, Canada, États-Unis, etc.), fut la réalité de moins d'un pour cent des réfugiés en 2008 (HCR 2009a, 10). Quant au processus d'intégration locale, il n'existe pas de données fiables, car il subsiste encore beaucoup d'États hôtes qui n'ont toujours pas de législation sur la naturalisation des réfugiés ni de politiques claires quant à l'attribution de ce statut (HCR 2009a, 10). De plus, le financement pour l'intégration locale est très limité en plus d'être orienté vers les pays européens et américains, contrairement au financement des installations de type *warehousing* qui se concentre sur l'Asie et l'Afrique (Smith 2004, 48). Parallèlement, la proportion de ceux qui retournent dans leur pays d'origine est très faible (HCR 2009a, 10), mettant en lumière l'échec du paradigme sécuritaire. En 2003, on estimait que le temps moyen qu'une réfugiée passait dans les camps ou dans une installation similaire était de 17 ans (HCRa 2006)! De plus, dans son dernier rapport, le HCR fait observer qu'il existait, en 2006, 27 foyers pour réfugiés à situation prolongée dans le monde, dont la majorité, soit 17, était répertoriée en Afrique subsaharienne (HCRb 2006, 109). Les expatriés ont fini par faire l'objet d'une perception négative, passant pour un « fardeau » dans les pays hôtes et aux yeux de la « communauté internationale », en raison de l'incapacité du HCR à trouver une solution digne de ce nom.

Les réfugiésEs comme ressource : une réponse « idéale » au paradigme sécuritaire?

Parallèlement au paradigme sécuritaire, le HCR et ses partenaires, en liant soudainement l'aide au développement à celle des réfugiésEs, prétendent ainsi mieux répondre aux besoins de ces derniers, alors qu'ils les adaptent aux intérêts des pays donateurs et hôtes. On se trouve alors en pleine situation contradictoire : les acteurs qui appliquaient les politiques de type développemental étaient aussi ceux-là mêmes qui promouvaient le système de *warehousing*, soit une gestion de type sécuritaire et contraignant. Le discours sur les réfugiés comme ressource est-il vraiment une réponse au paradigme sécuritaire?

Les défenseurs de cette approche considèrent les exiléEs comme une main-d'œuvre dont les compétences et aptitudes peuvent bénéficier aux régions qui les accueillent. C'est une façon pour un État hôte de chercher à jouir d'une bonne réputation en tant que défenseur des droits humains tout en attirant vers lui l'aide internationale. Ainsi, les réfugiésEs seraient une ressource pour le développement de l'État hôte, en même temps qu'un motif de prestige politique et une source de financement international.

Ces politiques ne sont pas récentes. Elles remontent aux années 1960, c'est-à-dire lorsque le HCR a reconnu que les pays hôtes étaient en majorité des pays en développement (Crisp 2001, 168). L'application de ce modèle par le HCR n'a pas permis une amélioration sensible de la protection des réfugiésEs et ce, sans même bénéficier aux communautés hôtes. Malgré l'intention affirmée du HCR d'améliorer les programmes en fonction des leçons du passé, ces nouvelles mesures étaient tout aussi limitées, car elles se trouvaient appliquées dans un système international qui soumet ce type de flux migratoire au paradigme sécuritaire. Conséquemment, une telle approche a généré une augmentation des opportunités économiques sans nécessairement que ceux-ci soient réellement intégrés au marché économique local; les réfugiésEs se voyaient de ce fait dans l'impossibilité de se fondre à leur communauté d'accueil. Elle n'a eu pour effet que de conforter le sentiment de compétition entre eux et les communautés hôtes et a engendré le développement d'un système de prestations de services parallèle aux structures étatiques (Smith 2004, 51; Feldman 2007, 57).

Par exemple, dans les années 1980, les États africains, les États donateurs et le HCR organisèrent deux Conférences internationales sur la situation des réfugiésEs en Afrique (en 1981 et 1984). Dans le cadre de celles-ci, ils développèrent la stratégie d'autonomisation (*self-reliance strategy*) des réfugiésEs. Théoriquement, cette mesure libérale consistait en une assistance intégrée pour le développement des régions les accueillant en échange de l'élaboration par

les pays hôtes de solutions qui *s'apparentent* à celle de l'intégration locale (Betts 2009, 7; Feldman 2007, 55-56). Concrètement, ce type de programme rendit acceptable la situation d'absence de solution durable pour les réfugiés, car les pays donateurs n'imposèrent aucune condition quant à l'impact des projets sur leur sort (Smith 2004, 44-45).

Ces politiques visaient aussi à rationaliser l'aide octroyée par les pays donateurs et hôtes (Stein 1986, 280). Ceux-ci s'intéressèrent essentiellement à rendre la gestion des camps et des autres types d'installations les plus « autosuffisantes » possible afin de réduire leurs coûts. Durant les Conférences de 1981 et de 1984, Betts (2009, 7) déplora le fait que les pays africains recherchaient essentiellement une compensation pour l'accueil d'une quantité de plus en plus nombreuse de réfugiés, rendant le partage équitable du « fardeau » plus important que l'amélioration de la situation de ces populations vulnérables par la recherche de solutions durables. Du côté des États donateurs, on souligne que l'un des problèmes récurrents pour la mise en œuvre de l'approche développementale fut qu'elle souffrait de sous-financement. On observa d'ailleurs l'échec de plusieurs tentatives de renouer et de renforcer les politiques développementales, telles que le processus de *Brooking* et la *Convention Plus* du HCR, en raison du manque d'engagement des pays souscripteurs (Crisp 2001, 185; Betts 2009, 8). Quant au HCR, il considère que l'indicateur le plus pertinent en matière de capacité de prise en charge des réfugiés est la vigueur de l'économie de l'État hôte, mesurée selon son Produit intérieur brut (PIB) (HCR 2009a, 10). L'accent est donc mis sur les coûts liés à l'accueil de ces populations pour les États. Or, si cet indicateur permet de mesurer l'efficacité des politiques d'aide sur l'économie de l'État hôte, il ne peut pas nécessairement évaluer si ce développement a vraiment contribué à améliorer les conditions de vie des principaux intéressés.

Cette perspective développementale est une solution plutôt décevante pour les réfugiés car elle est surtout axée sur des considérations de rentabilité de l'aide qui leur est accordée (Stein 1986, 280). Si les deux discours à l'étude semblent s'opposer, ils se confortent en réalité. Les réfugiés sont toujours perçus comme un fardeau pour les États, et les motivations des politiques d'aide visent encore la protection des intérêts des États, plutôt que de subvenir à leurs besoins. L'approche développementale, donc la présentation des réfugiés comme une ressource pour le développement des pays hôtes, ne consisterait-elle pas alors en une tentative de déguiser l'échec du paradigme sécuritaire en une réussite? Dans tous les cas, il est difficile de croire qu'un changement de « paradigme », selon les termes de Feldman (2007, 63), soit en train de s'opérer au sein du régime international pour la protection des réfugiés car ceux-ci continuent à

être perçus comme une menace à laquelle parer. Bien qu'on ne puisse vraiment douter des motifs humanitaires liés aux programmes développementaux du HCR, on ne peut tout de même nier que les motivations semblent convenir davantage aux intérêts des États hôtes et donateurs que ceux des réfugiés, dont l'opinion ne fut que très rarement sollicitée (Smith 2004, 44-45). Or, cette approche développementale persiste dans les politiques du HCR et culmina par l'élaboration du concept de « développement intégré » (Betts 2009, 2). Les programmes qui lui sont associés sont présentés comme une mise en application des leçons apprises par le passé et la réalisation d'un compromis entre les pays du Nord et du Sud à travers l'harmonisation de leurs intérêts (Betts 2009, 1-2). Cependant, cette approche tient pour acquis que l'utilisation de réfugiés comme ressource permet l'amélioration de leurs conditions de vie et facilite la recherche de solutions durables pour ceux-ci. Qu'en est-il réellement?

Étude de cas : les réfugiées soudanaises en Ouganda

Si la configuration des projets développementaux pour les réfugiés est motivée d'abord par des considérations d'ordres sécuritaire et économique, ont-ils néanmoins un impact positif sur le sort des réfugiés? C'est ce que nous déterminerons à travers une analyse de l'impact des programmes développementaux en Ouganda.

L'Ouganda est parmi les pays hôtes ayant le plus grand nombre de réfugiés prolongés (HCRb 2006,107). Celui-ci a consenti à mettre en application l'approche développementale dans sa gestion des réfugiés soudanais au nord de son territoire avec la coopération d'États et d'organisations donateurs, notamment le Danemark, le HCR et des ONG locales et internationales (Betts 2009, 8; Hunter 2009, 17). Est-ce que les politiques développementales en Ouganda ont permis une amélioration de perspectives d'avenir pour ces réfugiés? Nous démontrons dans cette section que ce n'est pas le cas et ce, pour quatre raisons.

Les « réfugiés prolongés » soudanaises en Ouganda sont-ils tous considérés comme une ressource?

Il faut souligner que les projets de développement pour les réfugiés soudanais ne s'adressent pas à l'ensemble, car une grande partie d'entre eux sont considérés avoir des capacités limitées à *agir* en tant que ressources ou sont simplement ignorés par le gouvernement ougandais. Ils vivent des réalités diverses, impliquant qu'ils n'ont pas tous les mêmes besoins : 56% de la population des réfugiés

soudanaisEs en Ouganda ont moins de 18 ans (HCR 2009b) tandis qu'on retrouve par ailleurs plusieurs personnes âgées ou malades (Crisp 2005, 24-25). De plus, ces catégories d'individus sont réputés avoir des besoins spécifiques et demeurent par conséquent dépendante de l'aide humanitaire. Les programmes développementaux ne changent rien à l'affaire (Hunter 2009, 18), d'autant plus qu'ils ne s'appliquent qu'à ceux qui vivent dans les installations reconnues par le gouvernement. Ainsi, les quelque 50 000 réfugiées soudanaisEs qui se sont installés spontanément dans le territoire ougandais n'en bénéficient pas (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29). Le discours développemental crée donc une illusion d'homogénéité, mais en réalité il concerne principalement les réfugiées prolongées qui sont les moins vulnérables.

L'approche développementale et les solutions durables : quelle harmonisation?

Identifier les réfugiées comme une ressource et analyser leurs moyens de survie sous cet aspect consiste à les réduire à leur « capacité de productivité » et à leur contribution au développement des régions dans lesquelles ils vivent (Cavaglieri 2005). Mais les programmes développementaux semblent n'avoir pour seule finalité que leur retour dans le pays d'origine, constituant alors une atteinte à leurs droits: ils servent de paravent à une manœuvre de refoulement par l'État hôte, un procédé interdit par le régime international de protection des réfugiées (Crisp 2005, 27-29; Smith 2004, 38).

L'Ouganda considère par ailleurs que le retour « volontaire » est la solution durable à prioriser et écarte l'intégration locale permanente comme une alternative (Stein 1986, 276). Ainsi, aux vues du gouvernement ougandais, l'efficacité des programmes développementaux se mesure à la probabilité que ces réfugiés retournent volontairement dans leur pays d'origine. Le but est donc d'augmenter leur bien-être matériel et physique de sorte qu'ils puissent entreprendre leur retour chez eux. Cette perspective sous-entend que le principal facteur expliquant la situation prolongée des réfugiés est économique et réduit leur choix en matière de solutions durables à celle du retour « volontaire ». Or, selon les statistiques du HCR, l'Ouganda est l'un des pays où il y a le plus de cas de retour: la question est de savoir dans quelle mesure ceux-ci sont volontaires...

L'une des raisons pour lesquelles les réfugiées demeurent pour une longue période dans le pays d'asile est qu'ils s'identifient ou se sentent plus en sécurité dans celui-ci que dans le pays d'origine. En effet, une proportion importante des réfugiées prolongées est née dans les camps : dans quatre camps soudanais en Ouganda, en moyenne 20% de la population totale avait moins de cinq ans

(Hunter 2009, 19). Dans quelle mesure alors peut-on affirmer que le Soudan est leur pays d'origine? D'autres refusent de retourner dans leur pays, car ils ont peur des risques de persécution à leur retour en raison de leur origine ethnique, de leurs opinions politiques, etc. (Crisp 2005, 21). Ainsi, la seule amélioration des conditions de vie matérielle au moyen de projets de développement ne correspond que très imparfaitement aux besoins des SoudanaisEs en Ouganda, si le retour volontaire de ces réfugiées prolongées est réellement l'objectif de l'État hôte. Dans ces conditions, comment qualifier le retour dans le pays d'origine comme une solution durable pour ces communautés?

Environnement économique et politique: quel avenir dans la périphérie?

Si ces politiques ne permettent pas d'accéder à l'une des solutions durables du HCR, elles constitueraient une « solution pratique » pour les réfugiésEs, selon les affirmations de Dorothy Jobolingo, conseillère en éducation pour le HCR en Ouganda (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29- 30). Or, des chercheurs ont maintes fois souligné que les approches développementales, et donc l'identification des réfugiésEs comme ressource, ne constituent pas une solution à tous leurs problèmes, car ils vivent pour la plupart dans des zones périphériques.

Les installations des réfugiésEs soudanaises en Ouganda sont situées près des frontières du Soudan, une région où existent d'importants problèmes d'instabilité et d'insécurité (Crisp 2005, 22; Smith 2004, 38; HCRb 2006, 113-114). En fait, ils vivent en plein milieu d'un champ de bataille : cette région est le territoire d'affrontements entre l'armée ougandaise et quelques mouvements rebelles, dont le *Lord Resistance Army* (HCR 2009b). Ils furent souvent victimes d'insécurité physique, soit d'attaques, d'agression sexuelles, de vols, etc. (Crisp 2005, 27-29; Smith 2004, 39; HCR 2006b, 114-115). En conséquence, le conflit au nord de l'Ouganda entre le gouvernement et les rebelles a fait obstacle à leur capacité à s'investir dans des activités de type développemental (Hunter 2009, 18). Par ailleurs, ces programmes ne permirent pas vraiment de mettre fin à la militarisation des camps soudanais entraînant leur attaque par les mouvements paramilitaires (Smith 2004, 41; Crisp 2005, 22). En fait, ce que l'on observe, c'est une instrumentalisation des programmes de développement dans les régions frontalières par l'État ougandais afin de consolider son contrôle des frontières et d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les actes violents des mouvements rebelles à l'endroit de la population locale (Kaiser 2005, 63).

Les réfugiésEs soudanaisEs sont aussi localisésEs dans une région caractérisée

par un climat rigoureux. Le nord de l'Ouganda est une région ayant vécu une histoire de sous-développement en raison de l'isolation du marché local (Crisp 2005, 22). Le HCR et ses ONG partenaires sont les principaux employeurs et investisseurs locaux: l'économie et les communautés locales dépendent du système humanitaire qui s'y est déployé depuis la fin des années 1980 avec l'arrivée des flux migratoires en provenance du Soudan (Smith 2004, 49; Fielden 2008, 11). Dans quelle mesure des projets de petite envergure, comme ceux proposés par les ONG et le HCR, peuvent-ils permettre aux réfugiés de dépasser ces défis structurels d'ordre économique, politique et sécuritaire?

En fait, identifier les réfugiés à une ressource revient pour l'État hôte à balayer du revers de la main les responsabilités qu'il a toujours à leur endroit. Les considérer comme une ressource risque également de se révéler un procédé de transfert des responsabilités de la communauté internationale et de l'État hôte en matière de consolidation de la paix et de développement vers celles des réfugiés prolongés (Isotalo 2009, 72). Dans ce cas-ci, l'État ougandais leur impose des programmes de développement autoritaires, car ils ne sont pas contrebalancés par un système adéquat de protection de leurs droits et libertés (Kaiser 2005, 365). Si cette solution est pratique, elle l'est principalement pour l'État ougandais, non pour les réfugiés soudanaises.

Un régime étatique contradictoire avec l'approche développementale

On observe qu'il existe d'importantes contradictions entre la législation locale et les objectifs affichés des programmes développementaux, mettant en lumière le manque de volonté politique de l'État ougandais en matière d'amélioration des conditions de vie des réfugiés soudanaises sur son territoire.

Tel qu'énoncé précédemment, une importante proportion d'entre eux en Ouganda (environ 50 000) vit à l'extérieur des camps et installations reconnus par le gouvernement. Ils se sont installés spontanément au sein de communautés locales et intégrés *de facto* à celles-ci (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29). Bien que considérés comme une possible menace à la sécurité nationale par l'État, ils affichaient plutôt des caractéristiques de citoyen modèle: «*[they] are integrated into their host community, pay graduated taxes, contribute to the local economy and even run in local council election*» (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29). Cependant, leur statut légal est devenu ambigu, en 2007, en raison de la redéfinition du statut de réfugié par le gouvernement ougandais dans le cadre de la mise en vigueur du «*Refugee Act*» (Hunter 2009, 19-20). Depuis, l'Ouganda accorde le statut de réfugiés, et donc toutes les protections légales qui en découlent, aux

seuls individus qui reçoivent une assistance (programmes développementaux ou aide humanitaire) et qui demeurent dans des installations reconnues par le gouvernement. En conséquence, cette limitation de la définition de réfugiés favorise ceux qui sont en situation de dépendance par rapport au gouvernement ougandais et les organisations internationales; ceux qui se sont spontanément installés dans des communautés locales étant menacés d'être considérés comme des immigrants illégaux (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29). La législation du gouvernement ougandais rend donc volontairement ces groupes plus vulnérables, décision politique symptomatique du paradigme sécuritaire.

La législation locale limite aussi les droits civils des réfugiées soudanaises (Crisp 2005, 27-29). En matière de liberté de mouvement, le gouvernement ougandais affiche une position qui porte à confusion : « *the freedom of movement for refugees within Uganda should be as broad as possible, although a reasonable system of control should not be rejected out of ends* », peut-on lire dans les documents officiels du Bureau du Premier ministre ougandais (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 30). En réalité, la liberté de mouvement des réfugiés est entravée par diverses réglementations au niveau local afin de faire perdurer le système des camps (*warehouse*) qui permet un contrôle de ces derniers. Dans le cadre de son programme d'autonomisation des réfugiés (*Self-reliance strategy*), le gouvernement ougandais imposa à ceux qui souhaitaient sortir des installations locales l'acquisition d'un permis spécial auprès de l'autorité locale désignée. Plusieurs études mettent en lumière l'entrave sérieuse à leurs activités économiques causée par les délais et les coûts de ce permis qui limite leur accès au marché local (Dryden-Peterson et Hovil 2007, 29; Smith 2004, 51; Werker 2007, 4). À cela s'ajoutent les problèmes liés à la discrimination dont ils sont l'objet quant à l'octroi des terres agricoles, souvent celles de moindre qualité (Smith 2004, 51). Enfin, il est à noter que ceux qui souhaitent s'investir dans les activités économiques locales doivent payer des taxes à l'autorité responsable de l'installation dans laquelle ils vivent. Il existe trois types de taxes en Ouganda, qui les concerne: pour le droit de production agricole, le droit de tenir une affaire (compagnie) et l'accès au marché local (Werker 2007, 6-7). Smith (2004, 51) conclut que les coûts pour l'ensemble des frais qu'un réfugié doit prendre en considération au moment de se lancer en affaires peuvent dépasser la valeur d'une récolte agricole d'une saison complète. Ainsi, si le gouvernement affirmait d'un côté vouloir faciliter l'accès à l'emploi et au commerce pour les réfugiées en intégrant les politiques développementales les concernant dans son programme national de réduction de la pauvreté (Fielden 2008, 11; Betts 2009, 8; Feldman 2007, 59); d'un autre côté, il leur met de sérieux bâtons dans les roues.

Enfin, les réfugiées doivent souvent faire face à une limitation importante de leurs droits politiques du fait de la gestion autoritaire des installations dans lesquelles ils vivent (Crisp 2005, 27-29). Le discours du gouvernement ougandais sur les réfugiées prolongées en est imprégné. Selon lui, ils sont sur son territoire par « choix » car d'autres vivant parmi eux ont adopté l'option du retour. Ainsi, s'ils demeurent sur leur territoire, ils doivent se soumettre aux politiques étatiques (Kaiser 2005, 357). Ils sont donc pris en étau par le gouvernement ougandais, l'intimidation constituant le revers de la médaille des politiques de développement. (Kaiser 2005, 361). On observe d'ailleurs une faible participation politique des réfugiées soudanaises dans les camps et installations locales en raison justement de cette atmosphère d'intimidation et des relations de dépendance qui y sont créées. Ces dernières se plaignent des entraves à leur liberté d'association et d'expression et considèrent que les autorités locales les traitent comme des « enfants » (Kaiser 2005, 361). À la lumière de ces faits, il est difficile d'affirmer que les politiques développementales d'aide permettent une amélioration de leur perspectives d'avenir.

Conclusion

Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes intéressée à la question suivante : jusqu'à quel point considérer les réfugiées comme ressource peut-il leur permettre d'améliorer leur condition de vie? Nous avons démontré, à la lumière d'une analyse historique des deux discours à leur sujet ainsi que par une analyse critique du cas ougandais, que tant que le paradigme sécuritaire sera prépondérant au sein de la communauté internationale, le discours sur l'identification des réfugiées comme ressource ne les favorisera pas pour accéder à une solution durable. Au contraire, les politiques qui en découlent sont instrumentalisées et aboutissent, du côté des réfugiées, à un développement autoritaire, ségrégationniste et limité. Nous ne remettons pas en question néanmoins l'intérêt de ce discours, nous nous inquiétons plutôt de son instrumentalisation par les pays hôtes et donateurs afin de servir leurs intérêts politiques, militaires et économiques. L'identification des réfugiées prolongées comme ressource au centre du discours développemental du HCR est en ce sens contradictoire, car il se juxtapose à une perspective sécuritaire qui définit les réfugiées prolongées comme objet des études de sécurité, c'est-à-dire une possible menace, plutôt qu'un sujet, comme le voudrait le régime international de protection des réfugiées. Or, comment protéger un groupe que l'on perçoit aussi comme une menace? Comment responsabiliser un groupe que l'on tente du même coup de contrôler, voire de s'en débarrasser? Bien des contradictions demeurent.

Bibliographie

Betts, Alexander. 2009. *Development assistance and refugees: towards a north-south grand bargain?* En ligne: <http://www.rsc.ox.ac.uk/PDFs/RSCPB2-DevelopmentAssistance.pdf> (page consultée le 20 avril 2010).

Bolesta, Andrzej. 2005. « The European Union policy on asylum and immigration: building a fortress Europe ». Dans Grzegorz W. Kolodko, dir., *Globalization and Social Stress*, Nova Science, 185-200.

Cavaglieri, Simona. 2005. *Livelihoods & Micro-finance in Refugee Camps*. En ligne: <http://www.gdrc.org/icm/disasters/Livelihoods.pdf> (page consultée le 22 avril 2010).

Crisp, Jeff. 2001. *Mind the gap! UNHCR, humanitarian assistance and the development process*. En ligne: <http://www.unhcr.org/3b309dd07.html> (page consultée le 24 avril 2010).

Crisp, Jeff. 2005. « No Solutions in Sight: The Problem of Protracted Refugee Situations in Africa ». In Itaru Ohta, Gebre Yintiso, dir., *Displacement risks in Africa: Refugees, Resettlers and Their Host Population*, Kyoto University Press, 17-52.

Dryden-Peterson, Sarah et Lucy Hovil. 2007. « A Remaining Hope for Durable solutions: Local Integration of Refugees and Their Hosts in the Case of Uganda », *Refugee* 22 n°1: 26-38.

Feldman, Sara. 2007. « Development Assisted Integration: A Viable Alternative to Long Term Residence in Refugee Camps? », *The Fletcher Journal of Human Security* 22: 49-68.

Fielden, Alexandra. 2008. *Local integration: an under-reported solution to protracted refugee situations*. En ligne: <http://www.unhcr.org/486cc99f2.html> (page consultée le 24 avril 2010).

HCR. 2006a. *Protracted refugee situations: Millions caught in limbo, with no solutions in sight*. En ligne: http://www.un.org/events/tenstories_2006/story.asp?storyID=2600 (page consultée le 20 avril 2010).

HCR. 2006b. *Protracted Refugee Situations: the search for practical solutions*. En ligne: <http://www.unhcr.org/pub/PUBL/4444afcb0.pdf> (page consultée le 22 avril 2010).

HCR. 2009a. *Tendances mondiales 2008*. En ligne: <http://www.unhcr.fr/4af93d346>.

html (page consultée le 22 avril 2010).

HCR. 2009b. *Global Report 2008 : Ouganda*. En ligne: <http://www.unhcr.org/4a2e16b62.html> (page consultée le 25 avril 2010).

Hunter, Meredith. 2009. «The Failure of Self-Reliance in Refugee Settlements». *POLIS Journal* 2: 1-46.

Isotalo, Riina. 2009. «Politicizing the Transnational: On Implications for Migrants, Refugees, and Scholarship», *Social Analysis* 53 n° 3: 60-84.

Kaiser, Tania. 2005. « Participating in Development? Refugee Protection, Politics and Developmental Approaches to Refugee Management in Uganda ». *Third World Quarterly* 26 n° 2: 351-367.

Smith, Meril. 2004. *Warehousing Refugees: a Denial of Rights, a Waste of Humanity*. En ligne: <http://72.3.131.88/data/wrs/04/pdf/38-56.pdf> (page consultée le 26 avril 2010).

Stein, Barry. 1986. « Durable Solutions for Developing Country Refugees». *International Migration Review* 20 n° 2: 264-282.

Werker, Eric. 2007. « Refugee Camp Economy». *Journal of Refugee Studies* 20 n°3 : 1-20.

Notes

1 On qualifie de prolongéEs les réfugiéEs ayant vécu en exil plus de cinq ans dans un camp ou dans une installation similaire. Leur qualité de vie est limitée par leur environnement politique et économique, mais surtout du fait qu'ils n'ont pas accès à l'une des trois solutions qualifiées de durables par le HCR (Crisp 2005, 17; Smith 2004, 38; HCR 2006, 106).

2 Décrites et analysées par Werker (2007) dans son article sur le système économique des camps de refugies.

3 Entreposage (traduction libre).

Le saphir malgache, une ressource pour la Grand-île ou pour les étrangers?

PAR **Naina Rakoto**

Voilà maintenant 22 ans que le saphir a été découvert à Madagascar, et plus précisément aux alentours d'une localité connue sous le nom de «Ilakaka», située au Sud de la capital. Au fil des années, d'autres localités se sont fait connaître dans cette filière et la ruée vers cette pierre précieuse s'est progressivement intensifiée.

La présence de saphir n'a malheureusement pas fait que des heureux, et suscite de nombreuses questions liées notamment à la gestion et à la gouvernance. Ce rapport rend compte des différentes recherches faites dans le but d'appréhender la réalité de cette pierre, en commençant par un aperçu de la situation de Madagascar en terme de ressources naturelles. L'objectif n'est en aucun cas de dénoncer les mauvaises pratiques liées à cette filière, mais de relater les faits qui y sont liés.

Une île gorgée de ressources

En dépit de son retard sur le plan socio-économique, Madagascar, comme bon nombre de pays dits «en voie de développement», possède de nombreuses ressources :

De par sa faune et sa flore, cette île de l'Océan Indien est considérée comme une des plus riches du monde. Aussi bien des touristes que des scientifiques s'y déplacent pour découvrir ces patrimoines rares voire uniques à l'échelle mondiale tels que les lémuriens, les caméléons, les baobabs et les ravenalas).

Par ailleurs, le sol malgache regorge de ressources minières d'une qualité et quantité importantes (or, platine, argent ...) qui, normalement, doivent lui permettre de concurrencer avec d'autres pays à l'échelle régionale comme le Congo, le Botswana...

Le saphir

Officialisation du statut de ressource

En octobre 2006, le saphir fait partie des ressources minières dont le Ministère malgache des Mines et de l'Énergie a dressé et publié l'inventaire. Avec l'aide de l'Institut de Recherche pour le Développement, Centre National de Recherche Scientifique et de l'université d'Antananarivo (la capitale), cette institution a identifié la présence importante de cette pierre dans le sous-sol malgache. «Il y en a tellement que Madagascar pourrait en être le premier producteur mondial», selon Michel RAKOTONDRAZAFY un enseignant à l'Université. Madagascar peut donc s'en orgueillir car, cette pierre est très recherchée sur le marché mondial dans la mesure où elle représente une matière première indispensable pour la fabrication des produits comme les bijoux et les aiguilles de lecture des électrophones. Par ailleurs, compte-tenu de la situation socio-économique qui prévaut dans l'île, l'exportation de cette ressource contribuera, certainement, à sortir le pays de la pauvreté.

Une réalité différente

Cependant, entre la théorie et la réalité, il y a un gros écart. La réalité est, en effet, tout autre si on en croit les informations révélées par les médias locaux.

Rôle de l'État

Le rôle que joue l'État malgache dans la filière saphir a toujours été d'ambigu. En effet, bien qu'il ait intégré le saphir parmi les ressources nationales, aucune information ne nous permet pas d'attester que l'état veuille exploiter cette ressource pour le profit de la nation. Au contraire, l'État n'a jamais su légiférer sur cette filière, d'où les impacts négatifs à bien des égards, constatés depuis la ruée vers cette précieuse. Pour preuve, y ayant laissé, dès le départ, libre accès à toute personne toutes nationalités confondues, l'État s'est trouvé confronté à des problèmes de différentes

natures :

Sociale :

Insécurité progressive dans les endroits d'extraction (corruption, trafic humain...)

Forte migration vers les zones de saphir

Prostitution de mineurs et proxénétisme

Dysfonctionnement des écoles qui ne fonctionnent pas comme il faut car enseignant devenant chercheur de saphir...).

Économique :

Manque de personnel dans les administrations, suite à la conversion de bon nombre de fonctionnaires en exploitants.

Abandon des activités agricoles par les paysans.

Environnementale :

Risque d'augmentation de la pollution du fait de l'émanation de polluants durant l'extraction

Exposition des mains d'œuvre aux risques d'accident du travail

Destruction des habitats naturels

Tous ceux-ci sont des exemples d'impacts de l'absence de législation et de prise de responsabilité par l'État.

Par ailleurs, le changement de régime en 2002 n'a pas eu d'incidence sur ce rôle de l'État dans la mesure où le nouveau Code minier, adopté plus tard, a comme principes la libéralisation et le désengagement de l'État. (2007). Le code minier précédant n'avait jamais été appliqué du fait de l'absence d'organe de contrôle, ou encore d'insuffisance d'équipement du côté des forces de l'ordre pour le contrôle, d'où corruption et exploration / exploitation et exportation illégale de minerai.

Un manque à gagner important

Pour conclure le paragraphe précédent, on peut dire que : compte tenu des années de passivité de l'État malgache, le manque à gagner pour les revenus de celui-ci dans la filière saphir est certainement élevé. Cette pierre était sensé constitué un atout dans la lutte contre la pauvreté nationale, or, la réalité nous révèle qu'elle a été et continue à être fortement négligée en tant que produit d'exportation. Une autre idée, malheureusement écartée par l'État, est celle de s'investir dans l'implantation d'entreprises

de transformation de cette pierre, au niveau local. Ce qui profite à d'autres pays tels que le Sri-Lanka et la Thaïlande qui maîtrisent les techniques de chauffage et de taille. Bref, que des occasions ratées. «la source de revenus que pourrait représenter ce corindon de Madagascar nous échappe complètement», dit Monsieur RAKOTONDRAZAFY Michel à ce propos.

Un autre paradoxe

Comme dit précédemment, la découverte du saphir a provoqué une ruée vers les endroits concernés, à commencer par Ilakaka. Les gens, venant des quatre coins de l'île, affluent vers cette localité dans l'espoir de trouver une source de revenus meilleure. Mais, malheureusement, peu d'entre eux ont réellement profité de cette précieuse pour les raisons suivantes, que nous allons détailler plus loin :

Type de ressource employé lors de l'extraction

Terrain d'extraction

Le coût sur place du saphir (concurrence)

L'insécurité

Type de moyen employé lors de l'extraction

Souvent, la difficulté rencontrée par les exploitants locaux se situe au niveau du recrutement des employés. En effet, à défaut de moyens financiers pour employer des mains-d'œuvre locales, ces exploitants ont peu de chance de s'approprier du saphir et de les commercialiser pour obtenir du bénéfice.

Terrain d'extraction

La possibilité d'obtenir un terrain d'extraction dépend de la rapidité de l'exploitant. Autrement dit, celui-ci doit y arriver parmi les premiers. Celle-ci est l'unique condition pour avoir un terrain d'extraction, étant donné l'absence de législation sur la propriété des terres (titrisation) dans la zone.

Le coût sur place du saphir

A différence des thaïlandais et des sri-lankais, les malgaches n'ont pas les moyens pour acheter les saphirs vendus par ceux qui travaillent dans les carrières. Conséquence : la plus part des saphirs extraits sont acquis par ces clients asiatiques dont, rappelons-le, les pays sont déjà les destinations de

ces pierres pour leurs travaux.

L'insécurité

Il a été souvent signalé que les exploitants malgaches sont victimes d'abus par la police et les gendarmes routiers, ceux-ci sachant qu'ils gagnent de l'argent grâce au saphir. Par ailleurs, les communautés locales leur exercent un racket pouvant se terminer par une élimination physique. A cela s'ajoute la présence de bandes organisées dans les environs des zones d'extraction, qui se développent facilement.

La corruption liée au saphir

Les problèmes liés à la présence et à la ruée vers le saphir ne s'identifient pas uniquement au niveau des zones d'extraction mais, également au niveau du pouvoir central. Tel était le constat fait par un certain nombre de médias, à la suite de l'arrestation d'un ressortissant africain, accusé de fabrication de faux visas sur le sol malgache. Ces visas favorisent l'entrée sur le territoire de trafiquant en tout genre. La corruption concerne aussi comme dit ci-dessus la relation entre force de l'ordre sur place et les divers acteurs de l'exploitation.

Lien entre la fabrication de faux visas et le saphir

Les africains, comme les asiatiques, sont des clients potentiels de ceux qui travaillent dans les carrières. En effet, ils achètent cette pierre à l'état brut à un prix beaucoup plus élevé que celui proposé par un client malgache. Cependant, étant considéré comme des étrangers, ces africains doivent renouveler régulièrement leur permis de séjour sur le territoire national. La législation malgache étant strict sur l'octroi de séjour aux étrangers, notamment, depuis le second mandat du président RAVALOMANANA, les africains voient leur chance de rester à Madagascar s'amenuiser. Sachant que le milieu administratif malgache est extrêmement corrompu, certains d'entre eux négocient secrètement avec des hauts cadres malgaches afin d'avoir la possibilité de rester sur le territoire en troquant le saphir contre le visa. De leur côté, ces hauts cadres verront leur revenu augmenter car, outre leur salaire, la vente des saphirs leur permettra de gagner beaucoup d'argent.

Résumé du constat

Au lieu de représenter un atout économique, le saphir malgache est visiblement source de problème de différentes natures. Le dysfonctionnement au niveau des administrations, l'absence d'emprise de l'État dans la filière et la pauvreté sociale en sont parmi les causes identifiées. On peut qualifier cette situation de paradoxe dans la mesure où on a, d'une part, un État qui considère le saphir comme une ressource nationale, et d'une autre, une exploitation de cette pierre qui ne profite aucunement à la nation. Ce qui nous amène à conclure qu'une ressource n'est pas forcément bénéfique pour le pays détenteur sans une bonne gestion, un organisme de contrôle équipé et efficace, et sans un secteur justice probe et intègre. Beaucoup d'efforts doivent être entrepris pour que la théorie coïncide avec la réalité. Dans le cas de Madagascar, signalons que l'État s'est engagé à développer durablement la Grande-île lors du sommet de Johannesburg. Cet engagement suppose une action d'envergure dans chaque domaine concerné par le concept de développement durable. Pour le cas du saphir, la gouvernance, le social, ainsi que l'environnement sont les domaines les plus touchés. Par ailleurs, gouvernants et gouvernés doivent unir leur force s'ils veulent vraiment que le saphir soit un atout pour la réussite économique du pays, et un garanti pour les générations futures.

Pour terminer, force est de dire que l'exportation de saphir devrait représenter une source de recette important pour l'État malgache, étant donné l'importance de sa présence dans le sous-sol et la convoitise qu'il suscite. La nationalisation de cette filière pourra être une stratégie de contrôle de cette ressource par l'État et une manière d'en tirer un bénéfice qui va également profiter à la population.

Repères bibliographiques

Le saphir → une ressource non renouvelable (Madagascar)

<http://www.sciencesetavenir.fr/magazine/decouvertes/092472/madagascar-la-ruee-vers-le-saphir.html>

http://pagesperso-orange.fr/madagascar/voyage_madagascar/madagascar_sud/tulear/saphirs-ilakaka.html

http://www.tv5.org/TV5Site/enseigner-apprendre-francais/fiche-704-Madagascar_et_la_fievre_du_saphir.html

Problématique et enjeux du saphir (Madagascar)

<http://217.174.196.174/expressmada/index.php?p=display&id=1344>

<http://www.madagascar-tribune.com/Exploitation-du-saphir-le-debut-de,743.html>

http://www.malango-actualite.fr/article/madagascar__l_octroi_des_titres_d_exploitation_miniere_encore_suspendu-6578.html

<http://mywedtrip.blogspot.com/2010/04/quels-impacts-environnementaux-des.html>

Autorisation à l'exploitation

http://razafimahazo.free.fr/Descendants/ReporterMdvv_Arch2008_2/Arcmdvv031008.html

http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH318.pdf

<http://www.memoireonline.com/08/08/1509/l-espace-monde-approche-geopolitique-et-geoeconomique.html>

SECTION II : POÉSIE

où toute parole est soupir
 il y a loin entre le mûrier et la soie
 mieux vaut se taire

(je ne t'ai jamais demandé si elle était mariée)

toutes ces amputations de tendresse
 toutes ces mémoires tranquilles
 mémoires ouragans
 mémoires déchirées
 tous ces excisés de mythes
 ces interdits de légèreté

on voudrait répéter
 n'y arrive pas
 le désir s'estompe avant le rappel
 pèlerinage dans les charniers de l'âme
 séquence obsessionnelle de mémoire butée
 les souvenirs comme les coquillages
 échoués sur le sable
 toujours vides

il est une poésie naissance
 qui crée
 les mots en marche
 venus de l'instant d'avant
 qui enfouit les arômes dans les parfums
 pour en fixer la volatilité
 un lac nouvellement gelé
 où l'on ose

hésitation devant trop de certitude
 mots qui échappent parfois
 qu'on rattrape
 trituration
 torture
 est-il possible de revenir
 le coton se rappelle

projection
tout n'est que projection
on joue à jeter des pièces de monnaie
dans la bouche d'une cloche
 les tintements gelés
 les avenir glacés
seule la poésie peut percevoir
 stabiliser les images
 enchaîner l'impatience

la laine du mouton
 bèle encore

discours de points d'exclamation
 d'interrogation
il suffit d'être vivant

(je ne te demanderai jamais si tu m'as oubliée)

envie de mordre dans le rêve
 pour voir
s'il en jaillira du réel
 élever des saules
 pour nos besoins d'ombre

poésie matrice de lendemains
poésie magie image cavalcade
 bonheur entre parenthèses

choisir ses ailleurs
 est-il nécessaire de mourir
 contredire audacieusement le destin
 choisir de tout recommencer
 ignorer le compte à rebours.

Lisa Carducci

TOI, MON INFINITUDE

J'enfonce mes regards dans tes yeux de faïence,
Je tire les cordages de l'ombre jusqu'à ceindre le rêve
Pour découvrir le temps,
Le temps qu'il fait en toi.
Je connais le contour de tes lèvres :
C'est ma route de clarté dans les profondeurs de la nuit,
Celle qui débouche sur ton cri;
Je connais le relief de tes songes...
Mais le temps, ma quête obsédante se dérobe à ma soif.

Ce que je cherche en toi,
Je le dessine avec ma langue sur ta silhouette
En rêvant de tes bras qui ceinturent ma solitude,
Qui tombent sur mon délire en ailes endormies.
Ce que je cherche en toi,
Je le file en métaphores sur la trajectoire des étoiles.

Cette bouche qui s'arque en lune,
Cette lumière sur mon épaule,
Ce silence dans mon poème,
Ce parfum dans ma blessure
Cette présence dans mon néant...
Femme secrète de mes pôles célestes,
Ma promesse, ma déraison,
Ma fleur sacrée des antipodes
C'est toi!
Pourquoi chercher en toi le temps qui passe
Quand tu es mon commencement et ma fin,
Toi, mon Infinitude?

QUAND PRENDRA FIN MA MARCHE?

Je marche sur les routes défoncées du rêve,
Les yeux perdus dans le territoire de mes mots...
Il y a longtemps que je n'ai pas vu mon ombre
Errer dans la maison qui pleure ton absence,
Ton absence,
Il y a longtemps que je n'ai pas vu mon ombre
Frôler les premières pousses de tes roses.
Je salue la mer qui déroule le silence entre tes lèvres,
Je salue chaque chose qui me ramène à toi,
Chaque chose comme le temps dans ton rire,
La houle de ton souffle et le couchant de tes regards
Qui m'obsède, me dévore.
Rien n'a changé dans le paysage de tes yeux
Où je lis mon destin comme le chagrin dans la nuit
De mes amour de larmes, d'errance et de corps renversés.
Quand prendra fin ma marche
Sur les trottoirs brisés de cette terre
De délire, de folie, d'orgasme et de malheur
Qui vibre sous mes pas?

À TOI

Sur mes lèvres, tu as laissé un goût d'humus et d'argile
Un goût de sirène au seuil du désir,
Un goût de baisers, de larmes et d'amertume.
Le vent qui souffle dans mon langage déprime le silence,
Ces nuages gris qui se perdent dans la solitude
De minuit ont le goût de ton insupportable absence.
Ma femme de terre nouvelle et de tourmente,
Ma langue qui dit les aubes de cristal et les soirs de solitude,
Ma chienne d'errance perdue dans les rues
Poursuivie à tous les carrefours sombres de mes villes désertées,
Traquée à chaque halte,
Où es-tu?
Je ne veux pas mourir comme la ville de mon enfance
Ou cette femme brisée dans mon écriture,
Qui se nomme Naïma,
Je ne veux pas mourir avant le dernier clin d'œil d'une étoile
Dans l'obscurité de la nuit.
Je veux simplement mettre en musique tes mots
Qui roucoulent dans mon silence,
Chanter la fulgurance des météores dans tes yeux de jeune fille
Et la mélancolie de l'automne qui dépouille les arbres
Et les cœurs et les rêves
Avant de m'endormir dans tes bras.

LA RAISON DE MA MARCHÉ

Le temps est en lévitation.
Moi, je m'échappe de toi pour me confondre à ton essence.
Je suis une part de toi, un fragment de ton être,
Un être né de ton ombre,
Plus seul que le pin solitaire sur la colline de l'ennui
Quand tu t'éloignes de moi,

Une terre fêlée...

Je suis l'homme de toutes les rues délaissées,
Ta doublure aux yeux d'amandes meurtries,
Au corps pétri de souffrance,
Le rêveur devant les portes closes de ton cœur
Quand il ne répond plus à ma démente et à ma soif.

Je ne veux pas passer ma vie à errer sur la corde de ton âme
Avec l'automne dans mes yeux et la mémoire à fond de puits.
Je veux étendre ma poésie sur la margelle de ton corps.
Car mon amour de janvier,
Ma femme bas-relief miraculée de la pierre,
Tu es la raison de ma marche dans le désert du monde.

LA PREMIÈRE NEIGE

La première neige qui tombe est un flocon de lumière
Dans tes yeux qui ne fondent jamais quand brille la tendresse.
Tu me regardes ainsi que la mer qui se défait du silence des vagues
Tu me regardes avec le monde fragmenté dans tes prunelles...
Ah, que la vie est douce dans l'imagerie de tes regards!
Les oiseaux tristes ont délaissé mes rêves,
Les voix contraires de la folie, mes cauchemars...
Je suis, par la magie de tes regards, le verso de la douleur,
L'autre versant du moi.
Ô mon amour, laisse-moi m'abriter sous l'ombrelle de tes paupières
Toute une éternité. Le paysage de tes yeux est cette neige qui tombe
En flocon de lumière,
Plus pure que l'innocence de tes baisers,
Plus légère que l'évasion du songe dans la mémoire.

Yves Patrick Augustin, Passionné dès le jeune âge par les arts et les lettres, Yves Patrick Augustin poursuit une double carrière de graphiste et de poète. Auteur de quatre recueils de poésie, il est membre de la Société des Poètes Français, de la Société littéraire de Laval et de la revue Carquois.

J'AI PARCOURU UNE ROUTE PROVINCIALE...

J'ai parcouru une route provinciale,
Qui m'a amené près d'un endroit lointain.
Comme un vent étranger, je suis parti.

Je me suis caché dans un hôtel d'un quart d'étoile.
Il y a un faux nom dans le registre,
Personne ne sait que je suis ici.

J'amène avec moi la guitare qu'un jour
Je voudrais apprendre à jouer.
Dans la chambre d'à côté, quelqu'un s'est pendu
Il a mis sur sa porte «Prière de ne pas déranger».

Dans le couloir j'entends le monde
Parler de moi et de mon attitude,
Des verres qui se cassent, des bagarres,
Des fourchettes qui se rangent avec promptitude.

J'ai, sur la chaise en fer, le restant de mon café,
La moitié d'un sandwich aux œufs et une cigarette mouillée,
Il ne reste rien dans mes poches,
Et c'est la solitude qui est venu m'accompagner.

Ne me cherchez pas, je suis à l'écart
Comme un loup qui a perdu sa mère.
Comme les justes devant l'enfer.

Je me suis caché dans un hôtel d'un quart d'étoile.
Comme Paris Hilton quand elle veut manger.
Comme un taxi dans le désert.

Je ne sais pas si je vais revenir te voir.
C'est de mettre du sel sur la blessure.
C'est de prolonger les cris et la vaisselle filante,
Les menottes, les hiatus et les voisins qui parlent.

Je n'ai rien à perdre, rien à gagner,
Comme un itinérant avec son chien,
Sauf que je garde dans l'étui les photos interdites
D'une relation maudite qui n'a pas fini hier.

Je veux du silence, jusqu'à ce que ça devienne agressant.
C'est pour ça que je me suis caché dans un hôtel
D'un quart d'étoile.

Pedro Carbajal est né en Uruguay, a vécu en Argentine pendant vingt ans et habite présentement à Québec, où il fut diplômé comme bachelier es Arts à l'Université Laval en 2010. Il est scénariste, dramaturge et poète. Ce poème est devenu une chanson que Fred Boucher chante dans ses spectacles.

SECTION III : DOCUMENTS

MÉTAMORPHOSES DU PAYSAGE IDÉOLOGIQUE

PAR ANDRÉ THIBAUT

Chez nous mais pas seulement chez nous, on ne peut pas ne pas constater le pouvoir de mobilisation déclinant des grandes catégories idéologiques naguère solidement instituées. Bien sûr, les ténors de la droite classique continuent leurs élucubrations pontifiantes (prospérité pour tous grâce aux plus riches pour la droite économique — ordre et sécurité pour la droite politico-religieuse, les deux étant fortement représentées dans le gouvernement Harper). Et la gauche classique, amère des déconfitures qu'ont connues les expériences gouvernementales communistes et socio-démocrates, persiste à vitupérer contre la toute-puissance maléfique du capitalisme et/ou de l'empire états-unien en tant qu'uniques causes premières de toutes les injustices et toutes les pollutions.

Mais il n'est que trop évident que ces discours incantatoires se heurtent à une indifférence croissante, qui me paraît accentuée dans les plus jeunes générations. Des esprits chagrins y voient et y dénoncent une vague de dépolitisation, voire de désengagement. Le succès d'image de politiciens qui se prétendent libres de toute identification idéologique, François Legault au premier chef, semblerait leur donner raison.

Je voudrais proposer une tout autre lecture, que je trouve exprimée de façons diverses chez plusieurs autres observateurs et analystes. D'abord, la passion pour *diverses causes sociales*, prises à la pièce, demeure bien vivante et connaît même un possible regain. Le phénomène se heurte cependant à une critique qui y voit une juxtaposition d'enjeux sectoriels plus ou moins communautaristes ou corporatistes, peu compatible avec une vision partagée du Bien Commun.

Les majuscules qui précèdent ne résultent pas d'une faute de grammaire. Gauche et Droite, épistémologiquement plus proches qu'elles ne le voudraient, héritent d'un mode de pensée métaphysique dans leur vision du Bien et du Mal. «*Bonum ex integra causa, malum ex quolibet defectu*», ont appris les joyeux survivants du cours classiques... pour les quelques-uns un peu moins familiers avec le latin, traduisons que seule est bonne la perfection totale alors que la moindre déficience nous plonge dans les ténèbres du mal.

Alors, pour une des traditions, la société bonne doit conjuguer le maximum de justice sociale, de liberté d'opinion, de conscience et de mœurs, d'ouverture interculturelle (mais cent pour cent laïque), de justice réparatrice et rééducatrice, d'équité des rapports nord-sud, de démocratie et de désarmement. Aux yeux de l'autre, la perfection sociale de peut venir que de la libre concurrence entre des entrepreneurs industriels et compétents, dont les employés se lèvent tôt le matin, travaillent avec ardeur et savent pratiquer la modération salariale tout en soutenant l'économie par leur consommation, protégés par des corps policiers qui osent réprimer le crime avec vigueur, à condition que l'État s'abstienne de perturber les échanges économiques et que tout ce beau monde se conforme aux rôles familiaux traditionnels.

Il s'agit dans les deux cas d'une forme de pensée essentiellement idéaliste concevant la société comme un système qui tend naturellement à l'ordre et à une intégration harmonieuse, à laquelle l'ensemble des acteurs se doit de contribuer sous l'égide de l'État honnête et désintéressé pour les uns, des leaders de l'économie ou des Églises pour les autres. Aussi, l'adhésion à une idéologie doit avoir les caractéristiques d'un acte de foi sans réserve et les partisans de l'idéologie adverse sont des obstacles à l'avènement de la société bonne. À ma connaissance, les gens de la génération de mes étudiants sont ébahis, voire incroyables, face à ces structures de pensée. Ce qui ne veut absolument pas dire absence d'aspirations sociales et politiques.

Cet idéalisme qui fut alimenté par les philosophies scholastiques mais aussi par une croyance dévote à la déesse Raison à l'époque des Lumières et l'essentialisation de l'État-Nation à l'époque romantique, est quelque peu bizarre tant elle élude l'expérience universelle du chaos qui porta les Sceptiques grecs à préconiser la démocratie pour que les divergences citoyennes évitent les dérapages inhérents à toutes les certitudes (je confesse volontiers que la lecture de Castoriadis a profondément inspiré

les présentes réflexions).

Alors, supposer qu'*un et un seul* courant idéologique, porté par *un et un seul* mouvement ou parti soit en mesure de livrer un ensemble cohérent de solutions à toutes les aspirations humaines face aux malheurs et dysfonctionnements de la société réelle, c'est rêver en couleur et trop de rêves en couleur ont déjà donné trop d'amères déceptions pour que les slogans habituels continuent à séduire à grande échelle. Dans cette optique, reprocher aux forums sociaux ou aux campements d'indignés de s'éparpiller dans toutes les directions au lieu d'engendrer un Grand Projet rassembleur, c'est vouloir fuir le caractère tragique et conflictuel de ce défi titanesque que constitue le vivre ensemble quand rien ni personne ne sont faits sur mesure pour produire naturellement de la justice et de la convivialité.

Complexité et pluralité

L'altermondialisme représente probablement l'exemple le plus typique des configurations idéologiques émergentes. À l'intérieur même du courant, «les débats (sont) d'autant plus compliqués que les interlocuteurs sont nombreux» (Alain Gresh commentant *Une stratégie alternative* de Gustave Messiah, La DÉCOUVERTE 2011, «diplomatie de connivence et ordre international», *Le Monde Diplomatique*, octobre 2001, p.24). Il ne s'agit pas pour autant de cacophonie. Ce que nous partageons dans cette famille (très) élargie, c'est un ensemble commun clair et précis de questions — donc une problématique — et non une dogmatique établie qui dicterait un programme stratégique déjà institué. Gresh mentionne «sur la violence, sur le pouvoir, sur la place de l'État». On pourrait ajouter : dépasser ou réguler le capitalisme — décroissance ou développement soutenable — démondialisation ou refondation des institutions internationales — initiatives décentralisées ou nouvelles instances de coordination. Ajoutons à cela que l'afflux de jeunes universitaires rodés à l'implacable rigueur du jugement par les pairs impose des règles d'argumentation exigeantes qui n'interdisent pas les élans de l'imagination et du cœur mais les forcent à prendre forme dans des démonstrations méticuleuses.

Les exigences démocratiques ne se limitent donc plus à la confrontation avec des idéologies adverses (pas d'inquiétude, elles ont encore un riche avenir), mais s'étendent aussi aux discussions internes, dans un perpétuel *work in progress*. Au lieu donc d'un affrontement entre des corpus

idéologiques complets et fermés qui se disputent l'adhésion de l'électorat ou de l'opinion publique, on est face à une patiente création collective bribe par bribe, essayant de concilier des objectifs également louables mais difficiles à ajuster (par exemple égalité entre les cultures vs entre les sexes, engagement citoyen vs qualité des rapports quotidiens de proximité). Les traditions militantes comportaient un certain folklore fait de manifestes, de slogans, de grandes démonstrations publiques, de moments forts lors des campagnes électorales. Les débats sur internet, les dossiers statistiques, les forums à participation restreinte, n'ont pas le même charme et s'accompagnent d'un constat permanent d'inachèvement. Cela donne une capacité de mobilisation moins évidente. «Et pourtant, elle tourne», nonobstant le choc culturel infligé aux vieux routiers des luttes sociales.

Il faut croire que la maturation démocratique, l'intégration progressive d'un savoir-discuter mutuellement respectueux, constitue déjà une révolution politique au sein de la communauté citoyenne démontrant cruellement par contraste le caractère archaïque ridicule des mœurs parlementaires, pour ne pas parler de celles des instances dirigeantes de l'économie.

Les théories sociologiques ont dû au cours des récentes décennies introduire l'acteur et sa subjectivité (Castoriadis dirait son imagination) face à la contrainte aveugle exercée par les grandes structures et les modèles culturels. Or autant d'acteurs, autant d'angles de vision possibles d'une réalité aux facettes inépuisables, sans cohérence a priori. Cela pourrait résulter en une infinité de soliloques aux rares connexions fortuites. Mais le fait de partager un ensemble commun d'inquiétudes et de questionnements, comme dans le mouvement altermondialiste, permet que des familles idéologiques dynamisent l'évolution sociale et politique par leurs mises en question et leurs espérances, dont l'inachèvement même aiguillonne la continuité.

DÉMOCRATIE SANS ÉTAT LAÏC? LE DILEMME DES « PRINTEMPS ARABES »

PAR NADIA FAHMY-EID

Au lendemain de ce qu'on a désigné comme « les printemps arabes » et à la veille de voir installer de nouveaux modèles de gouvernance censés répondre aux aspirations des hommes et des femmes qui ont fait advenir ces « printemps », l'espoir n'est plus vraiment au rendez-vous. Pourtant, ces militants révolutionnaires, qui ne partageaient pas au départ les mêmes appartenances sociales et religieuses, ont accepté de prendre tous les risques en descendant dans la rue pour faire ensemble la révolution. Ils ont mis en commun leurs efforts, leurs sacrifices et surtout la volonté de changement qui les habitait, pour remplacer les dictatures qui les avaient opprimés jusque-là par la société libre et démocratique dont ils rêvaient. Ils ont d'ailleurs pris tellement de risques que plusieurs d'entre eux ont payé de leur vie leur désir de liberté et de démocratie.

Mais voilà qu'au lendemain d'un processus électoral qui devait concrétiser leur projet révolutionnaire, ces militants commencent à se rendre compte aujourd'hui qu'ils font face à un danger réel de voir confisquer leur révolution et, du coup, de voir s'envoler leur rêve d'un avenir meilleur.

C'est qu'en Tunisie, comme au Maroc, et peut-être même demain en Égypte, les groupes qui dominent désormais la scène politique cherchent à convaincre les citoyens progressistes de leurs pays, qu'ils et elles ont tout intérêt à voter des Constitutions qui confirmeront le caractère religieux islamique de l'État. Cependant, ces mêmes groupes et les partis qui les représentent s'empressent, du même souffle, d'affirmer sur toutes les tribunes leur adhésion solennelle aux principes fondamentaux de la démocratie. Mais afin de conjuguer sans problème, affirment-ils, démocratie et État confessionnel ils suffira d'exercer le pouvoir dans la perspective et le cadre d'un État religieux « modéré » soit, en l'occurrence, un « islam modéré ». On réussirait ainsi à prouver au monde entier qu'un

État démocratique moderne n'a pas besoin de fonctionner dans un cadre laïque, c'est-à-dire religieusement neutre.

C'est bien dans ce sens qu'iront les déclarations du chef du parti religieux conservateur Ennahda au lendemain des élections tunisiennes. En effet, après avoir annoncé, dans un premier temps, la volonté de son parti de mettre en place un État islamique, M. Ghannouchi se raviserait ensuite en se hâtant de préciser qu'il s'agira dans les faits d'un « islam modéré ». Une modulation destinée à rassurer à la fois les groupes de citoyens, et surtout de citoyennes, qui avaient mal réagi à sa première déclaration, et destinée aussi à apaiser les appréhensions de plusieurs nations étrangères qui s'étaient montrées inquiètes face à une prise de position jugée incompatible avec des visées démocratiques.

À cette étape, il nous apparaît impératif de se poser collectivement une question cruciale qui pourrait être formulée en ces termes : est-il possible, en toute logique, d'affirmer qu'on peut arriver, en l'absence d'un État laïque, non confessionnel, à mettre en place une société démocratique ? Il s'agit bien, rappelons-le, d'une société basée fondamentalement sur l'affirmation de droits égaux entre tous les citoyens, y compris entre les hommes et les femmes, et d'une société basée également sur l'affirmation du droit de tous à la liberté d'expression et à la liberté de conscience. Il apparaît évident qu'une telle question appelle nécessairement une réponse négative.

Pourtant une réponse positive aurait eu l'avantage de paraître politiquement plus conciliante et socialement plus rassembleuse, mais cela ne l'empêcherait pas, pour autant, d'aller à l'encontre de toute logique. Comment, en effet, peut-on concilier le principe fondamental de l'égalité des droits et des libertés garanti à tous les citoyens dans une société démocratique, avec la légitimation au niveau constitutionnel d'une seule religion qui, de ce fait, sera privilégiée par rapport à toutes celles auxquelles adhèrent l'ensemble des autres citoyens, et qui risque également d'exercer une contrainte induite sur les incroyants ? Cette religion sera désormais la seule à voir conférer une reconnaissance légale à l'ensemble de ses codes, de ses lois et de ses pratiques ; et elle pourrait même être en mesure de les imposer éventuellement à l'ensemble de la société.

Certes, on pourrait toujours invoquer le fait qu'il s'agit le plus souvent de la religion majoritaire, ce qui d'ailleurs n'est pas toujours le cas, mais surtout

cela ne change rien au principe selon lequel, dans une société démocratique, la majorité ne détient pas plus de droits que la ou les minorités qui se partagent l'espace social. En plus, dans le cadre d'un État confessionnel, le droit à la liberté d'expression risque d'être compromis dans la mesure où la religion d'État jouit d'une légitimité telle qu'il pourrait être difficile, sinon dangereux, de formuler des critiques à son endroit, ou encore à l'endroit des pouvoirs religieux qui la représentent, que ces critiques soient justifiées ou non. Les citoyens, et encore plus les citoyennes qui s'y risqueraient, pourraient faire face à l'exclusion sociale et, pire encore, comme dans le cas des sociétés iranienne et saoudienne, s'exposer à des sanctions bien plus sévères liées à des accusations formelles de discours sacrilèges, de blasphèmes ou même d'apostasie. Bref, on est encore une fois bien loin d'une forme quelconque de société démocratique.

En somme, le modèle de société issu d'une Constitution qui comporte une adhésion formelle à une religion particulière, même si cette adhésion déclare se situer dans une perspective « modérée », reste un modèle qui correspond bien plus à une société théocratique qu'à une société démocratique. Et le qualificatif de « modéré » qui lui est accolé, n'y change malheureusement pas grand chose.

Qu'il soit bien clair cependant qu'il ne s'agit nullement de faire ici le procès d'une religion particulière, pas plus que des religions dans leur ensemble. Les religions sont des éléments constitutifs importants de notre univers mental et affectif. Elles répondent, pour la plupart, à des besoins d'ordre spirituel ou moral et fournissent souvent des réponses, le plus souvent rassurantes, à des questionnements relatifs aux raisons d'être ou aux fondements même de notre existence ici-bas, ainsi que sur son prolongement possible dans l'au-delà. On sait également à quel point les religions représentent pour beaucoup d'individus et de groupes sociaux une référence identitaire importante et comment elles agissent, à ce titre, comme des agents puissants de cohésion sociale.

Toutefois, et l'histoire des guerres de religions qui ont marqué l'Occident est là pour nous le rappeler, les religions ne cohabitent pas facilement et spontanément ensemble, mais ont plutôt tendance à entrer en concurrence les unes avec les autres. Ceci est vrai aussi bien lorsqu'elles prennent racine dans des espaces territoriaux et nationaux différents que lorsqu'elles partagent le même espace territorial et la même appartenance nationale. Surtout si le rapport de force qui les concerne se situe, comme on a pu

le constater à travers l'actualité récente, dans le cadre d'un rapport de pouvoir inégal entre le groupe religieux majoritaire et le groupe religieux minoritaire, comme c'est le cas actuellement pour les Coptes chrétiens d'Égypte vis-à-vis de la majorité musulmane. C'est d'ailleurs le même type de rapport de force qu'on voit également à l'œuvre, mais qui joue cette fois en faveur du groupe religieux minoritaire au pouvoir, comme c'est le cas des musulmans Alaouites en Syrie ou des musulmans Sunnites dans l'émirat du Bahreïn.

Ainsi, pour l'ensemble des citoyens, la protection de leurs droits, aussi bien comme individus que comme groupes, passe nécessairement par la mise en place de sociétés démocratiques et laïques, où le caractère non confessionnel de l'État lui permet d'assumer avec plus de crédibilité son rôle d'arbitre neutre et impartial entre les individus et les groupes religieux en présence. Les femmes en particulier ont tout à gagner de l'intervention d'un État laïque lorsque des conflits les opposent aux pouvoirs religieux en place. Il faut se rappeler qu'il s'agit le plus souvent de pouvoirs exclusivement masculins qui, tout au long de l'histoire, ont non seulement exclu les femmes de leurs rangs mais ont eu tendance, le plus souvent, à interpréter les textes fondateurs en leur défaveur. Ce qui leur a permis, entre autres, de tirer de ces textes toute une série de prescriptions et de dogmes religieux qui ont eu pour effet de creuser et de maintenir longtemps un écart important entre les droits des femmes et ceux des hommes (il faut lire, à cet égard, l'Avis, admirablement argumenté et documenté, publié en mars 2011 par le Conseil du statut de la femme et intitulé : *Affirmer la laïcité, un pas de plus vers l'égalité réelle entre les hommes et les femmes*).

En tenant compte des constats et des analyses qui précèdent, on est en droit de conclure que la démocratie ne peut se concevoir en dehors du cadre de la laïcité de l'État et que, de ce fait, démocratie et État laïque constituent véritablement un tandem indissociable. On ne peut donc parler d'un État religieux de type modéré – qu'il soit musulman, juif, chrétien ou autre – sans que cette affirmation ne renvoie du même coup à un projet de démocratie également modérée, ce qui signifierait une égalité de droits modérée entre tous les citoyens dont, en particulier, le droit à une liberté d'expression modérée. On comprend qu'il s'agirait, dès lors, d'un simulacre de démocratie qui, vidée de sa substance, aboutirait à la négation même de l'idée de démocratie.

Nadia Fahmy-Eid, Historienne et Professeure retraitée de l'Uqàm.

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

PAR ARIELLE DESFORGES

Pour survivre, l'homme a besoin d'eau et de nourriture. Voilà un fait que personne n'osera réfuter. En effet : « L'alimentation est l'action ou la manière de fournir aux êtres vivants la nourriture dont ils ont besoin pour leur croissance, leur développement, leur entretien. Cette acception fonctionnelle souligne une évidence : l'alimentation assure le cycle de la vie d'un individu et la persistance de l'espèce à laquelle il appartient. »¹ L'homme a besoin de manger pour survivre.

Les ressources alimentaires représentent donc un enjeu primordial. Elles sont l'objet d'une quête constante, d'une convoitise non liée à une envie, mais à un besoin vital. Elles sont un des éléments sine qua non à la perpétuation de l'espèce humaine, et de tout animal en général. On pourrait parler ici d'instinct primaire. L'homme doit manger; c'est pour cette raison qu'il a été au fil des siècles en constante recherche de vivres et de moyens de les exploiter selon ses besoins, de manière toujours plus productive.

Une ressource comme celle-ci suscite les convoitises : pour les consommateurs, les raisons sont évidentes. Puisque que nous mangeons tous, nous essayons tous de nous procurer de quoi satisfaire ce besoin. En haut de la chaîne, se trouve le producteur. Bien qu'étant lui aussi consommateur, il retire davantage de ces ressources naturelles. Puisque c'est lui qui les cultive, il peut se permettre ensuite de les échanger contre d'autres biens, ou plus fréquemment dans nos sociétés dites modernes, un outil de transaction tel que l'argent. Ces deux agents de l'échange sont-ils les seuls à bénéficier des ressources alimentaires? On peut bien sûr trouver différents intermédiaires dans l'échange, mais ce ne sont pas ces acteurs là qui nous intéressent. Autres que ces individus qui bénéficient des ressources alimentaires et de leur commerce? Comment en profitent-ils? Quel droit ont-ils dessus? Ce sont là des questions complexes auxquelles nous essaierons de trouver des éléments de réponse.

Revenons d'abord un instant aux producteurs. Les ressources alimentaires leur permettent d'accumuler un certain pécule qui leur offrira une monnaie d'échange pour acheter d'autres vivres. Ils sont en un certain sens des individus indispensables puisqu'ils subviennent à un besoin fondamental de l'homme. D'ailleurs les agriculteurs ont occupé pendant longtemps une place de premier ordre dans la société. Au Moyen Âge, posséder et cultiver la terre portaient en eux une certaine noblesse : les juifs, qui étaient alors considérés comme des citoyens de seconde classe n'y avaient pas accès. Ils ne pouvaient se tourner que vers les métiers alors interdits aux chrétiens, métiers essentiellement liés au commerce. Pour Quesnay, et les physiocrates plus généralement, seule l'agriculture est réellement productive. De statut. La classe des agriculteurs est donc la seule à créer de la richesse². Cependant, durant les siècles passés, le statut de la classe paysanne a bien changé, et ce pour diverses raisons (urbanisation, industrialisation...). Sans vouloir faire l'apologie de l'agriculture, on peut quand même parfois déplorer ici le peu de considération accordée aux agriculteurs. Comme on peut le voir dans certaines régions, ces derniers sont considérés comme des citoyens de second ordre³. Ils ne sont plus qu'une classe déchuée et exploitable, sans que cela ne remette en cause le caractère indispensable des ressources agricoles.

Les ressources issues de l'agriculture ont toujours été de plus en plus convoitées. Malthus évoquait même les limites de l'agriculture⁴, et de sa productivité. Les terres les plus fertiles étaient exploitées en premier. Ensuite, on se tournait vers des terres de moins en moins fertiles. Le coût de production augmentait quand la fertilité baissait. Cela entraînait une hausse de prix de toute la production, puisque le coût pris en compte était celui de la terre la moins fertile. Mais un autre problème se posait : les terres sont une ressource limitée. Arriverait donc, selon lui, un moment où la production ne pourrait plus augmenter (les coûts seraient de toutes manières supérieurs au prix que les consommateurs seraient prêts à payer). Il en venait à la conclusion que la population ne devait pas continuer de croître au rythme de l'époque. Même s'il ne prévoyait pas tous les progrès techniques qui allaient survenir, on voit ici une crainte profonde qui est celle du manque de nourriture pour subvenir aux besoins de la population. Le caractère indispensable de l'alimentation ressort. Le problème qui se pose aujourd'hui n'est pas en premier lieu un problème de manque absolu de denrées. La production serait en effet suffisante pour nourrir la planète. C'est la répartition qui est à remettre en cause, mais là est un autre aspect de notre sujet auquel nous reviendrons plus tard.

On voit donc la place qu'occupent les ressources alimentaires au sein d'une population. Elles permettent de nourrir cette dernière, et procure une monnaie d'échange aux producteurs, éleveurs, chasseurs, etc. Cela étant dit, il faut aller voir plus loin. Les acteurs cités plus haut ne sont pas les seuls intéressés. Les ressources alimentaires ne sont plus seulement des ressources pour les consommateurs et les producteurs. Elles sont devenues des ressources pour des personnes tierces. Le caractère indispensable de ces ressources confère un certain pouvoir à ceux qui ont la main mise sur ces dernières. Mais on ne parle ici des agriculteurs. Cela fait bien longtemps qu'ils ont perdu la place de premier ordre qu'ils avaient pu occuper autrefois dans la société. Ils demeurent certes indispensables, mais n'en font pas à l'heure actuelle les acteurs principaux. L'ordre hiérarchique établi par Quesnay n'a plus cours. Ce sont au contraire ceux qui ne produisent rien qui sont au pouvoir. Nous ne prôtons pas ici un retour à une société où la terre serait symbole de puissance et de noblesse. Loin de nous cette idée. Nous essayons simplement de présenter des faits de manière impartiale. Et le fait est que les producteurs de ressources alimentaires, bien qu'indispensables à la survie de l'homme, ne sont pas pour autant les personnes qui ont le plus grand pouvoir au sein des sociétés « modernes ».

Faisons ici une simplification un peu rapide : on a les agriculteurs qui produisent des éléments concrets, solides. C'est ce « concret » qui est indispensable à la survie de l'homme, cette nourriture qui leur fournira l'énergie requise au bon fonctionnement de leur organisme. Mais ceux qui produisent ces matières premières ne sont pas nécessairement aux commandes. En effet, à l'heure actuelle, dans de nombreuses sociétés, ce sont d'autres individus qui maîtrisent les ressources naturelles, ou qui du moins, en tirent profit sans les produire et sans les consommer. Cela peut paraître relativement abscond; je vais donc éclaircir mes propos. Certains individus arrivent à avoir une certaine emprise sur les ressources alimentaires de sorte qu'ils ont alors un pouvoir réel sur une ou des populations. En effet, qu'y a-t-il de mieux pour contrôler une population que de se poser en maître des ressources qui la font vivre? Les ressources alimentaires étant indispensables à la survie de l'homme, affamer une population est une solution pour arriver à ses fins. Tout cela peut se résumer ainsi : « *Contrôlez le pétrole et vous contrôlerez les nations, contrôlez la nourriture et vous contrôlerez la population* », Henry Kissinger

Au jour d'aujourd'hui, on peut voir que les ressources alimentaires dépendent en partie des politiques. Sans dire que cela bénéficie directement

à des individus en particulier, on peut voir que les politiques agricoles mises en place influencent grandement la production et la ventes des produits agricoles. On peut notamment évoquer le rôle que jouent les différentes taxes. Les taxes peuvent permettent d'enrichir un gouvernement, mais il est nécessaire qu'il y ait redistribution, ce qui n'est pourtant pas toujours le cas. C'est à ce moment là que l'on peut voir que certains politiques tirent profit des ressources agricoles.

Les ressources alimentaires sont aussi des ressources pour des individus qui n'ont pourtant rien à voir avec la production de ces dernières. En effet, depuis plusieurs décennies maintenant, les produits agricoles sont entés dans l'engrenage boursier. C'est donc à la bourse que le prix des denrées alimentaires est fixé, et ce au niveau mondial. Du riz produit en Afrique verra son prix fixé à des milliers de kilomètres, par des personnes qui ne connaissent rien à la réalité agricole. Il n'est pas question ici de remettre en cause le système boursier dans son ensemble, mais il faut souligner tout de même que la spéculation qui se retrouve sur certains marchés boursiers a un impact sur le prix des ressources alimentaires, ce qui en bout de course a un impact sur des populations. C'est à ce niveau là qu'un problème peut se poser. Lorsque la spéculation devient trop forte, des personnes en souffrent. Elles n'ont en effet plus les moyens de suivre les hausses de prix qui s'imposent à elles sans qu'elles ne puissent rien y faire. Ce sont des personnes à des milliers de kilomètres qui décident du prix de ce qui finira dans leur assiette. Mais pour les spéculateurs, ces ressources ne représentent qu'une source de profit supplémentaire, sans nécessairement avoir conscience de l'enjeu qu'il y a derrière. Le seul enjeu vu est le profit que peut apporter un investissement dans telle ou telle ressource.

Dernièrement, les denrées alimentaires se sont avérées une source de profit intéressante⁵. Divers fonds d'investissements ont donc investi massivement. Si le prix des ressources augmente, les profits augmentent. Et si les profits augmentent, cela permet de réinvestir encore plus dans les ressources alimentaires. On peut y voir un cercle vicieux/vertueux, selon le point de vue que l'on souhaite adopter. Le fait est que des sommes encore plus importantes se sont retrouvées sur les marchés boursiers des denrées alimentaires.

Comment expliquer à une population que si le prix du blé augmente, c'est à cause d'une spéculation qui a cours à des milliers de kilomètres d'eux, que cette spéculation est orchestrée par des gens qui ne portent guère

attention à leur réalité. C'est ici un problème crucial. Deux réalités se font face, mais les forces sont inégales. La classe des producteurs n'est plus considérée comme la classe « première ». Sans dire qu'ils soient considérés comme des citoyens de second ordre, il faut admettre que la noblesse de la tâche ne passe plus par la culture de la terre. Les sociétés modernes ont adopté d'autres valeurs; être en contact avec de l'argent, vu comme sale il y a quelques siècles de cela, a supplanté l'agriculture. Cette domination a lieu également dans la confrontation de nos deux réalités. En effet, les agriculteurs/consommateurs doivent bien souvent se plier aux dures lois des marchés financiers. Ce qui est à déplorer, c'est que des individus manipulent des chiffres derrière lesquels se cache une réalité tangible. Ils n'en ont pas pour autant conscience. Ces chiffres ne représentent pas pour eux du blé concret. Ces chiffres représentent des profits associés au blé. Le terme blé n'est sans doute ici qu'un moyen de classer les profits et les investissements car le blé de la bourse n'est peut être pas le même que le blé dont les populations se nourrissent.

Mais ces chiffres que des individus manipulent, ces quantités de denrées que l'on achète, que l'on vend, sur lesquelles on investit et on désinvestit ont un impact direct sur le prix de nos aliments. Ce que nous avons dans notre assiette dépendra de l'action d'individus qui n'ont pas conscience de la réalité sur laquelle ils jouent. La distance qui sépare ces deux mondes est regrettable. Ces spéculateurs ne connaîtront pas nécessairement le retour de bâton. Le prix des denrées ne les affectera pas autant qu'une population en besoin. Ils en pâtiront peu, en bénéficieront beaucoup, et rien ne changera jusqu'à la prochaine bulle spéculative.

Nous venons de voir que les consommateurs et les producteurs ne sont pas les seuls intéressés dans le commerce des ressources alimentaires. Ce dernier inclus en effet d'autres partis, comme le gouvernement qui établit la politique agricole, les marchés boursiers, les investisseurs, les spéculateurs... Cela peut mener à certaines distorsions, à certains effets pervers qui auront impact sur la population. Afin d'illustrer notre propos, nous allons voir un exemple récent, qui est celui du Sénégal.

Le Sénégal a été victime d'une inflation importante sur le prix les denrées alimentaires⁶. Les denrées à la base de l'alimentation de la population sénégalaise ont été fortement touchées. Entre 2008 et 2009, le prix du lait, du riz et du maïs ont augmenté. Les dépenses des ménages ont augmenté de 28%. On peut noter qu'entre 2000 et 2007, même si le prix

annuel de gros du riz à l'import est resté sensiblement le même, le prix à la consommation a lui augmenté. Que dire alors lorsqu'en 2008, le prix du riz à l'internationale a connu une hausse fulgurante? Le prix du gros de riz a bien évidemment augmenté, de 64.8%, ce qui a entraîné une baisse de la consommation (car répercussion sur le prix à la consommation). La population a donc pâti de cette flambée des prix. Il faut souligner que l'État avait une marge maximale de 22 francs par kilo. Cependant, malgré la hausse du prix du gros et la baisse de la consommation, les vendeurs ont réussi à maintenir une marge relativement importante, tout du moins supérieure à celle fixée par le gouvernement. En effet, la marge sur le riz a diminué de moitié, mais sachant qu'elle était à la base de 70 francs, elle est passée à 37.5 francs le kilo, ce qui est plus d'une fois et demi la marge établie. On peut se demander si les vendeurs n'ont pas fait de la rétention de riz pour alimenter la spéculation et garder des marges importantes.

Les villes et les campagnes ont toutes étaient affectées. En effet, le prix du riz brisé qui est à la base de l'alimentation dans les régions urbaines a doublé entre 2007 et 2008. On imagine bien les conséquences d'une telle augmentation. La demande étant relativement inélastique (c'est-à-dire que quelque soit le prix, la demande restera sensiblement la même. Cela se produit avec des produits de première nécessité, des produits dont on peut se passer et dont il n'existe pas de substitut proche ou plus économique), les ménages ont du consacrer une part plus importante de leur revenu dans le riz brisé. Mais il faut noter aussi que même si une demande est relativement inélastique, il existe souvent un point au-delà duquel la demande va baisser car le prix sera trop élevé. Les habitudes de consommation vont donc changer petit à petit, et les consommateurs vont essayer de trouver un autre bien qui comblera le besoin en question. On peut donc penser que la consommation de riz brisé a diminué à cause de la hausse de prix. Nous ne pouvons pas établir ici si la population s'est tournée vers une autre ressource, et si oui, laquelle. Mais une chose est sûre, la population urbaine a souffert de cette hausse de prix de la base de son alimentation.

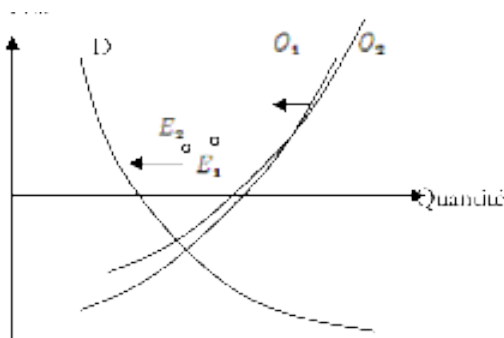
Dans les campagnes, les répercussions ont été certes différentes, mais il demeure que la population rurale a aussi pâti de cette hausse de prix. Une grande partie de la population dans les zones rurales vit de l'agriculture (57%, mais cela monte à 70% en Casamance et au Sénégal Oriental). Cette population s'est vue amputée d'une partie de son revenu. En effet, le revenu a baissé puisque la quantité produite a elle aussi baissé (car baisse de

la consommation). Mais pour pallier à cette baisse liée aux quantités, le prix a augmenté. Mais le prix ayant augmenté, la consommation a, elle aussi, baissé. Ce qui a eu un nouvel impact sur les quantités etc. On se trouve donc devant un cercle vicieux; l'effet prix ne pouvant pas compenser l'effet quantité (c'est-à-dire qu'une hausse du prix ne va pas annihiler une baisse de la quantité produite, bien au contraire. Une hausse du prix va entraîner une baisse de la quantité demandée, que l'offre devra suivre).

La population sénégalaise a donc faire face à cette situation complexe. Le revenu consacré à l'alimentation a augmenté, et le pouvoir d'achat a diminué. Pour survivre, certains ont dû diminuer le nombre de repas pris, ou au moins les quantités consommées, des enfants ont été retirés de l'école, etc... cela à cause d'un manque de ressources alimentaires.

D'où vient cette inflation si importante et si lourde de conséquences? Il faut noter que dans le reste de la zone UEMOA, l'inflation n'a pas été aussi importante. Il y a eu inflation, certes; mais au Sénégal, le taux d'inflation des prix à la consommation représentait plus que le double de celui dans les autres pays de l'UEMOA. Comment expliquer de telles disparités? Il y a certes les habitudes alimentaires qui ne sont pas les mêmes au Sénégal, mais cela ne suffit pas. Une partie de l'inflation est imputable à la politique agricole mise en place depuis 2000 par le régime libéral.

Depuis 2000, la production agricole ne cessa de baisser. L'offre étant devenue inférieure à la demande, le prix a augmenté pour arriver à un nouvel équilibre. C'est une loi économique de base, la loi de l'offre et de la demande, illustrée par le graphique ci-dessous. Cette loi permet d'expliquer en partie, et en partie seulement l'inflation sénégalaise. D'autres facteurs, que nous verrons plus tard, rentrent en ligne de compte.



Cela implique que la couverture des besoins alimentaires est passée au Sénégal à 48% environ. Il a donc fallu avoir recours aux importations pour nourrir la population, or les importations ont eu pour effet de faire encore augmenté les prix. En effet, le prix sur les marchés internationaux était supérieur au prix intérieur, ce qui a mené à un prix de vente supérieur au prix intérieur. Vu qu'il ne peut y avoir qu'un seul et même prix d'équilibre, il y a eu alignement sur le pris le plus élevé, i.e. sur le prix à l'international ici. Il faut souligner que le Sénégal est le seul pays de l'UEMOA qui a eu recours aux importations, tout du moins dans cette quantité. Cela n'est pas à l'origine de la politique agricole menée par le gouvernement sénégalais, mais en est plutôt le résultat. Les agriculteurs se voient découragés, et moins incités à produire, ce qui a bien évidemment entraîné une baisse de l'offre intérieure, et une hausse du prix. On peut citer ici le cas des bons impayés .

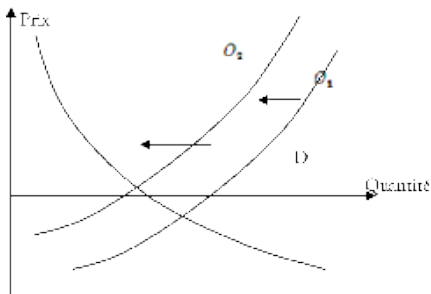
Par ailleurs, les marges sont fixées par les producteurs eux-mêmes. Il y a certes une marge imposée pas l'État, mais cette dernière n'est guère respectée. Ainsi, les producteurs en profitent pour obtenir des marges importantes, comme déjà soulignés précédemment. Il y a aussi les taxes. Bien que les taxes puissent être imposées légalement aux producteurs, les consommateurs peuvent cependant se retrouver à assumer la taxe. En effet, ce n'est pas nécessairement l'agent légalement taxable qui assume le coût de la taxe. Cela va dépendre de l'élasticité de l'offre et de la demande. Si l'offre est plus élastique que la demande, c'est le consommateur qui va en bout de course, payer la taxe. Dans le cas des ressources alimentaires, l'offre est plus élastique que la demande (cf. ci-dessus, demande inélastique). C'est donc la population sénégalaise qui se retrouve à assumer la taxe, en payant un prix plus élevé qu'auparavant, même si cette taxe est imposée aux producteurs ou aux vendeurs. Dans le même temps, la baisse des subventions liée à la consommation de riz brisé a contribué à la hausse de prix. En effet, une subvention agit d'une manière comparable à la taxe. Ici, sachant qu'il n'y a plus de subvention, ce sont encore une fois les consommateurs qui vont devoir assumer le coût additionnel, supporté auparavant par la subvention. Avec des taxes plus importantes et des subventions moindres, les recettes fiscales ont augmenté. Il n'est pas foncièrement mauvais d'augmenter les recettes fiscales, mais sachant qu'il n'y a pas eu de redistribution efficace et réelle, cela n'a servi qu'à enrichir le gouvernement, sans que la population ne puisse en profiter.

On ne peut s'arrêter pour expliquer ce qui s'est passé au Sénégal. En

effet, il faut également prendre en compte un certains nombres d'autres éléments extérieurs. Les *Fonds d'investissements* ne sont pas les seuls à avoir perturbé le marché des denrées alimentaires. Ils ne sont pas les seuls facteurs explicatifs de la hausse des prix des produits agricoles. Voyons donc de plus près ces causes, situées cette fois ci à un niveau mondial. La demande de ressources alimentaires a augmenté ces dernières années. Il est vrai que la Chine et l'Inde consomment de plus en plus. Ce sont deux pays en voie de développement, avec un poids démographique non négligeable (ces deux pays représentent à eux seuls un tiers de la population mondiale). Leur consommation, notamment de denrées alimentaires, ne cesse d'augmenter. Mais dans ce cas ci, les denrées alimentaires sont vues comme une ressource alimentaire, dans le sens où elles gardent leur utilité première, c'est-à-dire nourrir des individus.

Mais allons voir un peu plus loin. Si la demande de ressources alimentaires au niveau mondiale a autant augmenté, c'est notamment à cause de la hausse de la production des biocarburants, et de politiques mises en place pas les États-Unis et l'Union Européenne. Regardons tout d'abord du côté des biocarburants. Au début des années 2000, le prix du baril du pétrole a augmenté pour atteindre des sommets dans le courant de l'année 2008 . Cela a poussé certains pays à investir dans des ressources autres que le pétrole, des ressources qui paraissaient alors moins coûteuses, mais aussi plus écologiques. Que ce soit aux États-Unis ou en Europe, la production de biocarburants est devenue un réel business. L'Union Européenne importe de gigantesques quantités de céréales et d'oléagineux, en partie pour produire des biocarburants. En ce qui concerne les céréales, elle en importe même plus que la Chine ou l'Inde. Les États-Unis produisent eux aussi des biocarburants de manière non négligeable. Ici un premier problème se pose : ces ressources là ne sont pas utiliser à ce qu'on pourrait appeler leur utilité première, c'est-à-dire nourrir la population. Elles ne sont plus des ressources pour les consommateurs qui cherchent à s'alimenter, mais des ressources pour des consommateurs qui cherchent à par exemple faire rouler leur véhicule. Il y a donc un transfert de consommation. Les consommateurs finaux ne sont plus les mêmes, ou tout du moins la consommation finale de ces ressources différent de la consommation première. En plus de ces nouveaux consommateurs, il faut également prendre en considération un certain nombre d'intermédiaires qui tirent profit de ces ressources lorsqu'elles vont être changées en biocarburant. En effet, rentrent alors en scène de nouveaux protagonistes. Les denrées alimentaires sont pour eux une ressource, mais pas au même titre que

de simples consommateurs. Ces ressources ne comblent pas les mêmes besoins. Ces intermédiaires tirent un profit strictement monétaire dans cet échange de denrées alimentaires. Et lors de cet échange, il est important de souligner que jamais les denrées alimentaires ne seront considérées comme des ressources alimentaires. Ce sont certes des ressources, mais des ressources énergétiques ou des instruments de profit. Cela ne serait pas un problème si la hausse de la consommation de biocarburants n'entraînait pas un manque dans l'offre de ressources alimentaires, destinées à nourrir une population. En effet, il faut reconnaître qu'il existe un certain conflit entre la production de ressources alimentaires et la production de ressources végétales destinées à devenir des biocarburants, et ce conflit est présent très tôt dans la production : on le trouve déjà au niveau du partage des terres. Même l'on n'est pas du même que Malthus (cf plus haut), on peut tout de même reconnaître que les terres exploitables sont limitées. Prenant en compte cette donnée, on comprend bien vite l'apparition du conflit : considérons qu'au départ, toutes les terres soient consacrées à la production de biens agricoles. À partir du moment où la production de céréales destinées à être transformées en biocarburants apparaît, il faut nécessairement que la production de biens agricoles diminue. Dans ce cas-ci, les denrées alimentaires destinées à la consommation deviennent plus rares, et cet effet de rareté entraîne une hausse de prix. Sachant que le prix des céréales au niveau mondial est basé sur le prix des céréales aux États-Unis et que ces derniers produisent une quantité importante de biocarburants, on voit mieux pourquoi il y a eu une forte hausse de prix des ressources alimentaires ces dernières années. Cela a eu des répercussions mondiales, et donc des répercussions sur le Sénégal.



Ici, les denrées alimentaires ont pour seules fin de nourrir la population (nous n'appelons pas ainsi les ressources destinées à la production de biocarburants)
 D représente la demande totale de denrées alimentaires
 O₁ représente l'offre de denrées alimentaires
 O₂ représentant l'offre de denrées alimentaires après l'apparition de biocarburants

On peut se demander si étant donné la hausse de prix, il n'est tout de même pas plus lucratif de revenir à la production de denrées alimentaires. La réponse est simple : les biocarburants rapportent trop pour qu'on puisse considérer un instant de baisser leur production. Selon Jacques Berthelot, il y a eu une augmentation de 48% du revenu net agricole aux États-Unis en 2007, ce qui est en grande partie dû aux biocarburants. Comment rivaliser face à une telle industrie, face à une telle machine à profits? Parce que les ressources alimentaires rapportent plus lorsqu'elles sont transformées en biocarburant, une partie des terres leur est consacrée, même si les conséquences entraînent une faim dans le monde plus importante.

Au delà des biocarburants, il peut être pertinent de citer les politiques menées par les États-Unis et par l'Union Européenne en termes de subventions, ou de dumping. L'agriculture reste un sujet tabou. Même si le libéralisme semble avoir gagné du terrain un peu partout dans le monde, il reste un îlot protégé que même les pays les plus développés ne veulent pas lâcher : l'agriculture. Le dumping est censé être interdit. Mais pourtant, des puissances telles que les États-Unis ou l'Union Européenne y ont sans cesse recours (tout en blâmant les pays en voie de développement ou les pays pauvres s'ils daignent montrer une once de protectionnisme au niveau agricole). L'agriculture de ces deux puissances est une agriculture « soutenue ». Les exploitants reçoivent des subventions conséquentes qui leur permettent ensuite de vendre leurs produits à un prix moindre. Sur le marché, ces produits sont donc compétitifs, et pour pouvoir espérer rivaliser, les autres pays doivent s'aligner sur les prix imposés. Cela entraîne donc une diminution du profit des agriculteurs qui ne reçoivent pas de subvention. D'un côté on trouve des denrées à un prix trop élevé pour les consommateurs, et de l'autre côté on trouve des agriculteurs qui font un profit trop faible. Si on ajoute à cela le démantèlement barrières douanières (dérégulation), on comprend pourquoi les pays en voie de développement se sont trouvés fragilisés. L'OMC exige en effet une diminution des droits de douane. Des marchés qui ont pu être relativement fermés doivent faire face à une concurrence extérieure plus grande, et ils se trouvent donc déstabilisés, ce qui fut notamment le cas du Sénégal. L'économie des pays concernés devient une économie davantage ouverte; elle suit donc les fluctuations des prix au niveau mondial. Dans ce cas ci, les denrées alimentaires sont considérées comme un bien économique comme les autres. C'est un bien soumis à l'échange, happé par le libre échangisme. Ceci n'est pas propre aux denrées alimentaires, mais l'agriculture reste un domaine à part car même si la baisse des taxes douanière ne l'a pas

épargnée elle reste tout de même un secteur relativement protégé. Les denrées alimentaires ne sont donc des ressources qui comme beaucoup d'autres peuvent être échangées, et qui permettent de retirer un certain profit. Mais elles ont cette particularité de faire partie d'un secteur protégé. Es ressources alimentaires sont plus que de simples moyens de survivre, ce sont aussi des relais emprunts de pouvoir.

Il nous faut désormais conclure, mais la tâche n'est pas simple. Comme nous venons de le voir, les ressources alimentaires ont su susciter les convoitises au fil de l'histoire. Ce ne sont plus uniquement des denrées qui permettent aux hommes de survivre, ou aux producteurs de gagner leur vie. Les ressources alimentaires ont pris une dimension tout autre. Elles sont des ressources pour des acteurs pourtant bien éloignés : des traders à Chicago, des investisseurs venant de partout dans le monde, des hommes politiques, d'entreprises de toute sorte...etc. Face à tant de nouveaux protagonistes, comment peuvent lutter les consommateurs désorganisés et dépourvus de moyens de pression efficaces? Comment le peuple sénégalais peut combattre toutes ces personnes impliquées dans le commerce des ressources alimentaires? Ce n'est pourtant pas un cas isolé. De nombreuses personnes ont souffert de la crise alimentaire de 2008. Nous n'avons pas de solutions à proposer ici, et ce la n'est d'ailleurs pas notre sujet, mais nous avons pu au moins présenter un certain nombre d'acteurs liés aux ressources alimentaires auxquels on ne pense pas au premier abord, ou qui restent dans l'ombre, ainsi que les nombreuses facettes qui se cachent derrière le mot ressource : ressources pour qui? Ressources comment : économie, alimentation, pouvoir... Tous ces éléments entremêlés en font une ressource complexe.

Sans doute qu'une note positive aurait été appréciable, mais c'est ainsi que se terminera ce développement : « l'homme est un loup pour l'homme ».

Notes

Encyclopaedia Universalis, <http://proxy2.hec.ca:2246/encyclopedie/alimentation/#>, par Daniel NAIRAUD, secrétaire général du Conseil national de l'alimentation, inspecteur de la santé publique vétérinaire <http://www.universalis.fr/encyclopedie/francois-quesnay/>
<http://www.un.org/ecosocdev/geninfo/afrec/vol17no1/171food2.htm>
An Essay on the Principle of Population, as it Affects the Future

Improvement of Society with Remarks on the Speculations of Mr. Godwin, M. Condorcet, and Other Writers London, printed for J. Johnson, in St. Paul's Church-Yard, édition anonyme de 1798

<http://www.guardian.co.uk/business/2010/jul/19/speculators-commodities-food-price-rises>

<http://www.mondialisation.ca/index.php?context=va&aid=8834>

<http://aitec.reseau-ipam.org/spip.php?article839>

<http://www.socialisme-republiquesn.org/crimes-economiques/la-crise-alimentaire-au-senegal-que-cache-la-hausse-des-prix-des-denrees-alimentaires-au-senegal.html>

<http://aps.sn/spip.php?article10738>

<http://prixdubartil.com/>

http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/agrmtseries3_ag_2008_f.pdf

THE GHOST WRITER : Les dessous sordides de la réalité politique

PAR PAUL BEAUCAGE

Compte tenu que, depuis quelque temps, Roman Polanski défraie beaucoup plus la chronique des faits divers que l'actualité cinématographique, on ne savait guère à quoi s'attendre en allant visionner *The Ghost Writer*, une adaptation d'un roman à succès de l'ancien journaliste Robert Harris. D'autant plus que Polanski en a supervisé le montage dans des conditions fort difficiles, étant détenu en Suisse alémanique avant d'avoir réussi à achever son film. Or, il nous apparaît indéniable que le réalisateur de *Rosemary's Baby* (1968) jouit d'une réputation assez surfaite en raison de l'espèce de culte que lui vouent encore de nombreux cinéphiles inconditionnels ainsi qu'une certaine presse soi-disant moderniste. Cela dit, on ne saurait affirmer sérieusement que les dernières oeuvres polanskiennes ont impressionné une critique exempte de complaisance ou des observateurs soucieux de remarquer autre chose, au sein d'une création cinématographique, que des audaces stylistiques propres à un metteur en scène. Ainsi, *The Pianist* (2002) - malgré l'interprétation exceptionnelle d'Adrien Brody de même que la récolte de moult récompenses artistiques - et *Oliver Twist* (2005) - malgré le savoir-faire du réalisateur - ne témoignaient pas d'une vision du monde transcendante de la part de Polanski. Au demeurant, le cinéaste n'est pas parvenu, à travers ces films, à s'éloigner des sentiers battus que d'autres - tels Andrzej Munk, Alain Resnais, David Lean et même Carol Reed - avaient su éviter avant lui. De manière honnête, on peut affirmer qu'en dépit de certains succès commerciaux qu'il a remportés au fil du temps (*Chinatown* [1974], *Tess* [1979]), Roman Polanski n'est jamais devenu le cinéaste que plusieurs presentaient en lui après la réalisation de son chef-d'oeuvre : *Le couteau dans l'eau* (1961). N'empêche qu'il peut encore nous surprendre...

Comme le suggère son titre, le film de Roman Polanski relate l'histoire d'un nègre ou écrivain anonyme, qui se voit offrir un extraordinaire montant d'argent pour récrire les mémoires d'Adam Lang, l'ancien premier ministre

de Grande-Bretagne, un homme tombé en disgrâce suite aux ratés relatifs à la guerre américano-britannique en Irak. Cependant, pour s'acquitter de cette tâche, l'écrivain fantôme doit se rendre aux États-Unis afin de mettre la main sur le manuscrit original desdits mémoires et rencontrer l'ancien chef d'état. Ce dernier, qui apparaît comme un homme imbu de lui-même et nullement porté sur l'autocritique, espère vivement que la rédaction d'un tel ouvrage lui permettra de redorer son blason. Mais l'entreprise dans laquelle se lance l'écrivain fantôme n'engendrera pas les résultats escomptés par les deux hommes.

Un film de politique-fiction

Malgré quelques concessions faites au profit d'un certain cinéma commercial avec lequel le réalisateur a constamment flirté au fil des ans, *The Ghost Writer* se révèle sans doute le meilleur film de Polanski depuis la lointaine réussite, dans un tout autre registre, du surréaliste *Le locataire* ([1976] d'après *Le locataire chimérique* [1964] de Roland Topor). Mêlant constamment l'esprit satirique et l'humour noir à une intrigue dramatique, l'absurde au sérieux, le cinéaste parvient dans le cas présent à tracer un portrait particulièrement corrosif du monde politique occidental et de ses principaux représentants. Curieusement, plusieurs observateurs ont considéré le film de Polanski comme un simple drame policier ou un thriller – dans la lignée des décevants *Frantic* (1988) et *The Ninth Gate* (1999). Or, à notre avis, il s'agit-là d'une regrettable méprise : le long métrage de Polanski s'inscrit bien plus dans le domaine du récit de politique-fiction, aux accents fantastiques, que dans celui du polar, lequel lui est subordonné.

À nos yeux, la narration de l'oeuvre met continuellement en relief des composantes sociopolitiques, traduisant les rapports de force qui existent dans le monde contemporain tout en admettant la dimension imaginaire, fictionnelle d'une telle démarche. Les questions d'actualité relatives à la gouvernance des différents pays se situent donc au coeur du drame. Évidemment, la manipulation médiatique constitue une des armes les plus efficaces dont peuvent disposer les figures importantes de l'univers. Aussi assiste-t-on à une tentative de séduction, voire de prise de contrôle de l'opinion publique par l'ancien premier ministre britannique Lang. Toutefois, une partie significative de celle-ci s'est polarisée contre lui, ce qui explique les rassemblements de manifestants, qui protestent contre sa présence aux États-Unis, attendu qu'il aurait explicitement autorisé

des membres de l'armée britannique à commettre des exactions durant la guerre en Irak . Ainsi, Adam Lang ne trouve pas la paix en s'exilant aux États-Unis, même s'il s'est réfugié dans une maison fortifiée sur l'île de Martha's Vineyard : son passé le hante. Le dégoût que de nombreux occidentaux éprouvent pour la guerre que le président américain et son homologue Lang ont initiée contre l'Irak fait en sorte que l'un et l'autre paraissent condamnés à perdre le combat destiné à s'assurer les faveurs de la majorité silencieuse...

Un récit à clefs

Sur le plan symbolique, Roman Polanski et son coscénariste Robert Harris ont eu l'heureuse idée de construire un récit à clefs plutôt que de créer une intrigue comportant des êtres ayant un rapport éloigné à la réalité. Certes, les différents symboles du film n'apparaissent pas comme ayant un haut niveau d'abstraction, mais elles permettent au spectateur politisé de tracer les liens qui s'imposent entre les différents personnages, voire entre les figures et l'action. Dans cette optique, on l'aura deviné, le personnage d'Adam Lang symbolise un avatar de l'ancien premier ministre britannique Tony Blair, Ruth Lang représente le personnage de Sherry Blair, l'écrivain fantôme représente le citoyen ordinaire qui n'est guère féru d'interrogations politiques et souhaite surtout assurer son bien-être matériel. Pour sa part, l'opposant politique John Maddox symbolise George Galloway, un ancien député travailliste qui a dénoncé vivement les politiques pro-américaines et néolibérales du gouvernement de Tony Blair. On assiste même brièvement à l'apparition télévisuelle d'un (stéréo) type représentant l'ancienne secrétaire générale des États-Unis Condoleeza Rice, qui prend caricaturalement la défense d'Adam Lang, lorsque le Tribunal international de La Haye décide d'instituer une enquête par rapport aux allégations selon lesquelles Adam Lang aurait explicitement ordonné que l'on torture des citoyens britanniques, dans le cadre de la guerre en Irak. Avouons-le : dans ce cas, la caricature se confond presque avec le personnage réel !

Évidemment, le cinéaste prend un certain recul par rapport à la réalité dans la mesure où l'on sait que, contrairement à Adam Lang, Tony Blair ne subira jamais une enquête du Tribunal pénal international de La Haye concernant le rôle qu'il a joué par rapport à la Guerre en Irak. De même, il apparaît clair que le personnage de Ruth Lang est autrement plus intelligent et plus rusé que ne l'est Sherry Blair. Toutefois, le cinéaste évite

de trop s'éloigner d'une nécessaire vérité politique, qui sert de référent au spectateur et à lui-même... Faits à signaler : il y a deux grands absents, physiquement parlant, dans le récit de Polanski : l'ancien président des États-Unis, qui représente le très impopulaire George W. Bush, et Macara, qui représente David Christopher Kelly, un ancien scientifique ayant travaillé pour le gouvernement britannique (au Ministère de la défense), que l'on a retrouvé mort au sein d'un bocage, dans des circonstances troublantes. Pour ce qui est de George W. Bush, le cinéaste lui règle péremptoirement son compte en nous faisant entendre un quidam, qui se réfère à lui en évoquant le cas «du crétin de la Maison blanche», par rapport auquel les gens n'entretenaient aucune attente en raison de sa médiocrité manifeste. Cela s'oppose au mystère qui entoure les agissements d'Adam Lang, alias Tony Blair, lequel paraissait avoir autrement plus d'envergure que son homologue états-unien. Quant au personnage de Macara, qui a assumé le premier la fonction d'écrivain fantôme, il habite l'intrigue du début à la fin en vertu de son ascendant moral ainsi que du sort tragique qu'il a connu. D'une certaine façon, il s'impose comme le guide spirituel du protagoniste du film et le double de celui-là puisqu'à travers l'enquête du jeune homme, le disparu revit. Cependant, cette «résurrection» entraînera des conséquences accablantes pour le nouveau prétendu scribe de Lang - d'une certaine façon, Macara le vampirise. On ne saurait découvrir des secrets d'état et menacer les responsables de ceux-ci sans mettre sa propre vie en danger !

La quête de la vérité et les mystères diaboliques

Dans ces circonstances, on ne s'étonnera pas de constater que Roman Polanski renoue avec certains de ses thèmes caractéristiques, tels la théorie du complot et le satanisme. Assez tôt, dans le film, l'hypothèse d'une conspiration fomentée par quelque organisme occulte est soulevée par le nègre lorsque des voleurs le dépouillent d'un manuscrit anonyme que lui avait confié un représentant de la maison d'édition, qui l'a mis sous contrat pour récrire les mémoires d'Adam Lang. Cette mésaventure pousse même l'écrivain fantôme à remettre très brièvement en question sa collaboration avec Lang. En outre, le culte du secret qui entoure le contenu du manuscrit original rédigé par Macara renforce cette hypothèse, poussant le nègre à mener sa propre enquête afin de découvrir les mystères qui se rattachent à la gouvernance de Lang. La saisie inopinée d'une série d'indices lui facilitera la tâche, mais il se trouvera rapidement dépassé par la tournure des événements... N'empêche que la curiosité qu'il éprouve

par rapport à la signification politique des gestes d'Adam Lang traduit sa volonté de démystifier une histoire éminemment énigmatique. Un peu comme le protagoniste du magnifique *Monsieur Klein* (1976) de Joseph Losey, l'écrivain fantôme délaisse toute forme de prudence pour tenter d'éclairer le mystère dont il a subitement pris conscience et qui dépasse son cheminement individuel. D'une certaine manière, il cherche à devenir le maître d'un récit autrement plus palpitant et profond que celui qu'il doit écrire...

Le poète Charles Baudelaire a déjà écrit qu'une des principales ruses du diable consistait à nous faire croire à nous, pauvres humains, qu'il n'existait pas. Or, dans *The Ghost Writer*, Polanski n'hésite pas à représenter des personnages ayant signé un pacte avec le diable sans avoir pris réellement conscience de ce phénomène. Dans cette perspective, on découvrira peu à peu qu'Adam Lang a agi d'une manière machiavélique pour s'assurer de garder le pouvoir durant plusieurs années. Évidemment, le récit monotone d'Adam Lang ne comporte en lui-même aucune révélation éclairante à ce sujet. Toutefois, comme le nègre Macara a procédé à une première réécriture du manuscrit avant de mourir, l'actuel écrivain fantôme et d'autres personnages du film entretiennent la conviction que Macara a fait de cette mouture un document à clefs, un ouvrage contenant des informations encodées, lesquelles traduiraient les manoeuvres illicites et immorales de Lang. En d'autres termes, Polanski, à la manière d'un Alain Robbe-Grillet dans *Un bruit qui rend fou* (coréalisateur, Dimitri de Clercq, 1995), met en boîte «un récit à clefs dans le récit à clefs» et fait coïncider l'élucidation du mystère du film avec celle de l'énigme du manuscrit de Macara, le premier écrivain fantôme. Mais la quête de vérité du jeune nègre débouchera sur une constatation funeste : l'homme sort toujours perdant de ses pactes diaboliques. Est-ce à dire qu'il s'en tirerait mieux en se montrant fidèle aux enseignements divins ? Nullement, puisque l'oeuvre de Polanski nous révèle qu'il n'y a pas de justice sur terre et qu'il n'existe rien de plus hypothétique que la croyance en la notion de providence.

Une esthétique opportune et révélatrice

La mise en scène de Roman Polanski est très adroite puisqu'elle ne tombe jamais dans les pièges que le cinéaste dénonce. Ainsi, il a recours à une esthétique beaucoup plus sobre, nettement moins flamboyante que par le passé (à l'opposé des racoleurs *Pirates* [1986] et *Frantic*, notamment). Pourtant, cela ne signifie aucunement que Polanski a bâclé sa réalisation,

loin de là. Ses plans sont fort bien composés et on reconnaît la griffe singulière du réalisateur dans la plupart d'entre eux. Comme le film met en relief de nombreux faces-à-faces et comporte de multiples ramifications dramatiques, le réalisateur n'abuse pas de la continuité de certaines séquences, ayant volontiers recours au procédé éprouvé du champ-contre-champ. Cependant, il sait éviter toute forme de banalité en donnant à cette figure un relief saisissant. La photographie de Pawel Edelman, qui avait déjà collaboré aux réalisations de *The Pianist* et *Oliver Twist*, appréhende avec fermeté les personnages du film et le décor dans lequel ils évoluent. Au niveau de la lumière filmique, Edelman et Polanski privilégient des éclairages assez ternes et des couleurs froides pour souligner le caractère inhumain du monde politique. Sachant entretenir un certain suspense, Polanski se sert très finement des coupes franches ainsi que du montage rapide afin de traduire concrètement les angoisses ressenties par son protagoniste. Une des séquences qui témoignent le mieux de l'habileté du metteur en scène et de son directeur de la photographie, voire de leur brillante complicité, demeure celle de l'exécution d'Adam Lang – passage qui n'est pas sans évoquer le tristement célèbre assassinat du président américain John F. Kennedy. Utilisant habilement des cadrages serrés, insolites et des images significatives, Polanski et Edelman nous montrent deux meurtres avec une précision quasi documentaire. Cette séquence est à ce point maîtrisée qu'on a un instant l'impression d'assister à un double attentat en direct. N'empêche que la concision des plans est telle que l'on saisit avec aisance l'évolution du drame. Du reste, Polanski réussit à éviter de filmer cette scène de manière sensationnaliste, s'écartant de la voie de la facilité dans laquelle se complaisent déplorablement tant de caméramans oeuvrant pour des grands réseaux de télévision mondiaux. La multiplicité de points de vue qu'il traduit favorise l'assimilation de l'action ou la perception synthétique du spectateur. De manière indirecte, le cinéaste procède aussi à une dénonciation du voyeurisme médiatique.

Un esprit ludique

En ce qui a trait à la bande sonore du film, elle se révèle clairement moins élaborée que celles des plus belles réussites de Polanski (*Le couteau dans l'eau*, *Repulsion* [1965] et *Cul-de-sac* [1966]). Cependant, la qualité du dialogue du film, alliée à la ponctuation ironique de la musique d'Alexandre Desplat, permet au cinéaste de créer un espace sonore qui se situe au diapason de la bande-image et de la narration. Desplat – qui a récemment signé des partitions sirupeuses (notamment celles de *Largo Winch* de

Jérôme Salle, *Coco avant Chanel* [2009] d'Anne Fontaine) - renoue avec la veine ludique, subversive qui émerge de ses superbes collaborations avec le cinéaste franc-tireur Karl Zéro (coréalisateur, Bernard Faroux, *Le tronc* [1993]) et le fort perspicace Jacques Audiard (*Un prophète* [2009]). Du reste, le cinéphile quelque peu mélomane ne manquera pas de se réjouir du fait qu'Alexandre Desplat n'a rien perdu de son habileté en participant à des entreprises de pur divertissement. Il faut toutefois souhaiter que cet artiste doué ne dissipe pas ses capacités en tombant dans les rets des sirènes du cinéma commercial.

Par ailleurs, il importe de souligner que le réalisateur a le mérite de ne pas prendre son intrigue trop au sérieux. À l'instar d'un Raoul Ruiz dans *Trois vies et une seule mort* (1996), il assume pleinement les rebondissements rocambolesques de la narration, sachant les investir d'un sens précis et d'un humour libérateur. Selon Roman Polanski, il n'apparaît pas vraiment important que la fiction cinématographique soit tout à fait conforme à la réalité ou qu'elle imite la nature : le réalisateur est surtout désireux qu'elle corresponde à une certaine idée que l'on se fait du monde politique qui nous entoure, voire qu'elle réponde à des questions prépondérantes. Ainsi, Polanski n'hésite pas à verser dans le cynisme le plus draconien pour dénoncer les magouilles des politiciens ou ex-politiciens, des personnages médiatiques ou des organismes puissants, qui déterminent l'ordre du monde. Mais peut-on lui donner tort d'entretenir un tel point de vue dans un contexte sociopolitique où l'ex-premier ministre de la Grande-Bretagne, Tony Blair, et l'ancien adjoint du secrétaire général des États-Unis, Paul Wolfowitz, ont publiquement reconnu avoir utilisé un prétexte afin de tromper le monde entier et de déclencher une guerre américano-britannique contre l'Irak ? Assurément pas. Cela dit, en évitant de tracer des analogies trop appuyées entre la réalité quotidienne et sa singulière intrigue, Roman Polanski empêche son oeuvre de sombrer dans le réductionnisme du film à thèse. Le réalisateur privilégie plutôt la cohérence interne de son propre univers, ce qui renforce beaucoup la portée de son allégorie.

Une direction d'acteurs impeccable

Malgré les nombreux aléas de la carrière cinématographique de Polanski, ce dernier se révèle encore aujourd'hui un directeur d'acteurs de premier plan. Cela explique que le jeune Ewan McGregor offre ici une performance adéquate, une des plus significatives de sa carrière, pour camper le personnage de l'écrivain fantôme. Son absence de cabotinage,

l'intériorisation de ses émotions le rapprochent considérablement du citoyen ordinaire, lequel peut aisément s'identifier à lui. En ce qui concerne le mésestimé et polyvalent Pierce Brosnan, qui interprète le rôle d'Adam Lang, il sait jouer de son charisme, de son image de beau garçon vieillissant pour dévoiler au spectateur averti les limites propres aux mécanismes de la séduction. De cette façon, il tourne volontiers le dos aux personnages de James Bond (*The World Is Not Enough* de Michael Apted [1999] et *Die Another Day* [2002] de Lee Tamahori) et de Remington Steel (*Remington Steel* de Robert Butler et Michael Gleason, série télévisée [1982-1987]), lesquels lui ont pour un temps valu les feux de la rampe. En outre, sa composition évoque avec à-propos les difficultés inhérentes aux lendemains de l'adulation et du vedettariat pour tout être humain. Cependant, McGregor et Brosnan se font indubitablement voler la vedette par une interprète tout à fait exceptionnelle, dont il faudra suivre le cheminement cinématographique avec un vif intérêt : elle se nomme Olivia Williams et elle incarne le personnage de Ruth Lang. Cette actrice de solide formation théâtrale – qui a rehaussé, par son éclatante présence, des films aussi quelconques que *The Postman* (1997) de Kevin Costner et *X Men : the Last Stand* (2006) de Brett Ratner – réussit à nous offrir une des plus remarquables prestations qu'il nous ait été donné de voir au cours des dernières années. Son jeu maîtrisé, souple, nuancé – s'inscrivant dans la lignée d'interprètes aussi talentueuses que Vivian Leigh, Maggie Smith et Vanessa Redgrave – lui permet de camper un personnage complexe, ambigu, qui se situe à des années-lumière de l'image de la potiche accompagnant trop souvent le politicien de prestige. Le plus grand mérite de la composition de l'actrice consiste à ne pas laisser entrevoir trop rapidement la part de machiavélisme que comporte son personnage. A priori, Ruth Lang semble représenter une femme de tête qui s'est sacrifiée pour assurer la réussite sociale de son mari. Toutefois, a posteriori, on découvre qu'elle constitue l'élément dominant de la relation de couple qui l'unit à Adam Lang. D'où la révélation, pour le héros et le spectateur, du côté sombre de sa personnalité.

En ce qui a trait aux seconds rôles du film, on aurait tort de minimiser les contributions des populaires Kim Cattrall (une des vedettes de la série télévisée *Sex and The City* de Darren Star, 1998-2004) et James Belushi (*Wag the Dog* de Barry Levinson, 1997) qui, s'ils ne s'écartent jamais beaucoup de leurs performances habituelles, ne détonnent jamais par rapport à l'esprit général de la narration. Cattrall campe avec un aplomb suprenant le personnage d'Amelia Bly, la maîtresse-intendante d'Adam

Lang, laquelle donne un vernis de respectabilité à sa fonction officielle et dissimule avec adresse sa fonction officieuse. Néanmoins, l'écrivain fantôme ne manquera pas d'être informer de la nature profonde de la relation qui unit Amelia à Adam Lang... En ce qui a trait à Belushi, il insuffle à John Maddox une conviction et une force tranquille qui siéent parfaitement à un tel personnage. Cela dit, il importe encore davantage de souligner la contribution hors pair du vétéran comédien Tom Wilkinson, qui campe avec une sobriété exemplaire le personnage de Paul Emmett, un respecté professeur d'université dissimulant avec maladresse son identité d'agent de la CIA. Cet acteur aguerri, que l'on avait remarqué dans *Girl With a Pearl Earring* (2003) de Peter Webber et *Cassandra's Dream* (2008) de Woody Allen, donne une indispensable étoffe à un personnage particulièrement trouble. Enfin, mentionnons la présence en caméo du très chevronné Eli Wallach, qui campe avec conviction le rôle d'un habitant anonyme de l'île de Martha's Vineyard. Le refus de toute ostentation qui caractérise l'acteur monogénéral, dans la brève séquence où il se manifeste, traduit avec éloquence le haut degré d'implication des différents interprètes dans l'entreprise de Roman Polanski. Voilà qui contraste heureusement avec le laisser-aller que l'on déplorait au niveau de la distribution et de l'interprétation d'une oeuvre comme *Bitter Moon* (1992), par exemple.

Quelques faiblesses narratives

Parmi les rares lacunes qui caractérisent *The Ghost Writer*, il importe d'en souligner deux auxquelles nous n'avons pas été insensibles. D'une part, Roman Polanski ne rend pas toujours probante la quête de vérité à laquelle prend part l'écrivain fantôme et d'autre part, il ne crée pas un espace fantastique aussi démystificateur qu'on aurait pu le souhaiter. Sur le plan individuel, on voit le protagoniste du film, un jeune homme sans prédisposition particulière pour l'aventure ou les enjeux planétaires - d'un naturel plutôt ordinaire - se lancer dans une quête effrénée de vérité humaine et politique, qui met rapidement en péril sa propre existence. Toutefois, on n'est jamais témoins des doutes qu'il pourrait entretenir par rapport à la progression de son enquête, ni envers les risques qu'il encourt. Or, on aurait aimé que le personnage du nègre balance davantage entre le vrai et le faux, entre le goût du risque et la nécessité de la prudence. Malheureusement, depuis l'époque révolue du *Couteau dans l'eau* et de *Repulsion*, Roman Polanski ne s'intéresse guère à la psyché de ses personnages au-delà d'un certain seuil. Il préfère jouer sur leur typologie et créer une relation dialectique entre eux, de manière à engendrer différents

concepts ou impressions dans l'esprit du spectateur. En l'occurrence, le corollaire de ce choix consiste à nous montrer un espace surréel nettement trop limité pour être significatif. Conscients des considérations sociopolitiques propres au récit de Polanski, nous ne nous attendions pas à ce qu'il orchestre une représentation onirique aussi extravagante¹ que celle de *The Fearless Vampire Killers*² (1967). Néanmoins, dans le cas présent, les brèves incursions qu'il fait dans le monde surnaturel ne nous permettent pas de mieux appréhender la réalité, ni de découvrir de grandes vérités philosophiques. Cependant, il importe de se montrer équitable envers le metteur en scène : ces quelques faiblesses sont bien négligeables par rapport aux fort appréciables qualités esthétiques et dramatiques du film. Au demeurant, le cheminement du protagoniste rejoint tellement les préoccupations éthico-politiques de chacun d'entre nous qu'il serait préjudiciable de s'en désintéresser.

Une conclusion saisissante

Certains observateurs ont déploré que Roman Polanski n'ait pas recours à un dénouement narratif plus réaliste que celui qui caractérise *The Ghost Writer*. Pourtant, selon nous, cette alternative se révèle des plus cohérentes, dans la mesure où Polanski n'hésite pas à s'affranchir des règles du réalisme ou du naturalisme pour suggérer l'existence d'un monde fondamental, situé au-delà des apparences. Le cas échéant, il parvient à créer un truculent crescendo dramatique, qui permet au spectateur de devenir le complice de la conclusion de l'enquête policière que mène le nègre. Sur le plan stylistique, on ne manquera de goûter les mouvements de caméra et les ruptures de ton audacieux du réalisateur, qui procède à une dénonciation en règle des mises en scène et de l'hypocrisie propres au monde politique. Celui-ci affiche d'ailleurs sans pudeur une façade de respectabilité afin de dissimuler les comportements les plus vils. Évidemment, cette représentation ironique du clinquant social contraste radicalement avec la sobriété esthétique dont Roman Polanski avait fait preuve jusque-là. Toutefois, elle n'altère en rien l'homogénéité du propos et insuffle une touche de surréalisme, de baroque pertinente au film de politique-fiction.

¹ Dans l'univers de Roman Polanski, ce terme n'a rien de péjoratif.

² Ce film particulièrement parodique s'intitule aussi : *Pardon me, but your teeth are in my neck*.

Refusant de s'effacer pour donner le champ libre à la version officielle des faits, l'écrivain fantôme profite du lancement posthume des mémoires de Lang (dans un hôtel de luxe) pour laisser savoir aux responsables des mensonges et des meurtres politiques dont il a connaissance qu'il n'est pas dupe de leurs machinations. Il va sans dire que cette révélation le rend particulièrement dangereux aux yeux de l'établissement politico-policier américano-britannique, qui juge fort urgent de l'éliminer, ce qui se produira dans la dernière séquence du film. On remarquera que Polanski situe la scène de l'assassinat du nègre – qu'il a fréquemment annoncée à travers son intrigue - dans le domaine du hors-champ du film. Pourquoi ? Simplement pour révéler au spectateur que les élites policières agissent dans l'ombre afin de cacher (une fois de plus !) la vérité au grand public. De manière précise, on assiste au départ de l'hôtel de l'écrivain fantôme, puis on voit une voiture non-identifiée se diriger précipitamment vers lui et on l'entend heurter le jeune homme de plein fouet : le protagoniste n'échappera pas à son destin. Les dernières images du long métrage nous montrent l'action inexorable du vent, qui disperse avec violence les pages du manuscrit de Macara : elles cessent progressivement d'exister comme élément de preuve incriminant par rapport à l'organisme opaque, tentaculaire que constitue la CIA, ainsi qu'à ses agents Ruth Lang et Paul Emmett. L'épilogue abrupt de la narration donne au titre de l'oeuvre tout son sens puisqu'on constate que l'écrivain fantôme, en plus d'être une figure non-reconnue, devient un auteur qui n'a pas d'existence réelle, un être (du passé) qui hante notre conscience de spectateur sans que l'on soit en mesure de lui venir en aide... Cette déduction décapante, iconoclaste et satirique évoque, à travers le prisme du cinéphile - dans la mesure où l'humour représente un rempart contre le désespoir - les dénouements de films comme *Wag the Dog* de Barry Levinson et *Le couperet* (2005) de Costa-Gavras, lesquels dénoncent avec virulence le système de valeurs des sociétés capitalistes occidentales, avec ses «gagnants» et ses «perdants». Néanmoins, Roman Polanski est un metteur en scène plus talentueux que ses homologues : aussi parvient-il à offrir au spectateur une représentation du monde politique plus maîtrisée et plus polysémique que celles de ces deux réalisateurs contestataires.

Tout bien considéré, il faut souhaiter que Roman Polanski renoue avec le film de politique-fiction dans un avenir rapproché puisqu'il paraît s'être départi pour de bon des lamentables facilités qui sabotaient les élans de *The Death and the Maiden* (1994), une adaptation malhabile, voire poussive d'une pièce surestimée d'Ariel Dorfman... À n'en point douter,

l'univers proposé par Robert Harris lui est beaucoup plus propice, sur le plan créatif, que ses collaborations relativement récentes avec les scénaristes Gérard Brach (*Pirates*, *Bitter Moon*) et John Harwood (*The Pianist*, *Oliver Twist*), lesquelles ne favorisaient pas vraiment le renouvellement de la vision du monde du réalisateur d'origine polonaise. Dans le meilleur des cas, elles lui permettaient d'effectuer des incursions dans des univers auxquels il s'adaptait sans jamais les transfigurer vraiment. Au contraire, Polanski s'est pleinement investi dans *The Ghost Writer* lequel, au-delà du simple divertissement, facilite notre compréhension d'un monde politique que nous avons tendance à méconnaître et alimente notre méditation sur la nature humaine. Cela dit, il semble que les conditions de travail, les moyens financiers, techniques, que lui ont procurés les réputés producteurs Robert Benmussa et Alain Sarde lui ont convenu au plus haut point³. Puisqu'il a recouvré sa liberté de mouvement depuis un certain temps, il n'en tient donc qu'à Roman Polanski de prouver qu'il ressent suffisamment de passion envers son métier pour créer une autre oeuvre d'un tel niveau !

³ Précisons que ces deux producteurs ont déjà proposé, en 2007, un budget de 130 millions de dollars à Roman Polanski pour réaliser le film-catastrophe *Pompeii*, d'après un autre roman de Robert Harris. Toutefois, le projet a avorté en raison de la grève des scénaristes de Hollywood.

possibles

*Pour une société québécoise solidaire,
créative et émancipée*

Au-delà de la crise: la souveraineté alimentaire

Possibles, volume 34, numéro 1-2, été 2010

L'idée d'une souveraineté alimentaire en tant que moyen de se sortir de la crise alimentaire et d'éviter à nouveau semblable tragédie est au coeur de ce numéro double de Possibles. Il se veut à la fois une introduction au concept de souveraineté alimentaire et une réflexion exhaustive et riche sur l'agroalimentaire, les communautés rurales du monde, mais aussi sur ce que nous mangeons (ou ne mangeons pas). Ainsi, nous souhaitons contribuer à soutenir le débat public sur l'avenir de l'agroalimentaire.

- Section 1 :** Comprendre la crise agricole et la souveraineté alimentaire
- Section 2 :** Perspectives citoyennes et solidaires sur la souveraineté alimentaire et ses politiques
- Section 3 :** Débattre des enjeux de la souveraineté alimentaire
- Section 4 :** Poésie et fiction
- Section 5 :** Documents

15\$

Maintenant disponible à la
Librairie de l'Université de Montréal

Tel: 514 343-7362 - Adresse physique: 3200 Jean-Brillant, Local B-1315

Adresse postale: C.P. 6128, succ. Centre-ville H3C 3J7

possibles

VOLUME 34, NUMÉRO 1-2, ÉTÉ 2010

POSSIBLES, VOLUME 34, NUMÉRO 1-2, ÉTÉ 2010



Aussi disponible sur notre site internet

<http://redtac.org/possibles>